

# Banque Laydernier





## SOMMAIRE

I.	Rapport de Gestion du Directoire	Page 3
II.	Rapport du conseil sur le gouvernement d'entreprise	Page 21
III.	Le contrôle interne	Page 29
IV.	Soldes intermédiaires de gestion	Page 37
V.	Bilan	Page 38
VI.	Compte de résultat	Page 40
VII.	Rapport des commissaires aux comptes	Page 81
VIII.	Rapport spécial des commissaires aux comptes	Page 88
IX.	Résolutions de l'assemblée générale ordinaire	Page 90
X.	Direction et administration	Page 92
XI.	Liste des agences	Page 93

## I. RAPPORT DE GESTION DU DIRECTOIRE

### Résultats financiers des cinq derniers exercices

	2020	2019	2018	2017	2016
<b>SITUATION FINANCIERE EN FIN D'EXERCICE</b>					
Capital social (en euros)	24 788 832	24 788 832	24 788 832	24 788 832	24 788 832
Nombre d'actions émises	1 549 302	1 549 302	1 549 302	1 549 302	1 549 302
<b>RESULTAT GLOBAL DES OPERATIONS EFFECTIVES</b> <i>(en milliers d'euros)</i>					
Chiffre d'affaires hors taxes <sup>(1)</sup>	94 464	94 051	93 920	96 486	98 705
Produit net bancaire	72 875	78 448	77 821	80 112	82 732
Résultat avant impôts, amortissements, provisions et participation	22 999	25 450	26 474	27 809	33 229
Impôt sur les bénéfices	3 002	4 399	6 527	6 671	9 331
Résultat après impôts, amortissements et provisions	5 411	8 992	12 353	13 858	16 120
Montant des bénéfices distribués <sup>(2)</sup>	0	0	0	9 792	11 232
<b>RESULTAT DES OPERATIONS REDUIT A UNE SEULE ACTION</b> <i>(en euros)</i>					
Résultat après impôts, mais avant amortissements et provisions <sup>(3)</sup>	12,30	11,89	11,57	13,29	14,78
Résultat après impôts, amortissements et provisions	3,49	5,80	7,97	8,94	10,40
Dividende versé à chaque action <sup>(2)</sup>	-	0,00	0,00	6,32	7,25
<b>PERSONNEL</b>					
Effectifs moyens	286	294	295	300	306
Montant de la masse salariale (en milliers d'euros)	13 166	13 299	13 024	12 835	14 408
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux (Sécurité sociale, œuvres sociales, etc.) <i>(en milliers d'euros)</i>	6 598	5 818	6 423	5 506	6 039

<sup>(1)</sup> Défini comme la somme des produits d'exploitation bancaire et des produits accessoires sous déduction des intérêts payés sur instruments financiers.

<sup>(2)</sup> Au titre de l'exercice.

<sup>(3)</sup> Sur la base du nombre d'actions émises en fin d'exercice.



## Conjoncture économique

L'année 2020 a été marquée par une crise sanitaire sans précédent, entraînant notamment une succession de confinements, avec leurs conséquences économiques. Le PIB mondial a connu une récession de 4,3% en 2020. Dans ce contexte, le rebond de l'économie dépendra du rythme auquel le vaccin sera déployé ainsi que du rythme auquel les mesures de confinement seront levées. Un retour normal de l'économie serait alors envisagé à l'horizon 2022.

La crise devrait continuer à exacerber les tensions sociales et politiques déjà existantes. Elle devrait accentuer les pressions en faveur de mesures politiques de soutien durables et impliquera une augmentation des ratios de la dette publique. Les pertes de production importantes vont entraîner des dommages permanents à l'économie et pèseront sur le potentiel de croissance. Le cercle vicieux d'un endettement accru, d'un faible potentiel de croissance et d'une augmentation des prêts non performants et des défauts de paiement perturbera les mécanismes de croissance.

La **zone Euro** a poursuivi sa récession en 2020, finissant par un recul de -7,5% des suites de l'intensification des mesures sanitaires de l'hiver 2020-2021. La reprise de l'activité restera très progressive en 2021-2022, et le PIB ne devrait pas retrouver son niveau d'avant crise avant 2023 voire 2024 selon les scénarios.

La consommation se verra ralentie par la remontée du chômage et la modération des salaires, et la BCE place la mobilisation des TLTRO et les achats d'actifs (via l'accroissement de la durée et de la taille de leur enveloppe) au centre de sa stratégie.

Malgré la baisse du risque de nouvelles tensions commerciales avec l'alternance politique aux États-Unis, la liste des aléas baissiers reste longue avec des incertitudes dans le sillage du Brexit, une poussée de l'euro-scepticisme et du risque politique.

En **France**, le re-confinement de fin d'année aura creusé la récession, avec une croissance de -9,5% sur l'année 2020. La croissance à long terme restera modérée, malgré un rebond d'activité courant 2021 et la campagne nationale de vaccination. Avec notamment un taux de chômage atteignant 11% à son pic, le PIB devrait retrouver son niveau d'avant crise en 2024.

Dans l'attente du débouclage total des mesures sanitaires, la dynamique du commerce extérieur restera atone, et les arrêts forcés de pans entiers de l'économie ont fragilisé les entreprises, malgré le soutien du gouvernement.

Du côté des ménages, les destructions d'emplois et la modération des revenus pèseront sur les dépenses à moyen terme. La résorption de l'épargne « forcée » accumulée lors du confinement tirera la consommation en 2021, mais avec l'augmentation du chômage, les ménages conserveront une épargne de précaution, écartant le scénario d'une convergence rapide de la consommation vers son niveau d'avant crise.

Le **Royaume-Uni** a été sévèrement impacté par la pandémie et a connu l'un des plus longs confinements. De ce fait, le pays a connu une récession de -11% en 2020. Afin d'atténuer les effets des nouvelles restrictions de fin d'année sur l'activité économique, le gouvernement britannique a actualisé les mesures de soutien aux ménages, aux entreprises et aux services publics. Enfin, les positions très divergentes entre l'UE et le Royaume-Uni concernant l'accord post-Brexit, cultive de nombreuses incertitudes.

Les **États-Unis** poursuivent leur redressement économique mitigé alors que l'activité reprend dans le contexte d'une crise sanitaire persistante. La consommation des ménages reste le principal moteur de la reprise, et devrait rester soutenue au cours des prochains trimestres. Néanmoins, le pays connaît une baisse de son taux de chômage à 6,1% en cette fin d'année 2020, après son pic à 14,7% en avril.

Quant à elle, la **Chine** a connu une croissance de 2,2% de son PIB sur l'année 2020, grâce notamment aux mesures de soutien fiscales et monétaires. En reprise stable, la croissance devrait perdurer et marquer un fort rebond en 2021, avant de revenir sur sa tendance de long terme dans les années suivantes.



**La Banque Laydernier vise toujours à améliorer la satisfaction de ses clients et son efficacité commerciale, en poursuivant ses projets de transformation digitale et de dématérialisation**

Ses principales réalisations de 2020 sont les suivantes :

- L'élargissement des services accessibles en ligne se poursuit avec deux nouvelles fonctionnalités digitales :
  - 1) Le virement instantané : Virement irrévocable qui permet à nos clients particuliers de créditer un bénéficiaire dans un délai de 10 secondes. Tarif attractif de 0,50 €.
  - 2) Une nouvelle application d'e-paiement qui sécurise les achats en ligne par carte de paiement en utilisant une solution d'authentification biométrique (empreinte digitale ou reconnaissance faciale) ou un PIN d'authentification au choix des clients.
- Par ailleurs, sur le second semestre 2020, le groupe a déployé la signature électronique du package des personnes physiques et des différents produits qui le composent comme la facilité de trésorerie, l'assurance décès accidentel...

Nous avons aussi offert la possibilité aux clients de signer électroniquement les arbitrages en assurance vie.

- Dans le contexte de la crise sanitaire, le groupe Crédit du Nord a distribué l'offre de Prêts Garantis par l'Etat permettant à nos clients de faire face à leurs besoins de trésorerie pour un montant pouvant représenter jusqu'à 25% de leur CA et avec une première phase d'amortissement IN FINE sur 12 mois.
- Dans le contexte de crise sanitaire lié à la COVID-19, le groupe Crédit du Nord en partenariat avec Simplebo a mis en place un annuaire des entreprises locales disponible sur ses sites internet permettant aux PRO de développer leur visibilité en ligne.
- La frontalisation de l'Entrée en relation professionnelle : ouverture du parcours société en formation et les professions réglementées. Commande automatique des statuts, Kbis et Liasses fiscales.
- Application entièrement nomade, à fin décembre 2020 72% des collaborateurs de la Banque Laydernier étaient équipés d'outils liés au nomadisme
- Création d'un espace d'échange pour permettre aux

prospects lors de leur entrée en relation de déposer les documents administratifs nécessaires à la

- complétude de leur dossier et obtenir leur RIB et leur lettre d'agrément une fois l'EER conforme et validée.

A partir de l'espace banque en ligne permettre aux Clients Professionnels et Entreprises la transmission (de manière sécurisée) des documents (KBIS, etc.) à leur conseiller.

### **La Banque Laydernier, un employeur de premier plan**

La Banque Laydernier place les collaborateurs au centre de sa stratégie et de ses engagements.

En 2020, ce sont 24 recrutements en CDI qui ont été réalisés.

Afin de favoriser l'accès des jeunes à l'emploi, la Banque Laydernier a recours à l'alternance. Sur ce point, la Banque dépasse largement ses obligations réglementaires dans la mesure où les collaborateurs en alternance représentent 6 % de l'effectif.

En 2020, ce sont 13 nouveaux contrats en alternance ont été signés pour un total de 18 alternants à fin décembre 2020.



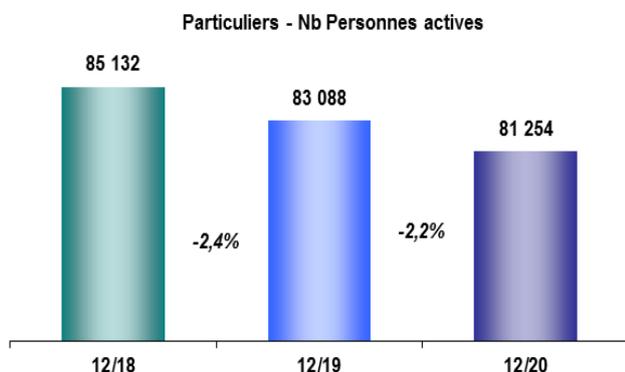
## Activité commerciale

Les indicateurs présentés sont relatifs à l'activité en euros représentant une grande partie des activités de la Banque Laydernier, complétée par une offre libellée en CHF destinée à notre clientèle frontalière. Les encours repris comme les évolutions touchant aux fonds de commerce comparent des chiffres de fin de période.

### Une conquête Particuliers orientée vers du qualitatif

La Banque Laydernier continue de conquérir de nouveaux clients Particuliers, même si la crise sanitaire a perturbé la conquête 2020. 2 236 entrées en relation ont été réalisées, avec un axe de développement orienté sur les segments cœurs de cible

Le fonds de commerce a connu une nouvelle baisse, après celle de 2019 liée à une revue des bases informatiques. Le stock de personnes physiques actives cœur de cible(1) s'élève à 81 254.



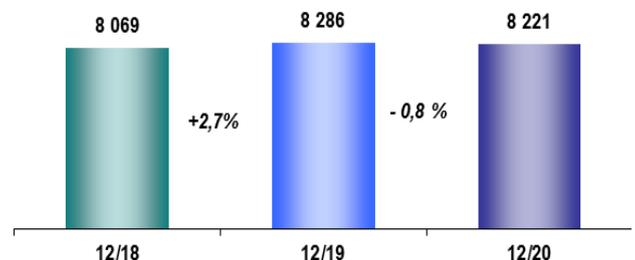
(1) Client actif intrinsèquement ou appartenant à un foyer actif

### Le fonds de commerce Professionnel en sensible baisse

La banque reste résolument attachée à l'accompagnement de ses clients qui entreprennent au cœur des territoires, et s'appuie sur sa base de clientèle Professionnelle et Entreprise pour développer ses relations avec les dirigeants de sociétés sur leur partie privée et proposer des offres partenaires pour leurs salariés.

Sous les effets conjugués de la baisse de la conquête, liée à la crise sanitaire, et du maintien de l'attrition à son niveau habituel, notre fonds de commerce de professionnels est en recul de 0,8%. Une attention particulière est cependant portée sur l'activation des comptes et la qualité de la conquête, avec un accent mis sur les sociétés créées depuis plus de 2 ans. La conquête de Clients Professions Libérales est restée tonique compte tenu du contexte.

Professionnels - Nb Clients actifs hors privés seuls

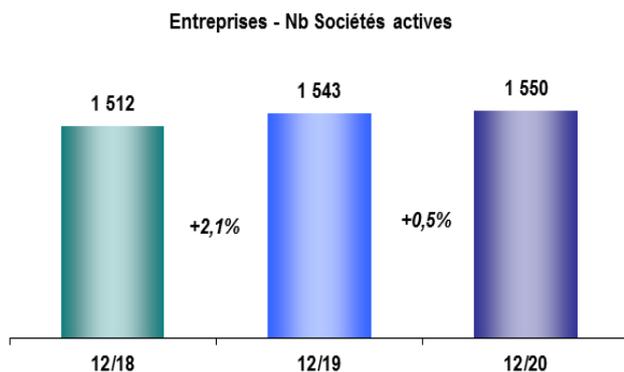


Le dispositif de proximité de la Banque Laydernier avec ses clients se traduit par la présence d'un conseiller dédié ainsi qu'une volonté affichée de gérer tant la partie commerciale que la partie privée du client Professionnel ou Entreprise. Ce sont ainsi près de 67,2% de nos clients Professionnels que nous accompagnons également à titre privé.



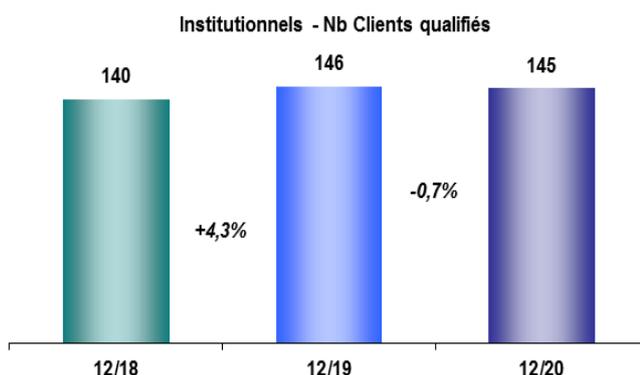
## Le développement de notre clientèle Entreprises se poursuit

Le fonds de commerce actif des Entreprises est en hausse de 0,5%. La conquête de nouveaux clients de plus de 7,5 M€ de chiffre d'affaires a cependant légèrement diminué, compte tenu de l'environnement.



## Le fonds de commerce Institutionnels est resté stable

La Banque Laydernier s'est maintenue sur le marché des Institutionnels. A fin 2020, le fonds de commerce comptait 145 clients qualifiés en légère baisse de 0,7 % confirmant ainsi notre positionnement sur un marché étroit, en particulier auprès des OGEC et des CARPA.



Parallèlement, fidèle à sa tradition de partenariats, la Banque Laydernier accentue sa démarche d'open banking et propose à ses clients une offre de produits et services, bancaires ou non bancaires, les plus adaptés à leurs besoins.

En 2020, de nombreux accords ou partenariats ont été noués avec des fintech ou des références de l'économie traditionnelle, pour proposer à ses clients de nouvelles offres personnalisées et innovantes :

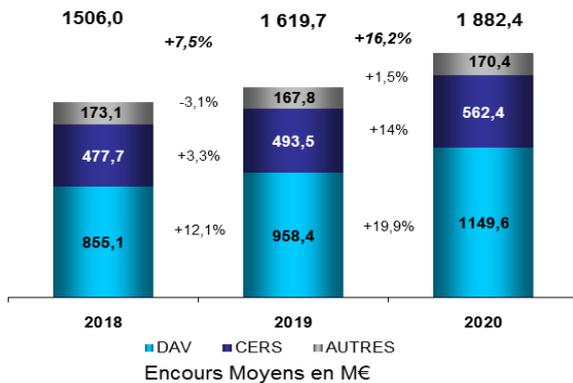
- Sur 2020, le groupe enrichit l'univers de la mobilité avec la LOA : solution simple et souple de financement, elle permet de disposer d'un véhicule contre le paiement de loyer mensuel dont le montant est défini à l'avance selon le kilométrage et la durée choisis. À la fin du contrat, s'il le souhaite, le client a la possibilité de restituer le véhicule ou de l'acquérir en levant l'option d'achat.
- Plan assu MRPRO V2 : Une offre modulaire permettant de s'adapter aux besoins de chaque client avec la possibilité d'assurer son local et ou sa responsabilité civile, de choisir des packs optionnels, les plafonds associés ainsi que le niveau de franchise.
- Offre CYBER (pour les CA TPE) Une assurance permettant de protéger les entreprises contre les atteintes à leur système d'information et/ou aux données numériques suite à une cyber-attaque. Plusieurs volets de garanties afin de faire face à toutes les caractéristiques d'un sinistre lié à un cyber incident.
- Crédit renouvelable Facilinvest : permettant de financer des besoins professionnels de faibles montants (jusqu'à 50k€) sur une courte durée. Il s'agit d'un financement à durée indéterminée, de tout type d'actif corporel et incorporel (sur liste), dont le décaissement se fait uniquement sur présentation de factures acquittées.  
Pour les CMT, les clients reçoivent désormais une notification (SMS, Email, Push sur application mobile) lorsque leur crédit pro est décaissé ou mise en place.
- Lancement de PRISMEA à l'ensemble des Régions /Filiales sur toute l'année 2020, l'offre est disponible à la main des conseillers.

### L'épargne bilancielle poursuit sa progression en 2020

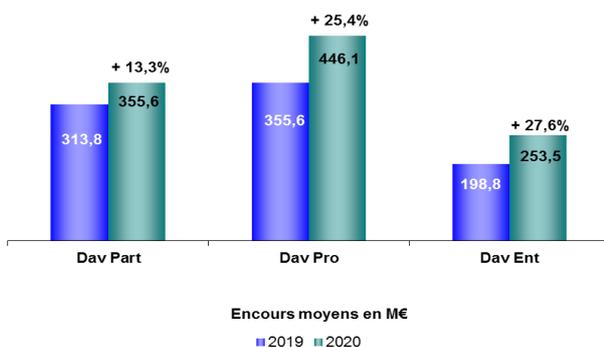
Les encours d'épargne bilancielle ont progressé sur un an de 16,2%, portée par les dépôts à vue qui progressent de 19,9 % et les CERS de 14,0%.

Cette hausse du total de dépôts de 262,7 M€ en un an reflète une croissance de l'épargne disponible des clients Particuliers ainsi qu'un excédent de trésorerie de nos clients Entreprises dont une part importante provient des Prêts Garanties par l'Etat qui ont débuté au mois d'avril 2020.

Les encours d'épargne à régime spécial ressortent en progression de 14,0% à 562,4 M€ à fin décembre. La croissance des avoirs sur Livret A et du CSL Particuliers restent particulièrement soutenue (respectivement +8,9 % et +58,1%). Les encours de PEL (+0,4%) et du LDD (+4,3%) sont en sensible hausse sur un an.



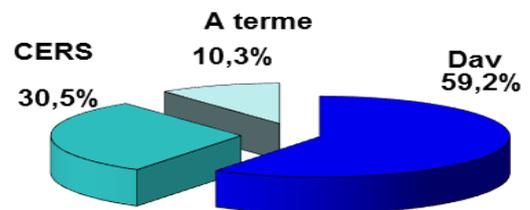
Sur un an, les encours de dépôts à vue ont progressé sur l'ensemble des marchés, de 13,3% pour les Particuliers, 25,4% pour les Professionnels et 27,6% pour les Entreprises.



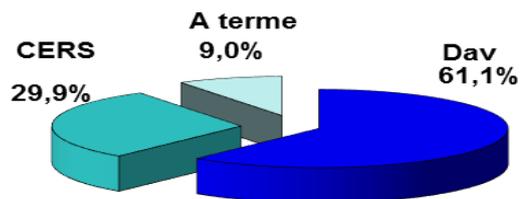
### La structure des dépôts évolue, avec une part des dépôts à vue qui se renforce sensiblement.

La structure des dépôts a été modifiée par la forte augmentation des DAV qui pèsent pour 61,1% vs 59,2%. Malgré une forte augmentation des en-cours, en dépit d'une rémunération peu attractive, le poids des CERS est ramené de 30,5% à 29,9%.

Le constat est similaire sur le poids des dépôts à terme, qui passe de 10,3% à 9,0%.



2019



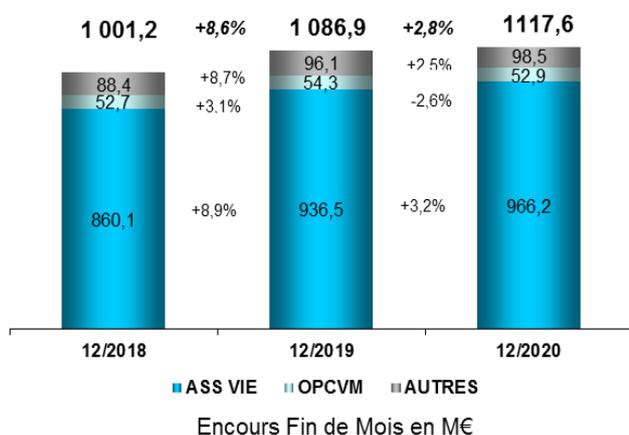
2020

## L'épargne hors bilan en hausse en 2020

Avec une collecte brute d'Assurance-Vie de 102,7 M€ et des placements plus orientés vers les CERS dans un contexte d'incertitude des marchés, l'encours d'Assurance-Vie progresse de 3,2% par rapport à décembre 2019 et de 2,7% sur l'encours moyen cumulé à fin décembre. La collecte nette d'assurance vie est de 27,4 M€ sur l'exercice.

Au total, l'encours d'épargne gérée (bilan et hors bilan) progresse de 2,8% sur 1 an à 1 117,6 M€.

Notons une évolution favorable de la part en unités de compte (+15.3 pts) dans la production.



## Une production de crédit contrastée

Tous marchés confondus, l'attentisme lié au contexte particulier de cet exercice a provoqué une baisse des besoins de financements. La production de crédits a cependant été tonique, la banque a massivement

soutenu ses clients en délivrant un volume significatif de prêts garantis par l'Etat (PGE)

## Du fait de ses relations historiques avec la clientèle de PME la Banque Laydernier participe activement au financement, et au soutien, de l'économie régionale

Tous crédits confondus (y compris crédit-bail), la production a progressé de 9,9% à 606,5 M€

La crise sanitaire a limité les investissements productifs des clients Professionnels et Entreprises qui affichent un retrait de 23.7% sur les crédits d'équipement à 157,0 M€.

A l'inverse, une forte mobilisation des équipes a permis d'accompagner les Professionnels et les Entreprises avec une production de 201,9 M€ de PGE.

Une étude a été menée sur la perception de la clientèle des Entreprises et des Professionnels à l'égard de l'accompagnement de la Banque Laydernier auprès d'une cible de 1 642 professionnels et 718 entreprises.

- Une note de satisfaction de 74 a été attribuée par les Professionnels et une note de 83 par les Entreprises pour la qualité de l'accompagnement.
- Des indices de recommandation (IRC = au % des promoteurs – le % des détracteurs) favorables à la Banque : + 20 par les Professionnels et + 46 pour les Entreprises.

La consommation s'est réduite au profit d'une épargne de précaution : la demande de prêts personnels a baissé de 30%.

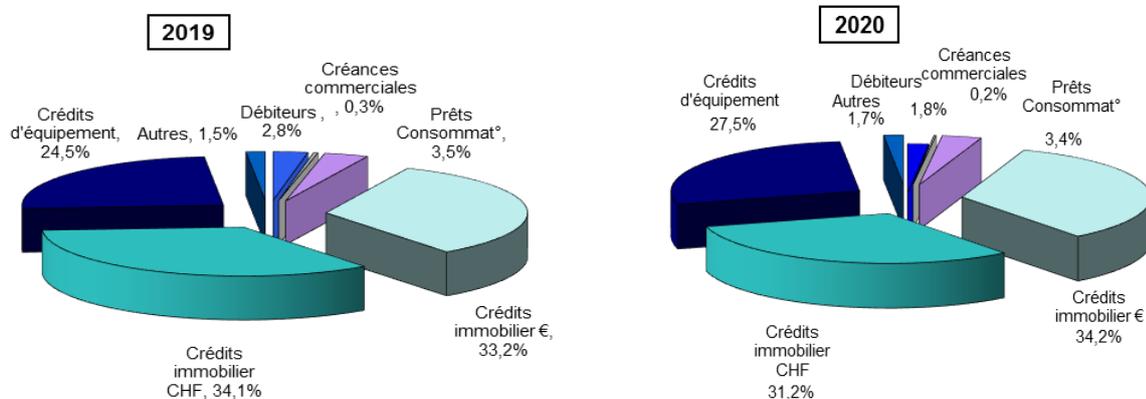
Le contexte a généré une période d'attente pour les investissements immobiliers, qui se traduit par une contraction de 28,3% de la production de crédits habitat.

## Production de Crédits

	2018 (en M€)	2019 (en M€)	2020 (en M€)	Evolution
Marché des Particuliers :	311,4	346,3	247,6	-28,5%
Prêts Personnels	44,1	43,6	30,5	-30,0%
Crédits Immobiliers en €	164,6	224,0	177,9	-20,6%
AED en M€	102,7	78,6	39,2	-50,2%
Marché des Entreprises et des Professionnels :	221,0	205,8	358,9	74,4%
dont MLT Equipement	183,0	162,6	126,4	-22,2%
dont Crédit Bail	38,0	43,3	30,6	-29,2%
dont PGE			201,9	
<b>TOTAL</b>	<b>532,4</b>	<b>552,1</b>	<b>606,5</b>	<b>9,9%</b>

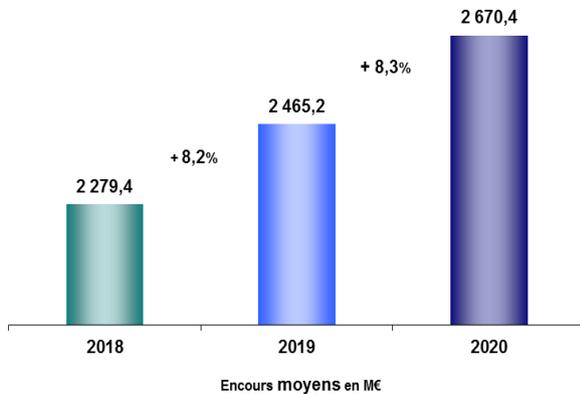
## Structure des Crédits

Le volume de PGE augmente la part des crédits MLT dans la structure des crédits. Celle des crédits habitats € est également en hausse, et la progression de ces deux rubriques s'effectue principalement au détriment des PIM CHF.

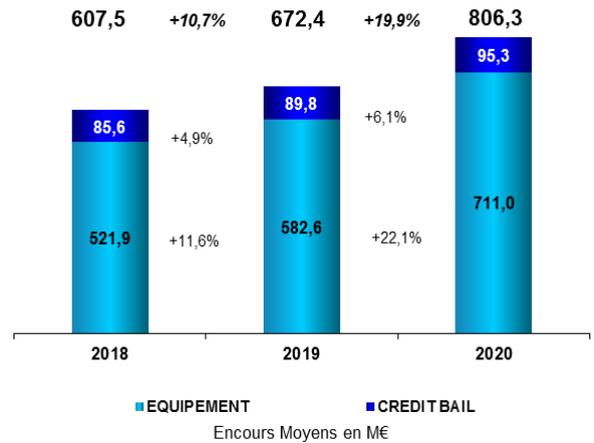
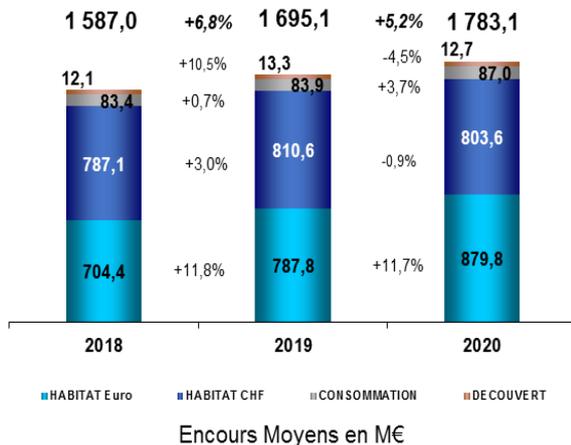


### Encours de Crédits

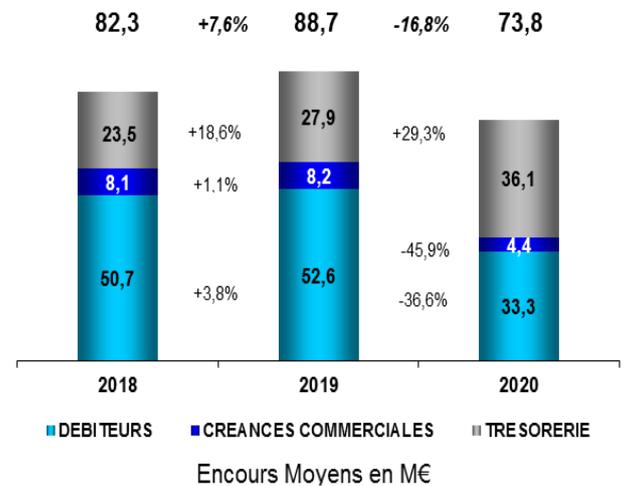
Les encours de crédits (y Crédit-bail) progressent de 8,3 % pour atteindre 2 670,4 M€.



Les encours de crédits aux Particuliers ont progressé de 5,2% à 1 783,1 M€, grâce à une évolution favorable sur les crédits habitat (€) de 11.7% et malgré un tassement des encours (CHF) de 0.9%. L'encours moyen de crédit habitat € profite en 2020 d'une forte production au second semestre 2019. Sur la même période, les encours de prêts à la consommation évoluent de 3,7 % à 87,0 M€.



Les encours de crédits court terme aux Professionnels et aux Entreprises sont en retrait de 16.8% à 73.8 M€. Une partie significative des montants décaissés en PGE sont restés en DAV, générant une moindre utilisation des CT débiteurs et des créances commerciales. Inversement, la Banque enregistre une bonne activité due au Centre Régional des Financements Immobiliers (CRFI) sur les crédits de trésorerie.



### Le ratio Crédits / Dépôts

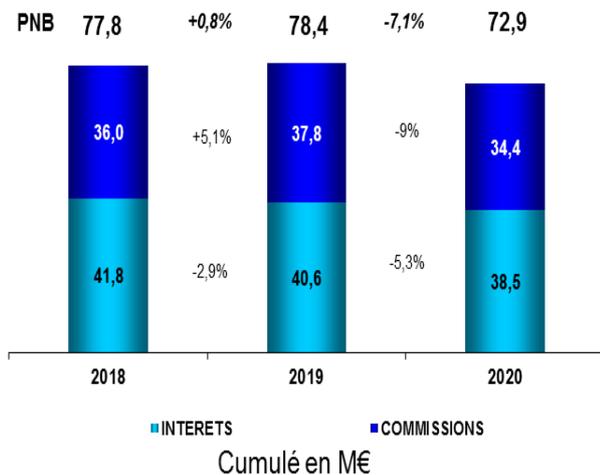
L'évolution du rapport crédits / dépôts clientèle détaillée ci-dessus entraîne une évolution particulière du ratio « loan to deposit » à 133,1% fin 2020 contre 154,8% fin 2019.

## Les résultats financiers

Les éléments financiers ci-après présentent les données financières de la Banque Laydernier en normes françaises.

### Le Produit net Bancaire

Le PNB de la Banque Laydernier est en retrait de 7,1% à 72,9 M€ avec deux tendances affichées : une diminution des commissions (9,0%) et des intérêts (5,3%).



### Les intérêts nets et divers

La marge d'intérêts ressort en baisse de 5,3%. Elle continue de pâtir des effets négatifs de l'environnement de taux bas et des renégociations. L'activité liée aux financements en devises souffre de la convergence des taux d'intérêts € et CHF. La hausse des dépôts et la diminution des en-cours débiteurs constatés sur 2020 pèsent également sur nos marges d'intérêts.

### Les commissions nettes affichent un recul de 9,0%

Dans un environnement chahuté, les commissions nettes consolidées sont en recul de 9,0% et ce à partir de mars 2020.

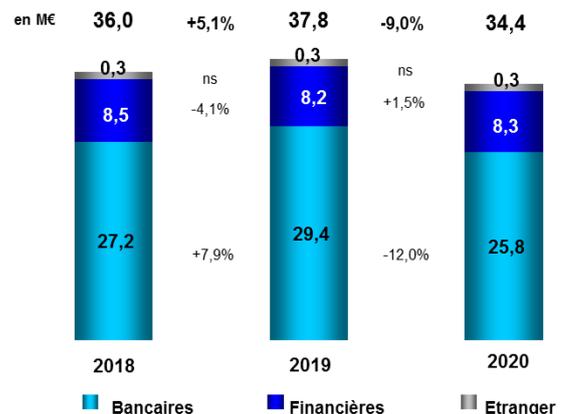
Les commissions de services ont été directement impactées par la baisse d'activité liée la crise sanitaire :

Les commissions monétaires (porteurs et commerçants) chutent de 15%, les commissions de mouvement perdent 8% et les commissions sur moyens de paiement 30%.

L'amélioration globale des niveaux de trésorerie impacte nos commissions de dépassement (-33%).

Enfin, une reprise de provision exceptionnelle (TVA/ATD) enregistrée en 2019 pénalise sensiblement l'évolution des commissions de services 2020.

Les commissions financières affichent une progression de 1,5%. Les commissions de bourse ont doublé, portées par les importantes variations des marchés en 2020. D'importantes opérations de placement sur produits structurés ont également été enregistrées sur l'exercice. A l'inverse, les commissions de placement ASV ont reculé, ainsi que les commissions de gestion OPC, liées à la baisse des marchés financiers.



## Les Charges d'exploitation

(en M€)	2018	2019	2020	Evolution
Frais de personnel	-24,2	-25,0	-23,5	-6,3%
Impôts et taxes	-1,2	-1,5	-1,8	20,8%
Autres charges	-28,8	-27,2	-27,4	1,0%
<b>FRAIS GENERAUX</b>	<b>-54,1</b>	<b>-53,7</b>	<b>-52,7</b>	<b>-1,8%</b>
Amortissements	-1,7	-1,8	-2,1	17,0%
<b>TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION</b>	<b>-55,8</b>	<b>-55,5</b>	<b>-54,8</b>	<b>-1,2%</b>

Les frais généraux sont en sensible baisse de 1,8% en 2020. La baisse de 6.3% des frais de personnel est notamment liée à une diminution de 2,7% de l'effectif par rapport à fin décembre 2019. Les amortissements affichent une progression de 17% en raison du poids croissant des investissements informatiques liés à la transformation du Groupe et au renforcement des exigences réglementaires.

## Effectif

L'effectif moyen de la Banque Laydernier s'élève à 286 collaborateurs en activité.

PERSONNEL	2018	2019	2020
Effectifs moyens	295	294	286
Montant de la masse salariale ( en milliers d'euros)	13 024	13 299	13 166
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux (Sécurité sociale, œuvres sociales, etc.) (en milliers d'euros)	6 423	5 818	6 598

## Le Résultat Brut d'Exploitation

(en M€)	2018	2019	2020	Evolution
Produit Net Bancaire	77,8	78,4	72,9	-7,1%
Charges d'exploitation	-55,8	-55,5	-54,8	-1,2%
<b>Résultat Brut d'Exploitation</b>	<b>22,0</b>	<b>22,9</b>	<b>18,0</b>	<b>-21,3%</b>
Coefficient d'exploitation	71,7%	-70,4%	-74,8%	

Le Résultat Brut d'Exploitation comptable s'établit à 18,0 M€ et ressort en baisse de 21,3% par rapport à 2019. Le coefficient d'exploitation comptable s'établit à 74,8%.

## Le coût du risque

Encours fin de période en M€	déc-18	déc-19	déc-20	Evolution
Crédits Bilanciels	1 489	1 636	1 865	14,0%
PIM CHF	807	820	769	-6,2%
Crédit Bail	86	92	94	1,5%
Engagements par signature	53	40	60	51,7%
<b>Total en M€</b>	<b>2 436</b>	<b>2 588</b>	<b>2 788</b>	<b>7,7%</b>
CNR yc PRC (en M€)	3,709	7,788	9,442	21,2%
<b>Taux CNR / encours fin de période</b>	<b>0,15%</b>	<b>0,30%</b>	<b>0,34%</b>	

Le coût du risque représente la charge nette de provisionnement (dotation diminuée des reprises aux comptes de provisions) ainsi que les pertes irrécouvrables non couvertes par des provisions, minorées des récupérations sur créances amorties.

Dans un contexte économique qui s'est dégradé en 2020, les encours ont évolué de 7,7% à 2 788 M€.

Sur la même période, le coût net du risque (CNR) est passé à 9,4 M€ soit 0.34% des encours.

Le niveau de coût du risque de 2020 est essentiellement concentré sur le provisionnement des encours sains pour 6,3 M€ (issue principalement du recalibrage défavorable de la revue des paramètres de provisionnement IFRS9 avec la prise en compte du contexte Covid-19).

Les dépréciations constatées cette année s'expliquent principalement par la prise en compte du contexte Covid :

- Un complément de provision suite à la revue des grilles des paramètres des modèles de provisionnement
- Un provisionnement complémentaire sur les secteurs et les professionnels identifiés comme « sensible ».
- Une charge de risque complémentaire suite à la production des PGE

Sur le marché des Particuliers et des Professionnels la charge de risque s'est sensiblement améliorée en regard de l'exercice 2019. Seul le marché des Entreprises affiche une hausse de 23 pbs tout en restant à un taux de CNR / encours faible.

A date du 31 Décembre 2020, l'octroi de prêts garantis par l'Etat (PGE), les mesures prises de report d'échéances, ainsi que les autres mesures de soutiens mises en place par le gouvernement dans ce contexte Covid, permettent de ne pas observer d'accélération des entrées en défaut ou de renforcement du niveau des provisions des encours déjà en défaut.

## Encours douteux et contentieux

Fin d'exercice	2018	2019	2020	Evolution
Créances brutes en M€	92	87	91	4,8%
contentieuses	48	50	49	
douteuses	44	37	42	
Provisions sur créances en M€ (hors actualisations)	35	35	34	-2,5%
contentieuses	30	31	30	
douteuses	5	4	4	
Taux de provisionnement des créances	37,7%	40,5%	37,7%	
contentieuses	61,7%	61,7%	60,8%	
douteuses	11,3%	11,6%	10,4%	
Encours douteux & contentieux nets/ Encours Totaux	2,5%	2,1%	2,1%	

## Le résultat d'exploitation

(en M€)	2018	2019	2020	Evolution
RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION	22,0	22,9	18,0	-21,3%
Coût du risque	-3,7	-7,8	-9,4	21,2%
RESULTAT D'EXPLOITATION	18,3	15,1	8,6	-43,2%

Après comptabilisation du coût du risque, le résultat d'exploitation de la Banque Laydernier s'élève à 8,6 M€ en 2020, en diminution de 43,2 % par rapport à 2019.



### Le résultat courant avant impôts

(en M€)	2018	2019	2020	Evolution
RESULTAT D'EXPLOITATION	18,3	15,1	8,6	-43,2%
Résultat net sur titres de participation	1,3	0,0	0,0	ns
Résultat net sur immobilisations d'exploitation	0,0	0,0	0,0	ns
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS	19,6	15,1	8,6	-43,2%

### Le résultat net

(en M€)	2018	2019	2020	Evolution
RCAI	19,6	15,1	8,6	-43,2%
Résultat Exceptionnel	-0,8	-1,8	-0,2	ns
Impôts sociétés	-6,5	-4,4	-3,0	ns
Impôts différés	0,0	0,0	0,0	
RESULTAT NET	12,4	9,0	5,4	-39,8%

A fin décembre 2020, le résultat net de la Banque Laydernier s'affiche à 5,4 M€, en baisse de 39,8% par rapport à 2019, intégrant une écriture en résultat exceptionnel de 191 K€ correspondant au plafonnement de la durée d'amortissement lié aux locaux dont la banque n'est pas propriétaire.



## Proposition d'affectation du résultat

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées générales ordinaires, constate :

Bénéfice de l'exercice 2020 ..... 5 411 350,02 euros

Majoré du report à nouveau de l'exercice précédent ..... 58 265 086,55 euros

Soit un total distribuable de ..... 63 676 436,57 euros

L'Assemblée propose de ne verser aucun dividende et d'affecter la totalité au report à nouveau.

Le report à nouveau final est de 63 676 436,57 euros

Il est rappelé, conformément à la loi que les dividendes distribués au titre des trois exercices précédents ont été les suivants :

- Exercice 2019 : aucun dividende versé
- Exercice 2018 : 0,00 euros par action
- Exercice 2017 : 6,32 euros par action



## Echéancier des dettes fournisseurs

### Echéancier des dettes fournisseurs

(en milliers d'euros)	Dettes non échues			Dettes échues	Autres délais	Total
	1 à 30 jours	31 à 60 jours	Plus de 60 jours			
Montant au 31/12/2020	-1,2	21,4		-3,4	5,9	22,7
Montant au 31/12/2019	4,9			-0,7		4,1

Les dates d'échéance correspondent aux dates de règlement figurant sur les factures ou aux conditions fournisseurs, indépendamment de la date de réception de celles-ci.

Depuis 2018, le traitement des factures de la Banque Laydernier en France est en grande partie centralisé au sein de Société Générale Global Solution Centre du groupe Société Générale qui assure, pour le compte de la Banque Laydernier, l'enregistrement comptable et procède au règlement des factures fournisseurs ordonnancées par l'ensemble des directions fonctionnelles et des pôles de la Banque Laydernier.

Conformément aux procédures de contrôle interne de la Banque Laydernier, le règlement des factures n'est effectué qu'après validation de celles-ci par les services ordonnateurs des prestations. Une fois cette validation obtenue, elles sont enregistrées dans un applicatif commun, les paiements étant réalisés suivant les conditions de règlement des fournisseurs.

La colonne "Autres délais" correspond aux retenues de garantie sur travaux qui seront réglées dans un délai d'environ 6 mois après la date de réception des travaux.

Conformément à l'article D.441-6 du code de commerce dans sa rédaction issue du décret n°2021-211 du 24 février 2021, les informations sur les délais de paiement des fournisseurs sont les suivantes : les activités bancaires, les activités d'assurance et les services financiers (prêt financement et commissions) sont exclus du périmètre.

## Délais de paiement des créances clients

Les échéanciers de paiement des clients, au titre des financements accordés ou des prestations de service facturées, sont fixés contractuellement. Les modalités de paiement des échéances de remboursement des prêts peuvent faire l'objet d'options contractuelles modifiant les échéanciers initiaux (telles des options de remboursement anticipé ou des facultés de report d'échéances).

Le respect des dispositions contractuelles de paiement fait l'objet d'un suivi dans le cadre de la gestion des risques de la banque, notamment au titre du risque de crédit, du risque structurel de taux et du risque de liquidité. Les durées restant à courir des créances sur la clientèle sont indiquées dans la Note 7.2 des annexes aux comptes annuels ».

Toutes les factures de frais généraux émises ont été réglées par les contreparties. En conséquence, il n'y a pas de créances échues non réglées au 31 décembre 2020.

## Publication relative aux comptes bancaires inactifs

Les articles L.312-19 et L.312-20 du Code Monétaire et Financier issus de la loi n°2014-617 du 13 juin 2014 relative aux comptes bancaires inactifs et aux comptes d'assurance vie en déshérence, dite loi Eckert, entrée en vigueur le 1er janvier 2016, imposent à chaque établissement de crédit de publier annuellement des informations sur les comptes bancaires inactifs.

Au titre de l'année 2020, 128 comptes bancaires inactifs ont été clôturés et le montant total des dépôts réalisés dans ce cadre auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations est de 48.462,08 euros.

Pour mémoire, le total des dépôts transférés au titre de l'année 2019 était de 201.401,04 euros pour 60 comptes bancaires inactifs.

A fin décembre 2020, 2.439 comptes bancaires étaient recensés inactifs pour un montant de 3.390.496,61 euros.



## Etat de la participation des salariés au capital

La Banque Laydernier est détenue à 100% par le Crédit du Nord. Au 31 décembre 2020, l'état de la participation des salariés au capital social de la Banque Laydernier est néant.

## Conventions réglementées

Au regard des dispositions de l'article L.225-102-1 du Code de commerce qui vise à mentionner, dans le rapport de gestion, les conventions conclues directement ou par personne interposée entre d'une part, l'un des membres du Directoire ou du Conseil de Surveillance ou l'un des actionnaires disposant d'une fraction de droit de vote supérieure à 10% d'une société et, d'autre part, une autre société dont cette dernière possède, directement ou indirectement, plus de la moitié du capital, aucune convention ne répond à ces critères pour l'exercice 2020.

## Perspectives

Dans un contexte de marché contraint et un environnement en pleine mutation avec l'évolution des usages clients, et l'émergence de nouveaux acteurs, la Banque Laydernier entend poursuivre sa transformation en confirmant son positionnement singulier et son engagement : contribuer au développement économique de ceux qui entreprennent (durablement) au cœur des territoires.

La Banque Laydernier réaffirme sa stratégie autour de 3 ambitions :

- Être la banque de ceux qui entreprennent, en agrégeant le plus haut niveau d'expertise pour une plus grande satisfaction.
- Être la banque à la bonne distance humaine et digitale, en garantissant la proximité physique et le meilleur du digital, à travers un modèle relationnel adapté à chaque client.
- Être une banque qui fonctionne en circuits courts, au plus proche des acteurs de l'économie locale en région, et avec des équipes autonomes dans la prise de décision pour s'engager rapidement aux côtés de nos clients.

Fort des transformations et avancées réalisées en 2020 sur ces 3 axes, appuyé sur un socle solide, la Banque Laydernier poursuit sa stratégie en 2021 :

- Notre offre va continuer à s'élargir avec de nouveaux partenariats (AGICAP), portés par notre nouvelle vitrine digitale. L'assurance et la

prévoyance seront également mises en avant pour renforcer notre positionnement de banquier-assureur et accompagner nos clients sur l'ensemble de leurs besoins avec la sortie d'Antarius Prévoyance PRO.

- Le Crédit du Nord va continuer d'accompagner Prisméa.
- Une part significative de nos efforts sera à nouveau consacrée à l'accompagnement de nos collaborateurs dans la transformation, pour maintenir un niveau d'expertise adapté aux attentes du marché et anticiper les évolutions des métiers de la banque. La crise sanitaire a renforcé le besoin d'interagir de manière distanciée avec nos clients. Aussi, au deuxième semestre 2020, des modules divers de formation ont été déployés sur les équipes du particulier pour renforcer l'acculturation au digital, ils se poursuivront en 2021. En effet, la maîtrise de la vente à distance devient indispensable dans l'exercice du métier de conseiller.
- Des enrichissements d'applications à destination des conseillers ont été effectués pour fluidifier leur activité, améliorer leur proactivité (Bureau Digital, Gestion Documentaire, refonte de la Liste des Contacts



Prioritaires (LCP), Enrichissement de Vision Client...)

- Et surtout le groupe a lancé sa nouvelle approche sur les clients Particuliers. Riche et hyper personnalisée grâce aux grandes capacités de la DATA, elle affine considérablement la connaissance de nos clients. Elle nous permettra de répondre de façon encore plus pertinente et proactive à leurs attentes et nous augmenterons ainsi leur satisfaction.
- Fin 2021 est prévu pour les conseillers

professionnels l'offre Cybersécurité qui permet de protéger l'entreprise dans un contexte de menaces persistantes et d'attaques sophistiquées.

- Lancement du pré-octroi de crédit pour les clients professionnels, permettant d'être plus réactif (client) et faciliter le parcours (collaborateur).
- Elargissement de la signature électronique à la vente à distance pour nos clients professionnels et entreprises. Les mandataires pourront également signer électroniquement.



## II. Rapport du Conseil sur le gouvernement d'entreprise

*Ce rapport a été établi pour la première fois, au titre de l'exercice 2017, suite à la parution de l'Ordonnance n°2017-1162 du 12 juillet 2017 ainsi que du décret n°2017-1174 du 18 juillet 2017.*

La Banque LAYDERNIER est une société à Directoire et Conseil de Surveillance.

La durée des fonctions du Directoire est fixée à 3 ans (article 10 des statuts).

Le Directoire est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toutes circonstances au nom de la Société. Il exerce ses pouvoirs dans la limite de l'objet social et sous réserve de ceux que la loi attribue expressément aux assemblées d'actionnaires et au Conseil de Surveillance.

Au 31 décembre 2020, le Directoire est composé de deux membres :

- Vincent THEBAULT, Président,
- Marc PISICCHIO, Vice-Président.

Au 31 décembre 2020, le Conseil de Surveillance de la Banque comprend 9 membres :

Noms des membres	Qualité
- Jean-Louis KLEIN	Président du Conseil et Membre
- Jean-Pierre LAMISCARRE	Vice-président du Conseil et Membre
- CREDIT DU NORD	Membre
Représenté par Laurence DESCHUYTENEER	
- Carole DUPESSEY	Membre indépendant
- Michèle LECENES	Membre indépendant
- Edouard TIVOLY	Membre indépendant
- Jean-Charles ROBIN	Membre indépendant
- Claudine METRAL	Membre élu par les salariés
- Céline CHESNEY	Membre élu par les salariés

Aucune évolution n'est intervenue en 2020 dans la composition du Conseil de Surveillance.

Parmi les 9 membres du Conseil de Surveillance, on compte :

- 4 membres indépendants choisis pour leur compétence et leur engagement à l'égard de la Société,
- 2 membres élus par les salariés de l'Entreprise, l'un des membres représente le collège des cadres, le second, celui des techniciens.

La durée des mandats des membres du Conseil (y compris celle des représentants des salariés) est de 3 ans, renouvelables.

La Banque Laydernier applique la loi du 27 janvier 2011 sur le principe de représentation équilibrée des femmes et des hommes au sein de son Conseil. Au 31 décembre 2020, 3 femmes siègent au Conseil de la Banque, portant



ainsi à 43 % le taux de représentativité féminine, hors membres représentant les salariés.

## 1-Conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil

Le Conseil de Surveillance se réunit au moins une fois par trimestre. 2020 a été une année plus dense que les précédentes avec la convocation de 6 conseils.

L'ordre du jour des séances est arrêté par le Président du Conseil, après concertation avec le Directoire de la Banque.

Pour fixer l'ordre du jour sont passés en revue :

- les sujets à examiner par le Conseil en vertu de la loi ;
- les sujets permettant de rendre compte aux « administrateurs » de la bonne marche et des choix stratégiques de l'Entreprise : politique commerciale, appétit pour le risque, organisation, activité des corps de contrôle, investissements, relations sociales...

Les « administrateurs » sont convoqués au moins 15 jours avant la réunion. Leur sont adressés :

- avec la convocation :
  - le projet d'ordre du jour de la réunion ;
  - le projet de procès-verbal de la précédente réunion ;
- une semaine avant la tenue du Conseil, un dossier sur les principaux sujets inscrits à l'ordre du jour.

Lors de la réunion du Conseil arrêtant les comptes annuels, sont également remises :

- à chaque membre du Conseil, la liste des mandats exercés dans toutes les sociétés, à charge pour lui de la vérifier et de la modifier si nécessaire ;
- au Président et aux Commissaires aux Comptes, conformément à la réglementation, la liste des conventions significatives conclues entre l'Entreprise et ses dirigeants ou des sociétés avec lesquelles elle a des dirigeants ou actionnaires communs.

Outre les « administrateurs », participent aux réunions du Conseil :

- des membres du Comité Exécutif ou d'autres cadres de l'Entreprise, en fonction des sujets traités ;
- les Commissaires aux Comptes ;
- le Secrétaire du Conseil ;
- le Secrétaire du Comité Social et Economique, ou son représentant.

Il existe un règlement intérieur du Conseil qui précise notamment les conditions dans lesquelles les membres du Conseil peuvent participer aux séances par des moyens de visio-conférence ou de télécommunication. Ce règlement est consultable à partir du site Internet de la Banque, rubrique « Publications/IV - Autres documents »

Les réunions du Conseil de Surveillance durent environ trois heures.



Les sujets sont présentés par le Président, les membres du Directoire ou le responsable en charge du dossier (directeur Financier, directeur des Risques...). Il est ensuite procédé à un échange de vues à l'issue duquel le Conseil se prononce en tant que de besoin.

Un projet de procès-verbal de la réunion est rédigé par le Secrétaire du Conseil qui le soumet au Président, aux membres du Directoire, ainsi qu'aux différents intervenants pour la partie les concernant. Ce projet de procès-verbal est ensuite soumis à l'approbation du Conseil au début de la réunion suivante.

## **2- Informations sur les mandataires sociaux :**

Les membres du Conseil ont été informés des règles sur le cumul des mandats entrées en vigueur le 6 novembre 2014.

La liste de leurs mandats sur l'exercice en cours et ceux échus sur les 5 dernières années leur est demandée au début de l'exercice suivant afin de s'assurer que les règles sur le cumul des mandats sont respectées.

### **2-1 Mandats et fonctions exercées au cours des 5 dernières années**

#### **Jean-Louis KLEIN**

- Administrateur du Conseil d'Administration : ANTARIUS à partir du 03/07/2018
- Membre du Conseil de Surveillance : SOCIETE MARSEILLAISE DE CREDIT à partir du 13/09/2018
- Membre et Président du Conseil de Surveillance : BANQUE KOLB à partir du 04/10/2018
- Membre et Président du Conseil de Surveillance : BANQUE LAYDERNIER à partir du 12/10/2018
- Membre du Conseil de Surveillance : BANQUE TARNEAUD à partir du 07/09/2018
- Président du Conseil de Surveillance : BANQUE TARNEAUD à partir du 29/05/2020
- Membre et Président du Conseil de Surveillance : BANQUE NUGER à partir du 22/03/2019
- Membre et Président du Comité de Surveillance : SOCIETE DE BOURSE GILBERT DUPONT à partir du 22/11/2018
- Directeur Général Délégué : CREDIT DU NORD à partir du 14/05/2018

#### Mandats échus :

- Administrateur : ALD du 29/06/2015 au 01/08/2018
- Directeur Général Délégué : PIRIX BDDF/FILIMM du 20/12/2013 au 01/12/2018
- Vice-Président du Conseil de Surveillance : BANQUE TARNEAUD du 08/03/2019 au 29/05/2020
- Administrateur au Conseil d'Administration : SOCIETE GENERALE POUR LE DEVELOPPEMENT DES OPERATIONS DE CREDIT BAIL IMMOBILIER « SOGEBAIL » BDDF/FILIMM : du 08/11/2016 au 08/11/2018
- Administrateur au Conseil d'Administration : SOCIETE GENERALE - UNION FINANCIERE POUR LE DEVELOPPEMENT DE L'ECONOMIE CEREALIERE BDDF/FILIMM : du 24/05/2013 au 15/05/2017

#### **Laurence DESCHUYTENEER**

- Représentant Permanent du Crédit du Nord, Membre du Conseil de Surveillance : Banque LAYDERNIER à partir du 24/05/2019

#### **Jean-Pierre LAMISCARRE**

- Membre et Vice-Président du Conseil de Surveillance : BANQUE LAYDERNIER depuis le 09/03/2018

#### Mandats échus :

- Gérant non associé : CREDINORD CIDIZE SNC du 23/12/2002 au 31/10/2018

#### **Claudine METRAL**

- Membre du Conseil de Surveillance représentant les salariés : Banque LAYDERNIER depuis le 20/01/2011

#### **Céline CHESNEY**



- Membre du Conseil de Surveillance représentant les salariés : Banque LAYDERNIER depuis le 22/05/2019

#### Carole DUPESSEY

- Membre du Conseil de Surveillance : Banque LAYDERNIER depuis le 24/05/2017
- Membre du Conseil d'Administration : HALPADES (HLM) depuis le 22/06/2012
- Administratrice : GROUPE DUPESSEY SA depuis le 16/12/1996
- Administratrice déléguée : DUPESSEY ITALIA Srl depuis le 25/04/2008
- Administratrice : DUPESSEY IBERICA Srl depuis le 20/11/2013
- Administratrice : Comité d'Action Economique de l'Albanais depuis 2009
- Présidente du Conseil d'Administration : DUPESSEY IBERICA Srl depuis le 18/12/2013
- Président Directeur Général : GROUPE DUPESSEY SA depuis 01/01/2008
- Présidente du Directoire : DUPESSEY SA depuis 16/06/2003
- Présidente & Présidente du Comité de Direction : DUPESSEY DISTRIBUTION SAS depuis le 08/08/2014
- Présidente : BCY FINANCE SAS depuis le 01/01/2016
- Présidente : DUPESSEY IMMOBILIER SAS depuis 2015
- Présidente : CARRE 2 SAS depuis Mars 2018
- Présidente : FONDS DE DOTATION DUPESSEY depuis 08/03/2019
- Gérante : DUPESSEY PROMOTION SARL depuis le 04/07/2014 ; DUPESSEY LOGISTIQUE SARL depuis le 30/08/2016 ; EDELWEISS SCI depuis le 12/02/2015 ; LES PRES SCI depuis le 21/07/2005 ; ASTRAGALE SCI depuis le 24/12/2015 ; SCI CARRE depuis le 01/07/2018 ; DUPESSEY TRADE SARL depuis le 28/12/2018 ; DUPESSEY STRADIS SARL depuis le 12/01/2019

#### Edouard TIVOLY

- Membre du Conseil de Surveillance : Banque LAYDERNIER depuis le 20/09/2017
- Président de HODING TIVOLY depuis le 04/06/2020
- Membre du Comité de Direction : HOLDING TIVOLY depuis le 01/04/2016
- Représentant permanent de HOLDING TIVOLY au Conseil d'administration de TIVOLY depuis le 17/05/2019
- Administrateur : TIVOLY INC. (USA) depuis le 28/04/2016, SAVOIXPO (association. L 1901) depuis le 24/05/2016 ; Fabrique de Fraises Dentaires et Mécaniques (FFDM TIVOLY) depuis le 17/10/2016 ; ELITE TOOLING Limited (UK) depuis le 05/12/2016 ; Nuevas Herramientas de Corte – NECO (ESP) depuis le 25/05/2016 ;
- Administrateur unique : NEC IMMO depuis 2019
- Membre du Conseil de Surveillance : TIVELON TOOL Co. (CHANGSU) depuis 2019; TIVELON TOOL Packaging Products Manufacturing Co (CHANGSU) depuis 2019 ; TIVELON TRADING Co (SHANGHAI) depuis 2019
- Président : IMMOTIV SAS depuis 2019
- Gérant : STOECHADES SARL depuis décembre 2018
- Co-Gérant : SCI DU PRIEURE depuis 2019
- Liquidateur amiable : ESPACE GAMBETTA SCI depuis 2019

#### Mandats échus :

Administrateur TIVOLY TOOLS INC (USA) depuis le 23/06/2017 jusqu'au 31/12/2018

Administrateur : TIVOLY SA depuis le 20/05/2015 jusqu'au 31/12/2018

Directeur Général : HOLDING TIVOLY SAS depuis le 04/01/2016 jusqu'au 04/06/2020

#### Michèle LECENES

- Membre du Conseil de surveillance Banque LAYDERNIER depuis le 24/05/2019
- Membre du Conseil de surveillance Banque Rhône Alpes depuis le 12/05/2016
- Directeur Général : MALHEN@CONSEIL depuis 01/07/2017

#### Jean-Charles ROBIN

- Membre du Conseil de surveillance Banque LAYDERNIER depuis le 24/05/2019
- Administrateur : SPIE BATIGNOLLES INTERNATIONAL SA depuis 05/11/2002



- Président du Conseil d'administration : SPIE BATIGNOLLES INTERNATIONAL SA depuis 16/07/2018
- Administrateur : SPIE BATIGNOLLES VALERIAN SA depuis 08/10/2013
- Président du Conseil d'administration : SPIE BATIGNOLLES VALERIAN SA depuis 03/05/2013
- Administrateur : SAMORELEC SA depuis 24/01/2007
- Administrateur : GROUPE SPR SA depuis 23/11/2007
- Administrateur : SPIE BATIGNOLLES MALET SA depuis 30/09/2009
- Président du Conseil d'administration : SPIE BATIGNOLLES MALET SA depuis 29/04/2016
- Administrateur : SPIE BATIGNOLLES FONDATIONS SA depuis 28/09/2018
- Président du Conseil d'administration : SPIE BATIGNOLLES FONDATIONS SA depuis 28/09/2018
- Administrateur : SPIE BATIGNOLLES GENIE CIVIL SA depuis 28/09/2018
- Président du Conseil d'administration : SPIE BATIGNOLLES GENIE CIVIL SA depuis 28/09/2018
- Président : SPIE BATIGNOLLES SAS depuis 31/01/2019
- Président : CONNEXIONS COMMANDITE SCA depuis 30/11/2018
- Président : GROUPE SPIE BATIGNOLLES SAS depuis 02/01/2019
- Président : FONDATION SPIE BATIGNOLLES depuis 23/01/2019
- Représentant du GROUPE SPIE BATIGNOLLES SAS, Président : FINANCIERE SPIE BATIGNOLLES SAS à partir du 23/01/2019
- Représentant de CONNEXIONS COMMANDITE, Gérant : CONNEXIONS INVESTISSEMENT SCA à partir du 03/12/2018
- Représentant de SPIE BATIGNOLLES SAS, administrateur : SPIE BATIGNOLLES ILE-DE-FRANCE SA à partir du 24/03/2016

## ***2-2 Informations complémentaires concernant les Membres du Conseil***

### **• Des membres complémentaires et expérimentés**

Le Conseil de Surveillance est composé d'« administrateurs » choisis pour leur expérience, leurs connaissances, leur compétence, leur honorabilité et leur intégrité.

### **• Une formation adaptée au profil des "administrateurs "**

Bénéficient d'une formation :

- les « administrateurs » qui ne sont pas issus du milieu bancaire, lesquels ont une formation adaptée à chacun, dès leur prise de mandat ;
- les « administrateurs » élus par les salariés de l'Entreprise. Conformément au décret n°2015-606 du 3 juin 2015, le Conseil de Surveillance de la Banque leur a accordé un temps de préparation de 20 heures par conseil pour leur permettre d'exercer leur mandat. Le décret prévoyant aussi une formation adaptée durant toute la durée de leur mandat, un temps de formation de 20 heures par an a été autorisé en Conseil. Depuis 2016, une formation de 3 jours est dispensée auprès de tous les « administrateurs » du Groupe Crédit du Nord par la CEGOS. En 2020, cette formation n'a pu être diligentée en raison de deux motifs : le contexte sanitaire lié à la Covid 19 d'une part, le décès de l'animateur de cette formation d'autre part. La formation redémarre en 2021, une première journée a été organisée le 12 février 2021, une suivante est prévue le 9 avril. Les dates des autres journées n'ont pas encore été arrêtées. Cinq journées seront ainsi organisées dès 2021, en conformité avec les nouvelles dispositions de la loi Pacte. Cette formation est prise en charge par le Crédit du Nord social pour tous les administrateurs. Outre ces formations, les administrateurs représentant les salariés bénéficient, le cas échéant, d'une formation adaptée à leur profil, dès la prise de mandat.



- **Age moyen du Conseil**

Y compris les administrateurs représentant les salariés, l'âge moyen est de 57 ans.

- **Absence de conflit d'intérêt :**

A la connaissance de la Banque, il n'existe aucun conflit d'intérêt entre la Banque et les membres du Conseil de Surveillance, aussi bien au titre de leurs intérêts professionnels que privés. L'article 7 du règlement intérieur du Conseil de Surveillance régit les conflits d'intérêts des « administrateurs ». Il n'existe par ailleurs aucun lien familial entre les différents administrateurs de la Banque.

Le membre du Conseil maintient en toute circonstance son indépendance d'analyse, de jugement de décision et d'action. Il s'engage à ne pas rechercher ou accepter tout avantage susceptible de compromettre son indépendance.

- **Absence de condamnation**

A la connaissance du Conseil de Surveillance, aucune condamnation pour fraude n'a été prononcée à l'encontre de l'un des « administrateurs » de la Banque au cours des cinq dernières années.

Aucun des « administrateurs » n'a été associé en outre à une faillite, mise sous séquestre ou liquidation au cours des cinq dernières années, ni été incriminé voire sanctionné par une autorité statutaire ou réglementaire.

Enfin, aucun des « administrateurs » de la Banque n'a été empêché par un tribunal d'agir en tant que membre d'un organe d'administration, de surveillance ou de direction, voire d'intervenir dans la gestion et la conduite des affaires d'une entreprise ces cinq dernières années.

- **Administrateurs indépendants**

En mai 2019, deux nouveaux membres indépendants Madame Michèle LECENES et Monsieur Jean-Charles ROBIN ont rejoint le Conseil ; le pourcentage des membres indépendants est ainsi passé à 44,4%. Choisis selon les critères retenus par le code AFEP/MEDEF, par la Direction Générale et l'actionnaire, les membres du Conseil réunissent toutes les qualités personnelles et professionnelles recherchées pour exercer leur mandat.

- **Déontologie**

Chaque membre du Conseil s'abstient d'effectuer des opérations sur les titres de sociétés dans lesquelles (et dans la mesure où) il dispose, en raison de ses fonctions, d'informations non encore rendues publiques.

### **3- Rémunérations des mandataires sociaux :**

Le Comité des rémunérations (COREM), composé de deux administrateurs dont un indépendant, examine au minimum une fois par an les rémunérations des dirigeants mandataires sociaux exécutifs, lesquelles sont ensuite arrêtées par le Conseil sur recommandations du Comité des rémunérations.

Ces rémunérations comprennent une partie fixe et une partie variable en fonction de critères proposés par le Comité des rémunérations, dans le respect des dispositions réglementaires propres aux établissements de crédit. Le COREM s'est réuni 1 fois en 2020 pour examiner la politique de rémunération de l'Entreprise.

Les rémunérations des Membres du Directoire sont fixées par le Conseil. Elles comprennent une partie fixe et une partie variable en fonction de critères proposés par le Comité des rémunérations, dans le respect des dispositions réglementaires propres aux établissements de crédit.



Par ailleurs, conformément aux statuts, les membres du Conseil de Surveillance perçoivent des jetons de présence calculés selon les règles de répartition suivantes :

- la moitié des jetons de présence est répartie par parts égales entre les membres du Conseil,
- le solde est réparti entre les membres du Conseil proportionnellement au nombre de séances du Conseil auxquelles chacun a participé au cours de l'exercice, la part des absents n'étant pas redistribuée aux autres administrateurs mais restant acquise à la Banque.

Les membres du Conseil représentant les salariés ne perçoivent pas de jetons de présence *intuitu personae* : ils sont directement versés à leur syndicat, après renonciation de leur part.

En application de la loi Pacte, d'une part, le terme « jetons de présence » a été remplacé par celui de « rémunération » après adoption lors de l'Assemblée Générale du 15 mai 2020 et, d'autre part, afin de mieux répondre aux nouvelles exigences du législateur, le Conseil de Surveillance du 9 décembre 2020 a adopté une nouvelle règle de distribution : la part variable de la rémunération passant de 50 à 75% et la part fixe de 50 à 25%.

**Tableau des rémunérations versées en 2020 :**

Nom	Prénom	Montant brut alloué
DUPESEY	Carole	2416,67
TIVOLY	Edouard	2900,00
ROBIN	Jean-Charles	2416,67
LECENES	Michèle	2900,00
CFDT		2900,00
CFDT		2658,33

#### 4- Assemblées générales

Les assemblées générales sont convoquées conformément aux dispositions législatives et réglementaires. Tous les actionnaires et les Commissaires aux Comptes reçoivent une convocation. La prochaine Assemblée Générale de la Banque aura lieu le 20 mai 2021.

Le projet des résolutions de l'Assemblée Générale figure dans le Rapport Annuel au chapitre « Projet de Résolutions Assemblée Générale Ordinaire du 20 mai 2021 »

#### 5- Conventions intervenues entre un mandataire/actionnaire et la Société

Aucune convention n'est intervenue entre un mandataire/actionnaire et la Banque. Seules des conventions courantes conclues à des conditions normales ont été recensées.

**6- Délégation d'augmentation de capital en cours :** sans objet

**7- Informations susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique :** sans objet



## 8- Observations du Conseil de surveillance

« Le Directoire a présenté aux Membres du Conseil son rapport sur la situation de la Banque Laydernier et son activité au cours de l'année 2020.

Puis, le Conseil de Surveillance a examiné les comptes arrêtés par le Directoire.

Dans un contexte économique encore incertain et contrasté, la Banque Laydernier poursuit son développement commercial et réalise des performances financières honorables.

La Banque affiche un PNB de 72 874 K€ au titre de l'année 2020 soit un recul de 7,1 % (PNB Comptable French).

Le poste « Intérêts nets et divers », affiche une diminution de 5,3 % liée aux effets négatifs de l'environnement de taux bas et à la crise sanitaire.

Les commissions nettes sont en baisse de 9,0%.

Le poste « Charges d'exploitation » est en sensible baisse de 1,2 %.

Ainsi, le Résultat Brut d'Exploitation de la Banque s'inscrit en retrait de 21,3 %.

Dans ce contexte, et après prise en compte d'un coût du risque de 9 442 K€ et d'un résultat exceptionnel de 191 K€, le résultat net 2020 est en repli de 39,8 % et s'élève à 5 411 K€.

La Banque Laydernier consolide néanmoins son ancrage régional. C'est un atout majeur qui lui permet de poursuivre un développement de son fonds de commerce, tous marchés confondus.

Le Conseil approuve la politique menée par le Directoire en 2020 et adresse ses remerciements à tous les collaborateurs de la Banque qui, dans un environnement économique sous contrainte, ont su maintenir de bons résultats.

Le Conseil de Surveillance renouvelle sa confiance au Directoire pour mener à bien les ambitions fixées pour 2021.



### III. CONTROLE INTERNE

#### Procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière

Les procédures de Contrôle Interne s'appliquent à toutes les entités du Groupe Crédit du Nord.

L'activité du Groupe Crédit du Nord s'inscrit dans un cadre sécurisé à la fois par la réglementation bancaire et par le dispositif de contrôle de son actionnaire (1).

Du fait de leur activité de banque à réseau, à fort ancrage régional, ayant un fonds de commerce essentiellement constitué de particuliers et de PME-PMI, le Crédit du Nord et ses filiales sont exposés à différents risques (2).

Le dispositif de Contrôle Interne du Groupe Crédit du Nord repose sur la distinction entre Contrôle Permanent et Contrôle Périodique (3).

En matière de gestion financière et comptable, le système informatique est commun à la quasi-totalité des sociétés du Groupe, et notamment à toutes les filiales bancaires. Cela leur permet d'appliquer les règles et procédures du Crédit du Nord, et à celui-ci de centraliser les données nécessaires pour suivre en temps réel l'activité et les résultats des sociétés du Groupe (4).

#### A. Un cadre sécurisé

##### Le reporting réglementaire

Le rapport annuel sur le Contrôle Interne et sur la mesure et la surveillance des risques, établi en application des articles 258 à 266 de l'arrêté du 3 novembre 2014, a été communiqué au Comité des Risques en mars 2017 et a fait l'objet d'un compte rendu à l'organe délibérant.

L'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR) dispose des rapports de chaque filiale du Crédit du Nord et du rapport consolidé du Groupe Crédit du Nord.

Outre les rapports thématiques qu'elle peut demander par ailleurs, l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) reçoit, chaque année, des Responsables de la Conformité des Services d'Investissement (RCSI) du Groupe le questionnaire complété sur le respect des obligations imposées aux prestataires de services d'investissement. Ces rapports sont commentés à l'organe délibérant de chaque entité.

#### Le contrôle de l'actionnaire

Intégré depuis 1997 dans le Groupe Société Générale, le Groupe Crédit du Nord bénéficie du dispositif de contrôle mis en place par son actionnaire.

Ce dispositif porte notamment sur les risques encourus, la fiabilité des informations financières et de gestion, et la qualité des systèmes d'information. Des contrôles systématiques sont effectués par l'actionnaire dans le cadre de plans de visite réguliers, en vue de s'assurer que les procédures sont respectées.

L'actionnaire exerçant également une activité de banque de détail en France, la comparaison entre les deux établissements facilite la surveillance des risques.

#### B. Les risques afférents à l'activité bancaire

##### 1 Risques globaux de taux d'intérêt, de change et de liquidité (hors activité de marché)

Dans la gestion de ces risques, le Groupe Crédit du Nord distingue les risques structurels du bilan (gestion actif/passif ou ALM) des risques afférents aux activités qui relèvent du portefeuille de négociation (trading).

##### 1-1 Gestion des risques structurels du bilan (ALM)

La cellule ALM, intégrée à la Direction de la Gestion Financière (DGF), est placée sous l'autorité du Directeur Financier du Crédit du Nord. Elle opère pour le compte de chacune des entités du Groupe (filiales bancaires et non bancaires) en termes de mesure et pilotage des risques de liquidité et de taux. Elle a pour mission de suivre et d'analyser les risques de transformation, en taux et en liquidité, du Groupe Crédit du Nord.

La cellule ALM applique les principes et les normes de gestion des risques de liquidité et de taux définis par la Direction Financière du Groupe Société Générale.

Un Comité de Gestion de Bilan, présidé par le Directeur Général, se réunit chaque mois pour prendre les décisions de gestion portant sur la gestion des risques de liquidité et de taux, au regard des métriques produites.

Le contrôle de l'actionnaire est réalisé au travers de différents reportings ainsi que par la participation au Comité de Gestion de Bilan d'un membre de la Direction



Financière et d'un membre de la Direction des Risques du Groupe Société Générale.

La cellule ALM est dotée de l'outil « fusion Risk » qui permet d'établir le tableau de bord du Comité de Gestion du Bilan ainsi que les différents reportings transmis à l'actionnaire et à l'ACPR.

Le groupe CDN est désormais sur une infrastructure informatique et une maintenance SG communes aux différents outils ALM du groupe SG qui permet de centraliser la relation avec l'éditeur et de paralléliser les montées de version des différents Fusion Risk Groupe SG.

Les gaps présentés en Comité de Gestion de Bilan sont produits à partir de l'outil « Fusion Risk ». Ces gaps sont ensuite envoyés dans l'outil communautaire « Basyliq » permettant au Groupe Société Générale de consolider les indicateurs des différentes entités du Groupe.

### Risque de liquidité

Le Crédit du Nord mesure et pilote son risque de liquidité et son programme d'émissions d'une part via des « gaps » (statiques et stressés), sur la base de situations « actif-passif » et d'autre part via les ratios réglementaires de liquidité 1 (LCR et NSFR).

Les risques de liquidité traduisent l'insuffisance de ressources bilancielle par rapport aux emplois, à échéance court terme, moyen terme ou long terme. Les besoins ou excédents de financements se mesurent par le gap de liquidité, encadré par des seuils et limites définis par le Comité Financier du Groupe Société Générale. Le dépassement du seuil doit faire l'objet d'un plan d'actions permettant de revenir à l'intérieur du seuil, afin de ne jamais dépasser la limite.

Dans ce cadre, le Groupe pilote sa gestion de trésorerie. L'évolution de la structure du bilan et de son écoulement, pilotée par la cellule ALM et suivie par le Comité de Gestion de Bilan, permet de déterminer les refinancements nécessaires aux différentes entités du Groupe.

Depuis mi-2014, le Groupe Crédit du Nord est soumis à l'obligation de reporting des ratios de liquidité définis par la CRD4 et au respect de ces ratios depuis octobre 2015. A ce jour, la cellule ALM produit et analyse, dans les délais réglementaires, les ratios (LCR et NSFR) de liquidité CRD4 du Groupe Crédit du Nord et du sous-

groupe de liquidité<sup>1</sup> grâce à un processus coordonné avec le Groupe Société Générale. Ces ratios sont adressés mensuellement (LCR) et trimestriellement (NSFR) par la cellule ALM à l'ACPR. Par ailleurs, la cellule ALM est en charge du pilotage et des anticipations du ratio de liquidité court terme LCR. Le pilotage du LCR du Groupe Crédit du Nord est partagé avec la Direction des Opérations Trésorerie Changes (rattachée au Directeur Financier) afin de mettre en œuvre les actions nécessaires. Ces éléments sont discutés en Comité de Gestion de Bilan.

Enfin, les outils d'encadrement et de suivi du risque de liquidité se sont enrichis. Depuis 2015, des nouveaux états d'Asset Encumbrance, cohérents avec le FINREP, sont remis trimestriellement à l'ACPR. Depuis avril 2016, de nouveaux états « Additional Monitoring Tools » (concentration du financement, coût et renouvellement du refinancement, concentration des actifs liquides) sont également transmis mensuellement à l'ACPR.

Le Groupe Crédit du Nord participe également à l'exercice de Short Terme Exercise à la demande de la BCE depuis fin 2015 et remonte des éléments portant sur le risque de liquidité.

En 2019, la réponse à une recommandation de la BCE a permis au Groupe Crédit du Nord de développer un dispositif de suivi du bilan et des principaux indicateurs de liquidité en quotidien à Jo+2. Ce dispositif a permis au Groupe de piloter sa liquidité de manière journalière lors de la crise sanitaire Covid-19 et de répondre aux exercices demandés par la BCE.

### Risque de taux

Le bilan de toutes les banques du Groupe, hors activités relevant du portefeuille de négociation (trading), est soumis à des règles homogènes de gestion du risque de taux.

Le Crédit du Nord mesure son risque de taux sur la base du calcul du gap à taux fixé et sa sensibilité à plusieurs chocs de taux.

Les gaps à taux fixés sont calculés mensuellement d'une part pour le Groupe et d'autre part pour chaque entité bancaire du Groupe. La sensibilité de la VAN est également calculée mensuellement pour le Groupe. Ce calcul s'entend sur l'ensemble du portefeuille bancaire. Elle est encadrée par des seuils et limites notifiés par le

<sup>1</sup> Conformément aux dispositions réglementaires, les ratios réglementaires de liquidité ne sont pas produits par entité juridique mais sur un périmètre plus large composé de Crédit du Nord

social, de ses filiales bancaires et de la Société de Bourse Gilbert Dupont. Cet ensemble dit « sous groupe de liquidité » fait l'objet d'un pilotage global.



Comité Financier du Groupe Société Générale. Le dépassement du seuil doit faire l'objet d'un plan d'actions permettant de revenir à l'intérieur du seuil et ce, afin de ne jamais dépasser la limite.

Dans ce cadre, le Groupe mène une politique de couverture régulière du risque de taux en mettant en place les opérations de couverture appropriées pour réduire l'exposition des entités du Groupe à la variation des taux d'intérêt. Les couvertures proposées par l'ALM, et validées par le Comité de Gestion de Bilan, portent sur toutes les entités du Groupe, chacune faisant l'objet d'un suivi particulier.

Pour améliorer son pilotage interne et pour répondre aux besoins de reportings réglementaires, le Groupe Société Générale a lancé un projet Taux IRRBB (Interest Rate Risk in the Banking Book) en mars 2015. Ce projet a pour objectif de centraliser dans un outil commun le suivi et la mesure du risque de taux et du risque optionnel du Groupe Société Générale et d'enrichir le dispositif de pilotage des risques de taux et optionnel.

La cellule ALM du Groupe Crédit du Nord s'est inscrite dans ce projet dès 2015. Les premières réalisations ont été livrées en 2016 et se sont poursuivies jusqu'à aujourd'hui, en cohérence avec le Groupe Société Générale.

Le Comité Financier Groupe SG a validé en 2019 l'enrichissement du dispositif de pilotage avec un encadrement de la sensibilité de la marge nette d'intérêt du Groupe et un encadrement du risque porté par les encours à taux variable indexés. Les indicateurs d'encadrement et de pilotage sont :

- Sensibilité de la marge d'intérêt à des chocs de +10 bps et -10 bps
- Sensibilité des positions à TV indexées à un choc de +10 bps

Le Comité Financier Groupe SG a poursuivi en 2020 l'enrichissement du dispositif de pilotage avec un encadrement de la sensibilité de la marge nette d'intérêt du Groupe en cas de stress à des chocs de +/-200 bps.

Le Groupe Crédit du Nord participe également à l'exercice de Short Terme Exercise (STE) à la demande de la BCE depuis fin 2015 et remonte des éléments portant sur le risque de taux.

### 1-2 Activité de trading

Sauf exception, les transactions sur instruments dérivés

liées aux opérations de la clientèle sont couvertes auprès de l'actionnaire du Crédit du Nord, la Banque ne maintenant que des positions résiduelles pour compte propre sur ces produits.

Le contrôle des limites assignées à ces activités de trading par la Direction Générale est effectué par la Direction Trésorerie et Change selon les normes retenues par l'actionnaire.

Le résultat de ces activités est analysé par les services de contrôle idoines (cf. paragraphe « Risques de marché » ci-après).

## 2 Risques de marché liés aux opérations clientèle

Le Crédit du Nord adosse régulièrement ses ordres clientèle, principalement auprès de son actionnaire, réduisant ainsi significativement son exposition aux risques de marché.

Une équipe spécialisée de la Direction des Opérations Trésorerie Changes et de la Direction Centrale des Risques suivent les risques de marché et de contrepartie sur opérations de marché.

Ces risques sont calculés et rapprochés des limites au quotidien. Le reporting des dépassements éventuels est adressé au Directeur des Risques, aux responsables de la Direction Trésorerie et Changes, ainsi qu'au Directeur Général pour les risques de marché.

Un reporting de contrôle des limites est adressé tous les jours à l'actionnaire. Le Directeur Financier reçoit mensuellement un rapport qui retrace l'évolution des limites et le suivi des résultats. Le Directeur Général reçoit également de la Direction des Opérations Trésorerie Changes, trimestriellement, un rapport sur l'évolution des limites.

## 3 Risques liés aux changements climatiques

Les risques liés au changement climatique - qu'ils soient de type physique (augmentation de la fréquence d'occurrence d'événements climatiques extrêmes) ou de transition (nouvelles réglementations carbone) - ne constituent pas une catégorie nouvelle de risques mais sont identifiés comme des facteurs aggravants des risques existants pour le Groupe, en particulier les risques de crédit et risques opérationnels.

Le Groupe Crédit du Nord applique les principes généraux environnementaux et sociaux (E&S) et les politiques sectorielles E&S de Société Générale, en particulier la politique sectorielle « charbon », dans la



mise en œuvre de sa politique de crédit.

Dans la gestion courante des risques de crédit, la prise en compte des risques physiques et des risques de transition est une composante de l'analyse macro-économique et macro sectorielle ainsi que des analyses de risques de crédit individuelles pour les pays et secteurs les plus exposés. Un suivi de l'évolution de la sensibilité à ces risques est réalisé par le Comité des Risques qui souhaite renforcer encore la prise en compte de ce facteur de risque en poursuivant les travaux et en menant des actions spécifiques comme la sensibilisation des analystes de crédit à l'évolution de ces risques.

### C. L'organisation du Contrôle Interne

Sous l'autorité fonctionnelle de la Direction de l'Inspection Générale et de l'Audit (IGAD) de Société Générale, l'Inspecteur Général du Crédit du Nord est rattaché hiérarchiquement au Directeur Général qui veille à son indépendance.

Membre du Comité Exécutif, le Secrétaire Général supervise le Contrôle Permanent, la Conformité, la Conformité des Services d'Investissement (RCSI), la Sécurité Financière, la Direction des Affaires du Groupe ainsi que les Affaires Juridiques et Contentieuses.

Un Comité de Coordination du Contrôle Interne (CCCI) réunit, sous l'autorité du Directeur Général, les membres du Comité Exécutif, les Responsables du Contrôle Périodique, du Contrôle Permanent, de la Conformité, des Risques Opérationnels, de la Sécurité des Systèmes d'Information, de la Sécurité Financière et le RCSI. Ce comité s'est réuni quatre fois en 2019.

#### 1. Le dispositif de Contrôle Périodique

Le Contrôle Périodique du Crédit du Nord couvre l'ensemble des activités du Groupe Crédit du Nord. Il a pour mission d'évaluer la conformité des opérations, le niveau de risque effectivement encouru, le respect des procédures ainsi que l'efficacité et le caractère approprié du dispositif de contrôle permanent. Il effectue également toute mission d'analyse spécifique à la demande de la Direction Générale du Crédit du Nord. L'effectif du Contrôle Périodique se compose de jeunes diplômés de l'enseignement supérieur et de cadres confirmés disposant d'une expérience bancaire ou d'audit. Ce dispositif est intégré à la Direction de l'Inspection Générale et de l'Audit (IGAD) de Société

Générale. C'est ainsi que des équipes d'audit de l'actionnaire ou des équipes mixtes effectuent aussi régulièrement des missions de Contrôle Périodique au sein du Groupe Crédit du Nord, notamment sur le domaine informatique.

Le plan d'audit annuel est établi en s'appuyant sur une démarche d'identification méthodique et régulière des zones de risques de la Banque et de ses filiales tout en prenant en compte les sujets d'attention du management du Groupe, du Comité de Coordination du Contrôle Interne, du Comité des Risques et des régulateurs. Il est arrêté par la Direction Générale du Crédit du Nord sur proposition de l'Inspecteur Général du Crédit du Nord, en concertation avec la Direction de l'Inspection Générale et de l'Audit (IGAD) Société Générale.

Les missions du Contrôle Périodique se composent d'une phase de diagnostic, destinée à identifier les zones de risques à investiguer spécifiquement sur le périmètre audité, d'un audit sur site et d'une phase de rédaction d'un rapport. Ce dernier est directement transmis par l'Inspecteur Général du Crédit du Nord à la Direction Générale à l'issue de la mission.

Le suivi de la mise en œuvre des préconisations figurant dans les rapports est assuré directement par le Contrôle Périodique.

Le bilan des travaux et constats du Contrôle Périodique ainsi que la mise en œuvre des préconisations sont suivis dans le cadre des Comités de Contrôle Périodique et des Comités de Coordination du Contrôle Interne du Groupe Crédit du Nord.

En outre, l'Inspecteur Général rend compte de ses travaux au Comité des Risques du Conseil d'Administration du Crédit du Nord, tenu en présence d'un représentant de la Direction de l'Inspection Générale et de l'Audit (IGAD) Société Générale.

#### 2. Le Contrôle Permanent

Chaque responsable d'entité doit effectuer un **contrôle de premier niveau** sur les opérations traitées sous sa responsabilité. Les Directeurs d'Agences et de Centres d'Affaires doivent respecter un plan défini (périodicité/risques à contrôler), formaliser et reporter certains contrôles ; des collaborateurs spécialisés assistent les agences dans la surveillance quotidienne de la comptabilité.

Un **contrôle de deuxième niveau** est effectué par des agents exclusivement affectés à cette tâche, rattachés



hiérarchiquement au responsable du contrôle local (région, filiale ou direction fonctionnelle) lequel dépend hiérarchiquement du Directeur de la région ou filiale et fonctionnellement du Responsable du Contrôle Permanent du Groupe Crédit du Nord.

Les contrôleurs de la Direction de la Comptabilité du Groupe (DCG) sont rattachés hiérarchiquement à la Direction Financière mais fonctionnellement au Responsable du Contrôle Permanent du Groupe Crédit du Nord.

Le plan et les modalités de leurs interventions sont arrêtés pour chacune de ces entités.

Le Responsable du Contrôle Permanent rend compte de ses missions à la Direction Générale du Crédit du Nord, et aux membres du COMEX (Comité Exécutif) à chaque réunion du CCCI.

#### **Le contrôle administratif et comptable de premiers et seconds niveaux des régions et filiales bancaires**

Le Manuel des contrôles hiérarchiques définit à la fois le devoir de vigilance (sécurité au quotidien : accueil, ouverture du courrier, rangement...) et un nombre limité de contrôles à formaliser par la hiérarchie (reconnaissance de valeurs en agences, procédures sensibles du type lutte contre le blanchiment, respect Directive MIF, CRS...). Ces contrôles peuvent être délégués, sous réserve que cette délégation fasse elle-même l'objet d'un contrôle de la hiérarchie.

Le Contrôle de second niveau, effectué par des agents spécialisés, dispose de fiches de contrôle élaborées sous la responsabilité du Responsable du Contrôle Permanent et d'un plan d'intervention définissant la périodicité des contrôles à effectuer en fonction du degré de risque de la procédure ou des opérations concernées.

A chaque fois qu'une procédure fait l'objet d'un contrôle sur site, une note mesure le degré de conformité aux règles, en s'appuyant sur un logiciel GPS (Global Permanence Supervision, Groupe SG) qui permet au Responsable du Contrôle Permanent d'établir annuellement une cartographie du respect des procédures, aussi bien à l'échelle nationale que locale.

Lors de ses missions, le Contrôle Périodique établit une évaluation du dispositif de Contrôle Permanent sur les thèmes audités.

## **D. La production et le Contrôle de l'information financière et comptable**

Sous l'autorité du Directeur Général, le Directeur Financier est responsable de la production et du contrôle de l'information financière et comptable.

Il veille au respect des règles et principes comptables et au suivi des recommandations des Commissaires aux Comptes.

Les normes comptables applicables sont les normes françaises pour l'établissement des comptes sociaux et les normes édictées par la Direction Financière du Groupe Société Générale pour l'établissement des comptes consolidés, qui reposent sur le référentiel comptable IFRS tel qu'adopté dans l'Union Européenne.

Selon le Règlement Européen n°1606/2002 du 19 juillet 2002, le Groupe Crédit du Nord est tenu de publier ses comptes consolidés en normes IFRS.

Par ailleurs, le Groupe Crédit du Nord est également tenu de publier ses reportings réglementaires (SURFI, COREP, FINREP...) à destination des superviseurs nationaux (ACPR et Banque de France).

La fonction Finance - Comptabilité est organisée en trois Centres de Services Partagés (CSP) rattachés à la Direction de la Comptabilité du Groupe (DCG), situés géographiquement à Paris, Lille et Aubagne.

Ces CSP centralisent l'activité de suivi comptable et les activités de production comptable pour toutes les banques du Groupe Crédit Du Nord.

### **1. Production des données comptables**

#### **1-1 Missions de la Direction de la Comptabilité du Groupe**

Placée sous l'autorité du Directeur Financier, elle se compose de centres d'expertise regroupant les activités suivantes :

- **organisation et procédures comptables** : définition pour l'ensemble du Groupe de règles de comptabilisation conformes à la réglementation comptable (définition des schémas et procédures comptables, gestion du plan comptable interne, définition des paramétrages des reportings...);
- **production et analyse des états comptables et financiers** : élaboration des comptes individuels et consolidés du Groupe Crédit du Nord et des états



réglementaires destinés aux autorités de tutelle ;

- **suivi comptable** : surveillance au quotidien de la comptabilité des agences (exploitantes et administratives), analyse des suspens et régularisation des écritures comptables automatiques ou manuelles non conformes aux contrôles mis en place dans les traitements comptables.

## 1-2 Le système d'information comptable

Le système d'information du Crédit du Nord est multi-bancaire : toutes les banques du Groupe sont gérées sur les mêmes chaînes informatiques. Elles partagent donc les mêmes systèmes de traitement des opérations bancaires et les mêmes systèmes de synthèse.

Le système de synthèse, pour la partie comptable, est constitué de la « Base de Synthèse de Référence » (BSR) alimentée quotidiennement par les écritures comptables des différents systèmes opératoires. Cette base, en intégrant des données extracomptables forme la Base de Synthèse de Référence Enrichie (BSRE).

Au cœur du système de synthèse des banques du Groupe Crédit du Nord, la BSRE permet notamment :

- d'alimenter tous les reportings comptables et fiscaux ;
- d'élaborer les différents reportings réglementaires (SURFI, COREP, FINREP...) ;
- d'alimenter des moteurs risques dans le processus de production du ratio Bâle 3 assurant ainsi une cohérence comptable « native ».

Ce système d'information commun est un facteur de cohérence et de régularité comptable au sein des banques du Groupe, la DCG assurant la définition et la validité des règles de comptabilisation, depuis le schéma comptable jusqu'à l'état de restitution final :

- le traitement comptable des opérations des banques du Groupe repose sur des procédures automatisées. Que les schémas comptables soient définis au niveau de l'interpréteur comptable (pour plus de deux tiers des écritures) ou inscrits directement dans les programmes informatiques des systèmes opératoires, les schémas sont définis, testés et validés par la DCG ;
- les écritures manuelles, en nombre décroissant, sont soumises aux procédures de contrôle du Groupe ;
- les bases comptables sont interfacées de manière à alimenter automatiquement les liasses de consolidation et les états destinés à l'Autorité de

Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR) et à la Banque de France.

## 1-3 La production des données comptables

### L'élaboration des comptes individuels et des liasses de consolidation individuelles

Les états réglementaires et les liasses de consolidation individuelles sont pré-chiffrés grâce à un paramétrage géré centralement par la DCG.

Chaque Centre de Services Partagés, disposant du système d'information commun, comptabilise, en date d'arrêt, les éléments non automatisés (représentant une part très faible des écritures en volume).

Ces centres d'expertise contrôlent, analysent et enregistrent, le cas échéant, les écritures d'ajustement sur l'ensemble du reporting financier pour toutes les entités bancaires du Groupe.

Une fois validés, les états réglementaires sont communiqués par les entités aux organes de tutelle et les comptes individuels publiés.

Les autres entités, disposant de leur propre système d'information comptable, transmettent, outre des états réglementaires communiqués aux autorités de tutelle, une liasse de consolidation individuelle produite grâce à leur propre outil comptable, cohérente avec la réglementation et les procédures du Groupe.

### Le processus de consolidation des comptes

Cette phase aboutit à la production des comptes consolidés utiles pour le pilotage du Groupe, les publications légales ou réglementaires et le reporting à l'actionnaire.

A ce titre, les liasses de consolidation individuelles des sociétés du Groupe en provenance des CSP sont contrôlées et validées. Les écritures de consolidation saisies et les opérations réciproques éliminées.

Les comptes consolidés sont ensuite analysés et validés avant communication interne et externe. Ces opérations sont, pour la plupart, effectuées mensuellement, cette fréquence élevée concourant à fiabiliser le processus. Les travaux liés à l'intégration fiscale et au reporting fiscal du Groupe sont également élaborés durant cette phase.



## 2. Contrôle Interne de la production comptable

### 2-1 Surveillance comptable

La surveillance comptable quotidienne est effectuée, au sein de la Filière Finance, par des chargés de suivi comptable rattachés aux Directeurs de Centres de Services Partagés (CSP).

Ils s'appuient sur un outil SCJ « Suivi Comptable Journalier », développé et maintenu par la DCG, qui recense les comptes justifiant un examen (anomalie de solde ou de sens, non respect de seuils réglementaires, écritures manuelles).

Le contrôle de premier niveau, reporté de la bonne exécution de ce suivi, est formalisé et assuré par les Directeurs des CSP qui reportent au Directeur Comptable pour toutes les entités du Groupe.

Le contrôle de second niveau est assuré trimestriellement par le Contrôle Permanent de la Direction Financière du Groupe.

### 2-2 Le contrôle de l'établissement des comptes individuels et consolidés

La consolidation des comptes et l'élaboration des états financiers consolidés s'accompagnent de plusieurs types de contrôles :

#### Contrôles des données

L'outil informatique utilisé pour établir le reporting de consolidation permet de paramétrer des contrôles de cohérence entre données transmises.

Tant que la société établissant son reporting n'a pas satisfait les contrôles jugés indispensables, elle ne peut envoyer ses données à la DCG.

Une fois reçues, les liasses de consolidation, envoyées par chaque société consolidée, sont analysées, éventuellement corrigées, puis validées, en s'appuyant sur des contrôles de cohérence avec les liasses mensuelles précédentes, avec les budgets disponibles et avec les événements atypiques du mois.

Des écritures propres à la consolidation sont ensuite enregistrées. Enfin, des contrôles des états de restitution consolidés ainsi que l'analyse des variations et notamment de celles portant sur les capitaux propres sont opérés par la DCG.

#### Contrôles des outils servant à la consolidation

Un plan de compte Groupe spécifique à la consolidation est géré par la DCG. Il permet d'affiner l'information

pour mieux l'analyser.

Le paramétrage du système de consolidation du Groupe est suivi et les différents traitements automatisés de consolidation sont validés et contrôlés.

Enfin, l'industrialisation du processus d'élaboration mensuelle de comptes consolidés permet de contrôler l'évolution des données en détectant les problèmes éventuels au fil de l'eau.

Tous ces contrôles permettent de garantir la qualité de la production comptable.

#### Contrôles par les comptes

L'objectif est de garantir la qualité de la production comptable par la mise en place d'un processus de certification des comptes.

Le Groupe Crédit du Nord participe aux certifications trimestrielles du Groupe Société Générale basées sur des contrôles clés, sur des indicateurs et sur la réalité des contrôles comptables.

Cette certification dote le Groupe Société Générale d'une vision consolidée des contrôles comptables qui lui permet de :

- renforcer le dispositif de contrôle comptable ;
- garantir la qualité des processus d'élaboration des comptes et de l'information comptable et financière publiée (processus de certification) ;
- répondre à la demande du Comité des Comptes du Groupe.

### 2-3 Organisation mise en place afin de garantir la qualité et la fiabilité de la piste d'audit

Au sein des banques du Groupe Crédit du Nord, la piste d'audit est présente de bout en bout de la chaîne d'informations. Compte tenu de la complexité des systèmes bancaires et du circuit de production, elle est constituée de différents outils reliés par des références représentatives de clés de recherche.

Elle est définie par des procédures mises en place à chaque étape du circuit de production de l'information.

Cette piste d'audit est conçue pour répondre, de façon optimale, aux différents types d'interrogations.

L'outil n'est pas le même suivant que l'utilisateur souhaite tracer un événement particulier ou reconstituer la production d'une déclaration réglementaire comportant de très nombreuses opérations comptables et faisant appel à l'historisation des tables de référence.



Les outils disponibles dans les banques du Groupe Crédit du Nord comprennent :

- un dispositif d'interrogation allant du Compte Rendu d'Événement (CRE) à l'écriture comptable avec une piste d'audit à l'intérieur de l'interpréteur comptable ;
- des dispositifs d'interrogation des bases comptables (flux et soldes comptables) ;
- des dispositifs d'interrogation au sein des outils de restitution (progiciel de reportings réglementaires, progiciel de consolidation...).

Par ailleurs, les documents comptables qui permettent de suivre et contrôler la comptabilité sont conservés conformément aux durées fixées par les textes légaux et conventionnels.

#### **2-4 Modalités d'isolement et de suivi des avoirs détenus pour le compte de tiers**

En tant que prestataire de services d'investissement, le Groupe Crédit du Nord est tenu :

- de sauvegarder les droits des clients sur les instruments financiers leur appartenant ;
- d'empêcher leur utilisation pour compte propre, sauf consentement des clients.

Les avoirs détenus pour le compte de tiers sont isolés de ceux de l'activité pour compte propre du Groupe et gérés par des services et des comptes distincts.

Les habilitations informatiques des applications utilisées pour ces deux activités sont restreintes et distinctes, facilitant ainsi une gestion séparée.

Les Commissaires aux Comptes émettent un rapport annuel sur les dispositions prises pour assurer la protection des avoirs de la clientèle.

### **3. Production et contrôle des données financières et de gestion**

#### **3-1 La production des données financières et de gestion**

Le pilotage financier du Groupe Crédit du Nord est fondé sur l'utilisation des données comptables.

Les informations de comptabilité analytique nécessaires au pilotage financier du Groupe Crédit du Nord sont issues de la chaîne comptable et des systèmes opératoires qui permettent une décomposition des comptes de comptabilité générale par rubrique et entité.

Ces informations sont stockées dans une base de données de gestion unifiée qui couvre le périmètre du Crédit du Nord et de ses filiales bancaires.

La Direction de la Gestion Financière (DGF), placée sous l'autorité du Directeur Financier gère l'affectation des comptes de comptabilité générale dans les différentes rubriques de la comptabilité analytique. Elle applique les règles d'adossement des encours, au passif comme à l'actif, fixées par l'équipe ALM qui permettent de passer d'une vision comptable en intérêts payés/perçus à une approche analytique en termes de marge sur adossement notionnel.

Les informations de la base de données de gestion sont accessibles du niveau de l'Agence jusqu'au niveau du Groupe Crédit du Nord ; elles sont parfaitement homogènes d'un niveau à l'autre et sont donc utilisables par l'ensemble des équipes de contrôle de gestion du Groupe : filiales, directions régionales, directions fonctionnelles et Direction de la Gestion Financière qui les utilisent en particulier pour préparer le rapport de gestion établi chaque semestre.

#### **3-2 Le contrôle des informations financières et de gestion**

Le contrôle de ces informations s'effectue lors de l'alimentation mensuelle de la base par vérification de l'affectation analytique des données collectées, comptes de résultat, de bilan, systèmes opératoires et par l'analyse systématique des variations de soldes et mouvements significatifs. Un rapprochement mensuel est ensuite réalisé entre résultats comptables et résultats de gestion des principaux soldes intermédiaires de gestion.

Un suivi budgétaire a lieu deux fois par an en présence de la Direction Générale : au premier semestre dans le cadre des Conseils Régionaux des régions et des filiales et au second semestre dans le cadre de la réunion budgétaire annuelle. Ces réunions donnent lieu à l'examen de l'évolution du PNB, des charges d'exploitation, des investissements et des principaux indicateurs de risques.

Un Comité de suivi des charges, auquel participe le Directeur Général, a lieu quatre fois par an. Il permet une revue des autres charges de fonctionnement, des investissements et des effectifs du réseau d'exploitation et de l'ensemble des directions du siège.



## IV. SOLDES INTERMEDIAIRES DE GESTION

## Résultats financiers des cinq derniers exercices

	2020	2019	2018	2017	2016
<b>SITUATION FINANCIERE EN FIN D'EXERCICE</b>					
Capital social (en euros)	24 788 832	24 788 832	24 788 832	24 788 832	24 788 832
Nombre d'actions émises	1 549 302	1 549 302	1 549 302	1 549 302	1 549 302
<b>RESULTAT GLOBAL DES OPERATIONS EFFECTIVES</b> <i>(en milliers d'euros)</i>					
Chiffre d'affaires hors taxes <sup>(1)</sup>	94 464	94 051	93 920	96 486	98 705
Produit net bancaire	72 875	78 448	77 821	80 112	82 732
Résultat avant impôts, amortissements, provisions et participation	22 999	25 450	26 474	27 809	33 229
Impôt sur les bénéfices	3 002	4 399	6 527	6 671	9 331
Résultat après impôts, amortissements et provisions	5 411	8 992	12 353	13 858	16 120
Montant des bénéfices distribués <sup>(2)</sup>	0	0	0	9 792	11 232
<b>RESULTAT DES OPERATIONS REDUIT A UNE SEULE ACTION</b> <i>(en euros)</i>					
Résultat après impôts, mais avant amortissements et provisions <sup>(3)</sup>	12,30	11,89	11,57	13,29	14,78
Résultat après impôts, amortissements et provisions	3,49	5,80	7,97	8,94	10,40
Dividende versé à chaque action <sup>(2)</sup>	-	0,00	0,00	6,32	7,25
<b>PERSONNEL</b>					
Effectifs moyens	286	294	295	300	306
Montant de la masse salariale (en milliers d'euros)	13 166	13 299	13 024	12 835	14 408
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux (Sécurité sociale, œuvres sociales, etc.) <i>(en milliers d'euros)</i>	6 598	5 818	6 423	5 506	6 039

<sup>(1)</sup> Défini comme la somme des produits d'exploitation bancaire et des produits accessoires sous déduction des intérêts payés sur instruments financiers.

<sup>(2)</sup> Au titre de l'exercice.

<sup>(3)</sup> Sur la base du nombre d'actions émises en fin d'exercice.



## V. BILAN

## Bilan individuel au 31 décembre

## ACTIF

(en milliers d'euros)	Notes	31/12/2020	31/12/2019
Caisse, banques centrales et comptes courants postaux	2.3	15 230,8	102 823,1
Effets publics et valeurs assimilées	2.1	0,0	0,0
Créances sur les établissements de crédit <sup>(1)</sup>	2.3	1 029 358,6	802 977,1
Opérations avec la clientèle	2.3	2 656 043,8	2 481 097,0
Obligations et autres titres à revenu fixe	2.1	1 000,0	614,0
Actions et autres titres à revenu variable	2.1	98,7	98,7
Participations et autres titres détenus à long terme	2.1	1 972,1	1 360,9
Parts dans les entreprises liées	2.1	0,0	0,0
Opérations de crédit-bail et de location assimilées		0,0	0,0
Immobilisations incorporelles	7.1	0,0	13,5
Immobilisations corporelles	7.1	13 638,2	12 628,4
Autres actifs	3.2	4 648,2	5 277,3
Comptes de régularisation	3.2	19 452,1	13 447,4
<b>TOTAL</b>		<b>3 741 442,5</b>	<b>3 420 337,5</b>

(1) Les montants au 31 décembre 2020 tiennent compte de l'application rétrospective, à compter de l'exercice 2020, du règlement ANC N° 2020-10 relatif à la présentation de l'épargne réglementée centralisée (cf Note 1.3).

## HORS-BILAN

(en milliers d'euros)	Notes	31/12/2020	31/12/2019
Engagements de financement donnés	2.3	174 897,4	202 998,9
Engagements de garantie donnés	2.3	155 336,7	135 517,0
Engagements donnés sur titres		0,0	0,0
Opérations en devises		36 154,1	47 251,9
Engagements sur instruments financiers à terme	2.2	1 360 834,8	1 170 978,0



## PASSIF

(en milliers d'euros)

	Notes	31/12/2020	31/12/2019
Banques centrales, comptes courants postaux		0,0	-
Dettes envers les établissements de crédit	2.4	1 622 869,1	1 600 273,5
Opérations avec la clientèle <sup>(1)</sup>	2.4	1 972 462,4	1 682 407,8
Dettes représentées par un titre	2.4	0,0	0,0
Autres passifs	3.2	3 672,2	6 133,3
Comptes de régularisation	3.2	19 896,5	23 903,1
Provisions	2.8	22 858,9	13 347,6
Dettes subordonnées	6.2	0,0	0,0
Capitaux propres	6.1	99 683,4	94 272,0
Capital souscrit		24 788,8	24 788,8
Primes d'émission		0,0	0,0
Réserves		11 218,1	11 218,1
Provisions réglementées		0,0	0,0
Report à nouveau		58 265,1	49 273,1
Résultat de l'exercice		5 411,4	8 991,9
<b>TOTAL</b>		<b>3 741 442,5</b>	<b>3 420 337,5</b>

(1) Les montants au 31 décembre 2020 tiennent compte de l'application rétrospective, à compter de l'exercice 2020, du règlement ANC N° 2020-10 relatif à la présentation de l'épargne réglementée centralisée (cf Note 1.3).

## HORS-BILAN

(en milliers d'euros)

	Notes	31/12/2020	31/12/2019
Engagements de financement reçus d'établissements de crédits	2.4	0,0	0,0
Engagements de garantie reçus d'établissements de crédits	2.4	1 024 838,0	1 070 928,7
Engagements reçus sur titres		0,0	0,0
Opérations en devises		36 140,3	47 709,6



## VI. COMPTE DE RESULTAT

## Compte de résultat

(en milliers d'euros)	Notes	31/12/2020	31/12/2019
<i>Intérêts et produits assimilés</i>		41 910,2	43 869,7
<i>Intérêts et charges assimilés</i>		-10 609,0	-10 271,7
Net des intérêts et produits assimilés	2.5	31 301,2	33 598,0
Revenus des titres à revenu variable	2.6	7,8	7,4
<i>Commissions (produits)</i>		38 930,0	42 415,8
<i>Commissions (charges)</i>		-4 514,4	-4 578,2
Net des commissions	3.1	34 415,7	37 837,6
Gains nets sur opérations liées aux portefeuilles de négociation	2.7	6 861,0	6 947,8
Gains nets sur opérations liées aux portefeuilles de placement et assimilés	2.7	386,0	0,0
<i>Autres produits d'exploitation bancaire</i>		1 041,1	990,9
<i>Autres charges d'exploitation bancaire</i>		-1 138,3	-933,4
Net des autres produits et charges d'exploitation bancaire		-97,2	57,5
<b>PRODUIT NET BANCAIRE</b>		<b>72 874,5</b>	<b>78 448,2</b>
Frais de personnel	4.1	-23 476,7	-25 043,2
Autres frais administratifs	4.3	-29 253,7	-28 674,3
Dotations aux amortissements		-2 097,2	-1 792,9
<b>Charges générales d'exploitation et dotations aux amortissements</b>		<b>-54 827,5</b>	<b>-55 510,3</b>
<b>RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION</b>		<b>18 047,0</b>	<b>22 937,9</b>
Coût du risque	2.8	-9 442,0	-7 788,0
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>		<b>8 605,0</b>	<b>15 149,9</b>
Gains ou pertes sur actifs immobilisés	2.9 / 7.1	0,0	0,0
<b>RESULTAT COURANT AVANT IMPOT</b>		<b>8 605,0</b>	<b>15 149,9</b>
Résultat exceptionnel	1.3 / 7.3	-191,2	-1 758,5
Impôt sur les bénéfices	5	-3 002,4	-4 399,5
Dotations nettes aux provisions réglementées		-	0,0
<b>RESULTAT NET</b>		<b>5 411,4</b>	<b>8 991,9</b>



## Annexe aux comptes individuels

Ces comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil de Surveillance le 17 mars 2021.

### NOTE 1 Principales règles d'évaluation et de présentation des comptes

Les comptes individuels de la Banque Laydernier ont été établis et sont présentés conformément aux dispositions du règlement n° 2014- 07 de l'Autorité des Normes Comptables relatif aux comptes des entreprises du secteur bancaire.

#### COMPARABILITE DES COMPTES

Aucun changement de méthode comptable n'a été constaté en 2020 à l'exception de la présentation au bilan de la créance de centralisation de l'épargne réglementée pour l'exercice 2020 (cf. Note 1.3).

#### Présentation

Les montants présentés dans les états financiers et dans les notes annexes sont exprimés en milliers d'euros, sauf mention contraire.

Les effets d'arrondis peuvent générer, le cas échéant des écarts entre les montants présentés dans les états financiers et ceux présentés dans les notes annexes.



## 1.1 Principes comptables et méthodes d'évaluation

Conformément aux principes comptables applicables aux établissements de crédit français, les méthodes d'évaluation prennent en compte pour la majorité des opérations l'intention dans laquelle celles-ci ont été conclues.

Les opérations réalisées dans le cadre de la banque d'intermédiation sont maintenues à leur coût historique et dépréciées en cas de risque de contrepartie. Les résultats attachés à ces opérations sont enregistrés prorata temporis en respectant le principe de séparation des exercices. Les opérations sur instruments financiers à terme réalisées afin de couvrir et de gérer le risque global de taux d'intérêt de la banque d'intermédiation entrent dans ce cadre.

Les opérations réalisées dans le cadre des activités de marché sont généralement évaluées à leur valeur de marché à l'exception des prêts, emprunts et titres de placement qui suivent la règle du nominalisme. Lorsque ces instruments financiers ne sont pas cotés sur des marchés actifs, l'évaluation à la valeur de marché est corrigée pour intégrer une décote prudentielle.

De plus, les évaluations déterminées à partir de modèles internes font l'objet d'une décote (Reserve policy) déterminée en fonction de la complexité du modèle utilisé et de la durée de vie de l'instrument financier.

## 1.2 Recours à des estimations et au jugement

Pour la préparation des comptes annuels de la Banque Laydernier, l'application des principes et méthodes comptables décrits dans les notes annexes conduit la Direction à formuler des hypothèses et à réaliser des estimations qui peuvent avoir une incidence sur les montants comptabilisés au compte de résultat, sur l'évaluation des actifs et passifs au bilan et sur les informations présentées dans les notes annexes qui s'y rapportent.

Pour réaliser ces estimations et émettre ces hypothèses, la Direction utilise les informations disponibles à la date d'établissement des comptes annuels et peut recourir à l'exercice de son jugement. Par nature, les évaluations fondées sur ces estimations comportent des risques et incertitudes quant à leur réalisation dans le futur, de sorte que les résultats futurs définitifs des opérations concernées pourront être différents de ces estimations et avoir alors une incidence significative sur les états financiers.

Le recours à des estimations concerne notamment les évaluations suivantes :

- la juste valeur au bilan des instruments financiers (titres et instruments dérivés) non cotés sur un marché actif et détenus dans le cadre d'activités de marché (cf. Notes 2.1 et 2.2) ;
- le montant des dépréciations des actifs financiers (Note 2.8), des immobilisations corporelles et incorporelles (cf. Note 7.1) ;
- les provisions enregistrées au passif du bilan, dont les provisions sur avantages du personnel ainsi que les provisions pour litiges (cf. Notes 2.8.2 et 4.2.) ;
- le montant des actifs d'impôts différés comptabilisés au bilan (cf. Notes 5, 3.2)



### 1.3 Amendements au règlement ANC n° 2014-07 : modification de la présentation au bilan des titres empruntés et de la créance de centralisation de l'épargne réglementée

L'Autorité des Normes Comptables a publié le 22 décembre 2020 le règlement n° 2020-10 modifiant le règlement ANC n° 2014-07. Ce règlement, homologué le 29 décembre 2020, est applicable obligatoirement aux comptes de l'exercice 2020 avec effet rétroactif ; il vient modifier la présentation au bilan des opérations suivantes :

#### Emprunts de titres

La Banque Laydernier n'est pas concernée par l'application de la partie du règlement relatif aux emprunts de titres.

#### Epargne réglementée centralisée

L'application de l'amendement conduit à modifier la présentation au bilan de la créance sur le Fonds d'épargne de la Caisse des dépôts et consignations. Cette créance représente la quote-part de l'épargne collectée sur les livrets A, livrets de développement durable et solidaire et comptes sur livret d'épargne populaire que la banque est tenue de transférer pour centralisation auprès de la Caisse des dépôts et consignations. Cette créance, qui était présentée précédemment dans le poste Créances sur les établissements de crédit à l'actif du bilan, est désormais présentée au passif du bilan en déduction des comptes d'épargne à régime spécial dans la rubrique Opérations avec la clientèle. Cette nouvelle présentation des encours d'épargne réglementée centralisée permet de donner une information plus pertinente sur les risques et les flux associés tels qu'ils résultent des dispositions législatives qui régissent le dispositif de l'épargne réglementée et la garantie de l'État qui lui est indissociable. La première application de ces amendements n'a eu aucune conséquence sur les capitaux propres de la Banque Laydernier, ni sur son résultat.



## 1.4 Covid-19

La pandémie de Covid-19 cause un choc sanitaire et économique de nature inédite. Les mesures de confinement prises par de nombreux gouvernements pour enrayer la propagation du virus ont entraîné un effondrement de l'activité mondiale en 2020 : la crise touche aussi durement l'offre de biens et services affectée par les mesures de confinement, que la demande affectée par la baisse des revenus des entreprises et des ménages.

Les gouvernements et les banques centrales sont intervenus massivement afin d'atténuer les effets de ce choc en apportant un soutien important à l'économie en matière de liquidités et garanties de crédit.

Des incertitudes demeurent sur les conséquences, l'intensité et la durée de la crise.

Pour la préparation des comptes annuels, le Groupe Crédit du Nord utilise des scénarios macro-économiques dans les modèles d'évaluation des pertes de crédit intégrant des données prospectives (cf. Note 2.8). Ces scénarios sont établis par le Département des Etudes Economiques et Sectorielles du Groupe Société Générale. A chaque scénario est attribué un coefficient de pondération et les résultats des modèles correspondent à une moyenne pondérée de ces scénarios.

Au 31 décembre 2020, les quatre scénarios macro-économiques suivants ont été utilisés :

- un scénario central (SG Base), pondéré à 65%, qui prévoit, après la chute significative du PIB sur l'année 2020, un rebond progressif à partir de 2021, en considérant notamment que les mesures de restriction des déplacements prendront fin en début d'année 2022 ;
  - un scénario de crise sanitaire prolongée (SG Extended), pondéré à 10%, qui prévoit que les mesures de restriction des déplacements prendront fin en début d'année 2023 ;
- enfin, ces deux scénarios sont complétés par un scénario favorable pondéré à 10% et un scénario stressé pondéré à 15%.

Le Groupe a également procédé à certains ajustements méthodologiques et a pris en compte les mesures de soutien décidées par les autorités publiques pour l'application des principes d'évaluation des pertes de crédit attendues.

Les principales évolutions de l'année ont porté sur :

- la mise à jour des modèles d'estimation des dépréciations et provisions pour risque de crédit pour tenir compte de l'effet des nouveaux scénarios macro-économiques décrits ci-dessus ;
- des ajustements de modèles pour traduire au mieux l'impact des scénarios sur les dépréciations et provisions pour risque de crédit ;
- la mise à jour des ajustements sectoriels ;
- la prise en compte des mesures de soutien apportées aux clients fragilisés par la crise en lien avec les autorités publiques.

La Banque Laydernier a accordé, sur les prêts à sa clientèle, des moratoires pour environ 27 millions d'euros. Ces moratoires ont pris la forme d'un report de six mois des échéances de remboursement de prêts accordés aux entreprises et aux professionnels (capital et intérêts), avec facturation d'intérêts au titre du différé uniquement sur le capital. La majorité des encours de ces moratoires est désormais expirée, avec une reprise des remboursements très majoritairement sans incidents.

En complément des moratoires, Le Groupe Crédit du Nord a contribué à la mise en œuvre des mesures de soutien décidées par les autorités par l'étude et l'attribution de Prêts Garantis par l'Etat (PGE) dans le cadre des dispositions de la loi de finances rectificative pour 2020 et des conditions fixées par l'arrêté du 23 mars 2020. Il s'agit de financements consentis à prix coûtant et garantis par l'Etat jusqu'à 90%. D'un montant maximal correspondant dans le cas général à trois mois de chiffre d'affaires hors taxes, ces prêts sont assortis d'une franchise de remboursement d'une année. A l'issue de cette année, le client peut soit rembourser le prêt, soit l'amortir sur une à cinq années supplémentaires, avec la possibilité de prolonger d'un an la franchise en capital.

Ces PGE ont été enregistrés à l'actif du bilan parmi les Opérations avec la clientèle. Au 31 décembre 2020, leur encours s'élève à environ 201,9 millions d'euros (dont 7,3 millions d'euros en encours douteux) ; de nouveaux PGE seront consentis d'ici la date limite d'octroi fixée par l'Etat au 30 juin 2021. Le montant des dépréciations et provisions pour risque de crédit enregistrées au 31 décembre 2020 au titre des PGE s'élève à environ 0,8 millions d'euros.

Sur la base des scénarios présentés ci-dessus et après prise en compte des ajustements méthodologiques et des mesures de soutien, le coût du risque pour l'exercice 2020 représente une charge nette de 9,4 millions d'euros, en progression de 1,6 millions d'euros par rapport à l'exercice 2019.



---

## 1.5 Projet de rapprochement de la Banque de détail avec CREDIT DU NORD

---

Société Générale a annoncé le 7 décembre 2020 un projet de rapprochement des deux réseaux bancaires Crédit du Nord et Société Générale pour constituer un nouvel ensemble (projet VISION 2025).

Au 31 décembre 2020, ce projet n'a pas encore été détaillé et n'a pas été soumis à la consultation des partenaires sociaux ni à l'accord des autorités compétentes. En conséquence, aucune provision n'a été comptabilisée dans les comptes annuels au 31 décembre 2020 au titre de ce projet.

---

## 1.6 Correction d'erreur

---

Les précisions apportées par l'IFRS IC relative à la norme IFRS16, a amené l'ANC à mettre à jour sa position en juillet 2020 en précisant que les hypothèses retenues pour la durée du bail et la durée des agencements devaient être mises en cohérence.

En conséquence, une analyse a été menée sur les durées d'amortissement des agencements des immeubles en location. Cette analyse a mis en évidence des erreurs manifestes sur certains travaux réalisés dans les outils de gestion des immobilisations. Des durées d'amortissement supérieures à 20 ans, incohérentes avec la nature des travaux effectués ont été constatées. Les durées d'amortissement erronées ont été corrigées de manière rétrospective. Cette correction a conduit à l'enregistrement d'une charge d'amortissement présentée en résultat exceptionnel pour un montant de -191,2 milliers d'euros.



## NOTE 2 Instruments financiers

### 2.1 Portefeuilles titres

#### PRINCIPES COMPTABLES

Les titres sont classés en fonction de :

- leur nature : effets publics (bons du Trésor et titres assimilés), obligations et autres titres à revenu fixe (titres de créances négociables et titres du marché interbancaire), actions et autres titres à revenu variable ;
- leur portefeuille de destination : transaction, placement, investissement, activités de portefeuille, participations, parts dans les entreprises liées et autres titres détenus à long terme, correspondant à l'objet économique de leur détention.

Les achats et les ventes de titres sont comptabilisés au bilan en date de règlement-livraison.

Pour chaque catégorie de portefeuille, les règles de classement et d'évaluation appliquées sont les suivantes. Les règles de dépréciation afférentes sont décrites dans la Note 2.8.

#### Titres de transaction

Ce sont des titres qui, à l'origine, sont acquis ou vendus avec l'intention de les revendre ou de les racheter à court terme ou qui sont détenus dans le cadre d'une activité de mainteneur de marché. Ces titres sont négociables sur un marché actif et les prix de marché ainsi accessibles sont représentatifs de transactions réelles intervenant régulièrement sur le marché dans des conditions de concurrence normale.

Sont également classés en titres de transaction, les titres faisant l'objet d'un engagement de vente dans le cadre d'une opération d'arbitrage effectuée sur un marché d'instruments financiers organisé ou assimilé, et les titres acquis ou vendus dans le cadre d'une gestion spécialisée de portefeuille de transaction comprenant des instruments financiers à terme, des titres ou d'autres instruments financiers gérés ensemble et présentant des indications d'un profil récent de prise de bénéfices à court terme.

Les titres de transaction sont inscrits au bilan à leur prix d'acquisition, hors frais d'acquisition.

Ils font l'objet d'une évaluation sur la base de leur valeur de marché à la date de clôture de l'exercice.

Le solde des gains et pertes latents ainsi constaté, de même que le solde des gains et pertes réalisés sur cession des titres est porté au compte de résultat, dans la rubrique « Gains nets sur opérations liées aux portefeuilles de négociation, de placements et assimilés ». Les coupons encaissés sur les titres à revenu fixe du portefeuille de transaction sont classés dans le compte de résultat au sein de la rubrique « Produits nets d'intérêts relatifs aux obligations et autres titres à revenu fixe ».

Les titres de transaction qui ne sont plus détenus avec l'intention de les revendre à court terme, ou qui ne sont plus détenus dans le cadre d'une activité de mainteneur de marché ou pour lesquels la gestion spécialisée de portefeuille dans le cadre de laquelle ils sont détenus ne présente plus un profil récent de prise de bénéfices à court terme peuvent être transférés dans les catégories « Titres de placement » ou « Titres d'investissement » si :

- une situation exceptionnelle du marché nécessite un changement de stratégie de détention ;
- ou si les titres à revenu fixe ne sont plus, postérieurement à leur acquisition, négociables sur un marché actif et si la Banque Laydernier a l'intention et la capacité de les détenir dans un avenir prévisible ou jusqu'à leur échéance.

Les titres ainsi transférés sont inscrits dans leur nouvelle catégorie à leur valeur de marché à la date du transfert.



### Titres de placement

Ce sont les titres qui ne sont inscrits ni parmi les titres de transaction, ni parmi les titres d'investissement, ni parmi les autres titres détenus à long terme, les titres de participation et les parts dans les entreprises liées.

#### Actions et autres titres à revenu variable

Les actions sont inscrites au bilan et à leur coût d'achat hors frais d'acquisition ou à leur valeur d'apport. À la clôture de l'exercice, elles sont évaluées par rapport à leur valeur probable de négociation et seules les moins-values latentes sont comptabilisées par l'inscription d'une dépréciation relative au portefeuille-titres. Les revenus de dividendes attachés aux actions classées en titres de placement sont portés au compte de résultat dans la rubrique « Revenus des titres à revenu variable ».

#### Obligations et autres titres à revenu fixe

Ces titres sont inscrits au bilan à leur prix d'acquisition hors frais d'acquisition, et concernant les obligations, hors intérêts courus non échus à la date d'acquisition. Les différences entre les prix d'acquisition et les valeurs de remboursement (primes si elles sont positives, décotes si elles sont négatives) sont enregistrées au compte de résultat sur la durée de vie des titres concernés. L'étalement de ces différences est réalisé en utilisant la méthode actuarielle. Les intérêts courus à percevoir attachés aux obligations et autres titres à revenu fixe de placement sont portés dans un compte de créances rattachées en contrepartie de la rubrique « Produits nets d'intérêts relatifs aux obligations et autres titres à revenu fixe » du compte de résultat.

Les titres de placement peuvent être transférés dans la catégorie « titres d'investissement » si :

- une situation exceptionnelle de marché nécessite un changement de stratégie de détention ;
- ou si les titres à revenu fixe ne sont plus, postérieurement à leur acquisition, négociables sur un marché actif et si la Banque Laydernier à l'intention et la capacité de les détenir dans un avenir prévisible ou jusqu'à leur échéance.

#### Titres d'investissement

Les titres d'investissement sont les titres à revenu fixe assortis d'une échéance fixée qui ont été acquis ou reclassés de la catégorie titres de placement avec l'intention manifeste de les détenir jusqu'à l'échéance.

La Banque Laydernier doit donc disposer notamment de la capacité de financement nécessaire pour continuer à détenir ces titres jusqu'à leur échéance. Ces derniers ne doivent être soumis à aucune contrainte existante juridique ou autre qui pourrait remettre en cause l'intention de les détenir jusqu'à leur échéance.

Les titres d'investissement incluent également les titres de transaction et de placement que la Banque Laydernier a décidé de reclasser dans les conditions particulières décrites ci-dessus (situation exceptionnelle de marché ou titres qui ne sont plus négociables sur un marché actif).

Ces titres d'investissement peuvent être désignés comme éléments couverts dans le cadre d'une opération de couverture affectée ou de couverture globale du risque de taux d'intérêt réalisée au moyen d'instruments financiers à terme.

Les titres d'investissement sont comptabilisés de manière identique aux titres de placement.



### 2.1.1 Effets publics, obligations et autres titres à revenu fixe, actions et autres titres à revenu variable

	31/12/2020				31/12/2019			
	Effets publics et valeurs assimilés	Actions et autres titres à revenu variable	Obligations et autres titres à revenu fixe	Total	Effets publics et valeurs assimilés	Actions et autres titres à revenu variable	Obligations et autres titres à revenu fixe	Total
<i>(en milliers d'euros)</i>								
<b>Portefeuille de transaction</b>	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>Portefeuille de placement <sup>(1)</sup></b>	-	-	-	-	-	-	-	-
Montant brut	-	98,7	1 000,0	1 098,7	-	98,7	1 000,0	1 098,7
Dépréciations	-	-	-	-	-	-	-386,0	-386,0
Montant net	-	98,7	1 000,0	1 098,7	-	98,7	614,0	712,7
<b>Portefeuille d'investissement</b>	-	-	-	-	-	-	-	-
Montant brut	-	-	-	-	-	-	-	-
Dépréciations	-	-	-	-	-	-	-	-
Montant net	-	-	-	-	-	-	-	-
Créances rattachées	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>TOTAL <sup>(2)</sup></b>	<b>-</b>	<b>98,7</b>	<b>1 000,0</b>	<b>1 098,7</b>	<b>-</b>	<b>98,7</b>	<b>614,0</b>	<b>712,7</b>

(1) Dont titres éligibles au refinancement auprès de la Banque de France

0,0

0,0

(2) Dont obligations et autres titres à revenu fixe émis par des organismes publics (net de provisions et hors créances rattachées)

0,0

0,0

#### Informations complémentaires sur les services

##### Portefeuille de placement

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2020	31/12/2019
Valeur estimée des titres de placement		
Plus-values latentes <sup>(1)</sup>	-	-
Plus-values latentes sur les actions et autres titres à revenu variable	-	-
Plus-values latentes sur les obligations et autres titres à revenu fixe	-	-
Montant des primes et décotes afférentes aux titres de placement à revenu fixe (hors titres douteux)	-	-
Parts d'OPCVM détenues	-	-
Montant des titres cotés sur effets publics et valeurs assimilés (net de provisions et hors créances rattachées)	-	-
Montant des titres cotés sur actions et autres titres à revenu variable (net de provisions et hors créances rattachées)	-	-
Montant des titres cotés sur obligations et autres titres à revenu fixe (net de provisions et hors créances rattachées)	-	-
Montant des titres subordonnés (net de provisions et hors créances rattachées)	-	-

(1) Ces montants ne tiennent pas compte des résultats latents afférents aux instruments financiers affectés en couverture des titres de placement.

**Portefeuille d'investissement***(en milliers d'euros)*

	31/12/2020	31/12/2019
Valeur estimée des titres d'investissement		
Plus-values latentes	-	-
Montant des primes et décotes afférentes aux titres d'investissement (hors titres douteux)	-	-
Montant des titres cotés sur obligations et autres titres à revenu fixe (net de provisions et hors créances rattachées)	-	-

## 2.1.2 Titres de participation, parts dans les entreprises liées et autres titres détenus à long terme

**PRINCIPES COMPTABLES**

Il s'agit d'une part des « Titres de participation et parts dans les entreprises liées » dont la possession durable est estimée utile à l'activité à la Banque Laydernier, et notamment ceux répondant aux critères suivants :

- titres de sociétés intégrées globalement ou émis par des sociétés mises en équivalence ;
- titres de sociétés ayant des administrateurs ou des Dirigeants communs avec la Banque Laydernier, dans des conditions qui permettent l'exercice d'une influence sur l'entreprise dont les titres sont détenus ;
- titres de sociétés appartenant à un même groupe contrôlé par des personnes physiques ou morales exerçant un contrôle sur l'ensemble et faisant prévaloir une unité de décision ;
- titres représentant plus de 10 % des droits dans le capital émis par un établissement de crédit ou par une société dont l'activité se situe dans le prolongement de celle à la Banque Laydernier.

Il s'agit d'autre part des « Autres titres détenus à long terme », constitués par les investissements réalisés par la Banque Laydernier, sous forme de titres, dans l'intention de favoriser le développement de relations professionnelles durables en créant un lien privilégié avec l'entreprise émettrice des titres, sans toutefois exercer une influence dans sa gestion en raison du faible pourcentage des droits de vote qu'ils représentent.

Les « Titres de participation, parts dans les entreprises liées et autres titres détenus à long terme » sont comptabilisés à leur coût d'achat hors frais d'acquisition. Les revenus de dividendes attachés à ces titres sont portés au compte de résultat dans la rubrique « Revenus des titres à revenu variable ».

**Participations et autres titres détenus à long terme***(en milliers d'euros)*

	31/12/2020	31/12/2019
<b>Etablissements de crédit</b>	-	-
Cotés	-	-
Non cotés	-	-
<b>Autres</b>	<b>1 972,1</b>	<b>1 360,9</b>
Cotés	-	-
Non cotés	1 972,1	1 360,9
<b>TOTAL BRUT</b>	<b>1 972,1</b>	<b>1 360,9</b>
Dépréciations	-	-
<b>TOTAL NET</b>	<b>1 972,1</b>	<b>1 360,9</b>

**Parts dans les entreprises liées***(en milliers d'euros)*

	31/12/2020	31/12/2019
<b>Etablissements de crédit</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>
Cotés	-	-
Non cotés	-	-
<b>Autres</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>
Cotés	-	-
Non cotés	-	-
<b>TOTAL BRUT</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>
Dépréciations	-	-
<b>TOTAL NET</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>

## 2.2 Opérations sur les instruments financiers à terme

### PRINCIPES COMPTABLES

Les opérations portant sur des instruments financiers à terme de taux, de change ou d'actions sont conclus dans le cadre d'opérations de couverture ou de marché. Les engagements nominaux sur les instruments financiers à terme sont présentés sous une ligne unique au hors-bilan ; ce montant représente le volume des opérations en cours ; il ne reflète ni le risque de marché, ni le risque de contrepartie qui leur sont associés. Les dérivés de crédit achetés à titre de couverture du risque de crédit sur des actifs financiers non évalués à leur valeur de marché sont quant à eux classés et traités comme des engagements de garanties reçus.

Plusieurs cas sont à distinguer en ce qui concerne la comptabilisation des résultats afférents aux instruments financiers à terme :

#### Opérations de couverture

Les charges et produits relatifs aux instruments financiers à terme utilisés à titre de couverture, affectés à l'origine à un élément ou à un ensemble homogène d'éléments identifiés, sont constatés dans les résultats de manière symétrique à la prise en compte des produits et charges sur les éléments couverts. S'ils concernent des instruments de taux d'intérêt, ils sont comptabilisés dans la même rubrique que les produits et charges sur les éléments couverts, en produits nets d'intérêts. S'ils concernent des instruments autres que de taux, ils sont comptabilisés en « Gains nets sur opérations liées aux portefeuilles de négociation, de placements et assimilés ».

Les charges et produits relatifs aux instruments financiers à terme ayant pour objet de couvrir et de gérer un risque global de taux sont inscrits prorata temporis en compte de résultat. Ils sont inscrits en « Gains nets sur opérations liées aux portefeuilles de négociation, ou, de placement et assimilés. » dans la rubrique « Résultat sur instruments financiers à terme ».

#### Opérations en position ouverte

Les charges et produits relatifs à ces contrats sont inscrits en compte de résultat prorata temporis. Ils sont inscrits en « Gains nets sur opérations liées aux portefeuilles de négociation, de placements et assimilés » dans la rubrique « Résultat sur instruments financiers à terme ».

Les pertes latentes, déterminées par comparaison entre la valeur comptable et la valeur de marché, sont provisionnées. Les gains latents ne sont pas comptabilisés.



## 2.2.1 Engagements sur instruments financiers

(en milliers d'euros)	Transaction	Spéculation	Macro couverture	Micro couverture	Total 31/12/2020	Total 31/12/2019
Catégories de contrat selon le règlement CRB 90/15	D	A	C	B		
<b>Opérations fermes</b>						
Opérations sur marchés organisés						
Contrats à terme de taux d'intérêts	✓	-	-	-	-	-
Contrats à terme de change	✓	-	-	-	-	-
Autres contrats à terme	✓	-	-	-	-	-
Opérations de gré à gré	✓	-	-	-	-	-
Swaps de taux d'intérêts	✓	2 166,5	1 340 000,0	-	1 342 166,5	1 146 433,4
Autres	✓	-	-	-	-	-
<b>Opérations conditionnelles</b>						
Options de taux d'intérêts	✓	2 622,2	-	-	2 622,2	13 070,5
Options de change	✓	-	-	16 046,0	16 046,0	11 474,1
Autres options	✓	-	-	-	-	-
<b>TOTAL</b>	-	4 788,8	1 340 000,0	16 046,0	1 360 834,8	1 170 978,0

## 2.2.2 Juste valeur des opérations qualifiées de couverture

(en milliers d'euros)	31/12/2020	31/12/2019
<b>Opérations fermes</b>		
Opérations sur marchés organisés		
Contrats à terme de taux d'intérêts	-	-
Contrats à terme de change	-	-
Autres contrats à terme	-	-
Opérations de gré à gré		
Swaps de taux d'intérêts	1 372 517,4	1 177 606,0
Autres	-	-
<b>Opérations conditionnelles</b>		
Options de taux d'intérêts	2 622,2	13 070,5
Options de change	16 046,0	11 474,1
Autres options	-	-
<b>TOTAL</b>	1 391 185,6	1 202 150,6



## 2.3 Prêts et créances

### PRINCIPES COMPTABLES

Les créances sur les établissements de crédit et la clientèle sont ventilées d'après leur durée initiale ou la nature des concours : créances à vue (comptes ordinaires et opérations au jour le jour) et créances à terme pour les établissements de crédit, créances commerciales, comptes ordinaires et autres concours à la clientèle. Ces créances intègrent les crédits consentis ainsi que les opérations de pensions, matérialisées par des titres ou des valeurs, effectuées avec ces agents économiques.

Les intérêts courus non échus sur les créances sont portés en comptes de créances rattachées en contrepartie du compte de résultat dans la rubrique « Produits et charges d'intérêts et assimilés ». Les intérêts sur créances douteuses sont calculés en prenant en compte la valeur nette comptable actualisée de la créance.

Les commissions reçues et les coûts marginaux de transaction encourus à l'occasion de l'octroi de prêts sont assimilés à des intérêts et sont étalés en résultat sur la durée de vie effective des prêts. Les garanties données d'ordre de la clientèle ou des établissements de crédit sont enregistrées en hors-bilan à hauteur des engagements.

Les engagements par signature comptabilisés au hors-bilan correspondent à des engagements irrévocables de concours en trésorerie et à des engagements de garantie qui n'ont pas donné lieu à des mouvements de fonds. Si nécessaire, ces garanties et engagements de financement font l'objet de provisions. Dès lors qu'un engagement est porteur d'un risque de crédit avéré, rendant probable la non-perception par la Banque Laydernier de tout ou partie des sommes dues au titre des engagements souscrits par la contrepartie, conformément aux dispositions contractuelles initiales, nonobstant l'existence de garantie, l'encours afférent est classé en encours douteux.

En tout état de cause, le déclassement des crédits en encours douteux est effectué s'il existe un ou plusieurs impayés depuis trois mois au moins (six mois pour les créances immobilières et neuf mois pour les créances sur des collectivités locales) ou si, indépendamment de l'existence de tout impayé, on peut conclure à l'existence d'un risque avéré, ou s'il existe des procédures contentieuses.

Les découverts non autorisés sont qualifiés d'encours douteux au plus tard à l'issue d'une période de trois mois de dépassement continu des limites portées à la connaissance de la clientèle de particuliers et des limites résultant de convention de droit ou de fait avec les autres catégories de clientèles.

Pour un débiteur donné, le classement d'un encours en créances douteuses entraîne, par « contagion », un classement identique de l'ensemble des encours et engagements sur ce débiteur, nonobstant l'existence de garanties.

Les encours douteux donnent lieu à la constitution de dépréciations pour créances douteuses ou de provisions sur engagements douteux à hauteur des pertes probables (cf. note 2.8).

### Restructurations de prêts et créances

Une restructuration pour difficultés financières d'un actif financier classé dans les catégories Créances sur les établissements de crédit et la clientèle est une modification contractuelle du montant, de la durée ou des conditions financières de la transaction initiale acceptées par la Banque Laydernier en raison des difficultés financières et de l'insolvabilité de l'emprunteur (que cette insolvabilité soit avérée ou à venir de façon certaine en l'absence de restructuration) et qui n'auraient pas été envisagées dans d'autres circonstances. Les actifs financiers ainsi restructurés sont classés en encours dépréciés et les clients emprunteurs sont considérés en défaut.

Ces classements sont maintenus pendant une période minimale d'un an et au-delà tant que la Banque Laydernier a une incertitude sur la capacité des emprunteurs à honorer leurs engagements.

Les prêts et créances peuvent faire l'objet de renégociations commerciales en l'absence de toute difficulté financière ou insolvabilité du client emprunteur. Ces opérations concernent alors des clients pour lesquels la Banque Laydernier accepte de renégocier la dette dans le but de conserver ou de développer une relation commerciale, dans le respect des règles d'octroi en vigueur et sans aucun abandon de capital ou d'intérêts courus. Les prêts et créances ainsi renégociés sont décomptabilisés en date de renégociation et les nouveaux prêts, contractualisés aux conditions ainsi renégociées, leur sont substitués au bilan à cette même date. Ces nouveaux prêts sont ultérieurement évalués au coût amorti sur la base du taux d'intérêt effectif découlant des nouvelles conditions contractuelles et intégrant les commissions de renégociation facturées au client.

### 2.3.1 Caisse, banques centrales et comptes courants postaux

(en milliers d'euros)	31/12/2020	31/12/2019
Caisse	13 156,5	14 391,5
Banques centrales <sup>(1)</sup>	2 074,3	88 431,6
Comptes courants postaux	-	-
<b>TOTAL</b>	<b>15 230,8</b>	<b>102 823,1</b>

<sup>(1)</sup> A compter du 16 décembre 2020, les réserves obligatoires de la Banque Laydernier sont centralisées sur le compte Banque de France du Crédit du Nord



### 2.3.2 Prêts et créances sur les établissements de crédit

(en milliers d'euros)	31/12/2020	31/12/2019
<b>Comptes et prêts à vue</b>		
Comptes ordinaires	648 032,6	285 274,9
Prêts et comptes au jour le jour	-	-
<b>Comptes et prêts à terme</b>		
Prêts et comptes à terme <sup>(4)</sup>	380 410,0	516 290,6
Prêts subordonnés et participatifs	-	-
Valeurs reçues en pension à terme	-	-
Créances rattachées	916,0	1 411,6
<b>TOTAL BRUT</b> <sup>(1) (2) (3)</sup>	<b>1 029 358,6</b>	<b>802 977,1</b>
Dépréciations	-	-
<b>TOTAL NET</b>	<b>1 029 358,6</b>	<b>802 977,1</b>
(1) Dont créances douteuses	-	-
(2) Dont créances douteuses compromises	-	-
(3) Dont opérations avec les entreprises liées	1 023 056,8	657 981,3

(4) En application du règlement N°2020-10 du 22 décembre 2020 modifiant le règlement 2014-07, la créance de centralisation de l'épargne réglementée auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations est présentée en déduction des encours de dépôts d'épargne réglementée au passif (pour 115 214,9 k€).

### 2.3.3 Opérations avec la clientèle

(en milliers d'euros)	31/12/2020	31/12/2019
Créances commerciales	3 659,6	7 092,3
Autres concours à la clientèle	2 556 098,1	2 359 008,2
Crédits de trésorerie	428 333,1	228 555,2
Crédits à l'exportation	300,7	1 196,8
Crédits d'équipement	448 053,9	450 178,6
Crédits à l'habitat	1 677 314,1	1 673 698,3
Autres crédits à la clientèle	2 096,3	5 379,3
Comptes ordinaires débiteurs	38 036,5	62 863,3
Créances douteuses brutes	94 218,6	90 318,2
Créances rattachées	3 106,0	3 028,7
<b>TOTAL BRUT</b> <sup>(1) (2) (3) (4) (5) (6)</sup>	<b>2 695 118,8</b>	<b>2 522 310,8</b>
Dépréciations	-39 075,0	-41 213,8
<b>TOTAL NET</b>	<b>2 656 043,8</b>	<b>2 481 097,0</b>
(1) Dont créances saines (hors créances rattachées)	2 597 794,3	2 428 963,8
- Sociétés et entrepreneurs individuels	931 850,2	756 605,9
- Particuliers	1 632 114,0	1 643 405,1
- Clientèle financière	1 911,9	334,5
- Autres	31 918,3	28 618,3
(2) Dont créances douteuses (hors créances rattachées)	40 931,0	36 289,2
- Sociétés et entrepreneurs individuels	23 976,0	21 367,9
- Particuliers	16 907,7	14 878,2
- Clientèle financière	-	-
- Autres	47,3	43,1
(3) Dont créances douteuses compromises	53 287,6	54 029,0
- Sociétés et entrepreneurs individuels	40 401,5	41 895,1
- Particuliers	12 882,8	12 130,5
- Clientèle financière	-	-
- Autres	3,3	3,4
(4) Dont créances remises en garantie de passif	852 959,9	532 465,1
(5) Dont créances éligibles au refinancement de la Banque de France	590 768,3	290 409,2
(6) Dont opérations avec les entreprises liées	-	-

Les encours bruts de crédits restructurés s'élèvent à 3 millions d'euros au 31/12/2020.



### 2.3.4 Engagements par signature donnés

(en milliers d'euros)	31/12/2020	31/12/2019
<b>Engagements donnés</b>		
<b>Engagements de financement</b>		
en faveur d'établissements de crédit	0,0	0,0
en faveur de la clientèle	174 897,4	202 998,9
<b>SOUS-TOTAL <sup>(1)</sup></b>	<b>174 897,4</b>	<b>202 998,9</b>
<b>Engagements de garantie</b>		
d'ordre d'établissements de crédit	0,0	0,0
d'ordre de la clientèle	155 336,7	135 517,0
<b>SOUS-TOTAL <sup>(2)</sup></b>	<b>155 336,7</b>	<b>135 517,0</b>
<b>TOTAL</b>	<b>330 234,2</b>	<b>338 516,0</b>
(1) Dont opérations avec les entreprises liées	0,0	0,0
(2) Dont opérations avec les entreprises liées	99 007,2	98 366,0

## 2.4 Dettes

### PRINCIPES COMPTABLES

Les dettes envers les établissements de crédit et la clientèle sont ventilées d'après leur durée initiale ou la nature de ces dettes : dettes à vue (dépôts à vue, comptes ordinaires) et dettes à terme pour les établissements de crédit, comptes d'épargne à régime spécial et autres dépôts pour la clientèle.

Ces dettes intègrent les opérations de pensions, matérialisées par des titres ou des valeurs, effectuées avec ces agents économiques.

Les intérêts courus sur ces dettes sont portés en comptes de dettes rattachées en contrepartie du compte de résultat.



## 2.4.1 Dettes envers les établissements de crédit

(en milliers d'euros)	31/12/2020	31/12/2019
<b>Dettes à vue</b>		
Dépôts et comptes ordinaires	3 023,2	12 546,6
Dettes rattachées	0,0	0,0
<b>SOUS-TOTAL</b>	<b>3 023,2</b>	<b>12 546,6</b>
<b>Dettes à terme</b>		
Emprunts et comptes à terme	1 619 666,5	1 587 068,2
Dettes rattachées	179,4	658,6
<b>SOUS-TOTAL</b>	<b>1 619 845,9</b>	<b>1 587 726,9</b>
<b>TOTAL <sup>(1)</sup></b>	<b>1 622 869,1</b>	<b>1 600 273,5</b>

(1) Dont opérations avec les entreprises liées

1 620 998,9

1 588 796,5

## 2.4.2 Opérations avec la clientèle

(en milliers d'euros)	31/12/2020	31/12/2019
<b>Comptes d'épargne à régime spécial</b>		
A vue <sup>(3)</sup>	421 076,9	409 133,6
A terme	99 621,0	100 174,2
<b>SOUS-TOTAL</b>	<b>520 697,9</b>	<b>509 307,8</b>
<b>Autres dépôts clientèle à vue</b>		
Sociétés et entrepreneurs individuels	746 051,3	551 331,6
Particuliers	459 326,3	404 694,7
Clientèle financière	0,0	0,0
Autres	65 205,0	55 774,5
<b>SOUS-TOTAL</b>	<b>1 270 582,7</b>	<b>1 011 800,8</b>
<b>Autres dépôts clientèle à terme</b>		
Sociétés et entrepreneurs individuels	158 034,1	140 530,0
Particuliers <sup>(1)</sup>	2 012,2	1 504,3
Clientèle financière	0,0	0,0
Autres	15 252,2	15 531,7
<b>SOUS-TOTAL</b>	<b>175 298,5</b>	<b>157 565,9</b>
Dettes rattachées	5 883,3	3 733,4
<b>TOTAL</b>	<b>1 972 462,4</b>	<b>1 682 407,8</b>
Titres donnés en pension à la clientèle	0,0	0,0
<b>TOTAL <sup>(2)</sup></b>	<b>1 972 462,4</b>	<b>1 682 407,8</b>

(1) Dont dépôts de garantie

148,9

153,2

(2) Dont opérations avec les entreprises liées

0,0

0,0

(3) En application du règlement N°2020-10 du 22 décembre 2020 modifiant le règlement 2014-07, la créance de centralisation de l'épargne réglementée auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations est présentée en déduction des encours de dépôts d'épargne réglementée au passif (pour 115 214,9 k€).



### 2.4.3 Dettes représentées par un titre

#### PRINCIPES COMPTABLES

Les dettes représentées par un titre sont ventilées par support : bons de caisse, titres du marché interbancaire et titres de créances négociables, titres obligataires et assimilés, à l'exclusion des titres subordonnés classés parmi les dettes subordonnées.

Les intérêts courus à verser attachés à ces titres sont portés dans un compte de dettes rattachées en contrepartie du compte de résultat. Les primes d'émission ou de remboursement des emprunts obligataires sont amorties de manière linéaire

ou financière sur la durée de vie des emprunts concernés.

La charge correspondante est inscrite en charges d'intérêts dans la rubrique « Produits nets d'intérêts relatifs aux obligations et autres titres à revenu fixe » du compte de résultat.

Les frais d'émission d'emprunts obligataires encourus dans l'exercice sont enregistrés en totalité dans les charges de ce même exercice, dans la rubrique « Produits nets d'intérêts relatifs aux obligations et autres titres à revenu fixe » du compte de résultat.

(en milliers d'euros)	31/12/2020	31/12/2019
Bons de caisse	0,0	0,0
Emprunts obligataires	0,0	0,0
Dettes rattachées	0,0	0,0
<b>SOUS-TOTAL</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>
Titres du marché interbancaire et titres de créances négociables	0,0	0,0
Dettes rattachées	0,0	0,0
<b>SOUS-TOTAL</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>
<b>TOTAL</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>
	0,0	0,0

### 2.4.4 Engagements par signature reçus

(en milliers d'euros)	31/12/2020	31/12/2019
<b>Engagements reçus</b>		
Engagements de financement reçus d'établissements de crédit <sup>(1)</sup>	0,0	0,0
Engagements de garantie reçus d'établissements de crédit <sup>(2)</sup>	1 024 838,0	1 070 928,7
<b>TOTAL</b>	<b>1 024 838,0</b>	<b>1 070 928,7</b>
(1) Dont opérations avec les entreprises liées	0,0	0,0
(2) Dont opérations avec les entreprises liées	115,0	115,0



## 2.5 Produits et charges d'intérêts

### PRINCIPES COMPTABLES

Les produits et charges d'intérêts sont comptabilisés dans le compte de résultat en Intérêts et produits assimilés et Intérêts et charges assimilées pour tous les instruments financiers évalués au coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif.

Le taux d'intérêt effectif est le taux qui actualise exactement les décaissements ou encaissements de trésorerie futurs sur la durée de vie prévue de l'instrument financier de manière à obtenir la valeur comptable nette de l'actif ou du passif financier. Par ailleurs, hormis celles relatives aux avantages du personnel, les provisions inscrites au passif du bilan génèrent comptablement des charges d'intérêts calculées sur la base du taux d'intérêt utilisé pour actualiser le montant attendu de la sortie de ressources.

Le calcul de ce taux prend en considération les flux de trésorerie estimés sur la base des modalités contractuelles de l'instrument financier sans tenir compte des pertes sur crédit futures et il inclut par ailleurs les commissions payées ou reçues entre les parties au contrat dès lors qu'elles sont assimilables à des intérêts, les coûts de transaction directement rattachables ainsi que toutes les primes et décotes.

Dès qu'un actif financier ou un groupe d'actifs financiers similaires a été déprécié à la suite d'une perte de valeur, les produits d'intérêts ultérieurs sont comptabilisés sur la base du taux d'intérêt effectif utilisé pour actualiser les flux de trésorerie futurs en vue d'évaluer la perte de valeur.

(en milliers d'euros)	31/12/2020			31/12/2019		
	Produits	Charges	Net	Produits	Charges	Net
Opérations avec les établissements de crédit	1 882,2	-4 293,1	-2 410,9	1 888,7	-4 128,3	-2 239,7
Opérations avec les banques centrales, les comptes courants postaux et les établissements de crédit	1 882,2	-4 293,1	-2 410,9	1 888,7	-4 128,3	-2 239,7
Titres et valeurs reçus en pension	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Opérations avec la clientèle	39 331,7	-6 315,9	33 015,8	41 521,3	-6 143,4	35 377,9
Créances commerciales	144,2	0,0	144,2	256,0	0,0	256,0
Autres concours à la clientèle <sup>(1)</sup>	36 938,7	0,0	36 938,7	37 725,9	0,0	37 725,9
Comptes ordinaires débiteurs	2 248,8	0,0	2 248,8	3 539,4	0,0	3 539,4
Comptes d'épargne à régime spécial	0,0	-3 466,2	-3 466,2	0,0	-3 725,5	-3 725,5
Autres dettes envers la clientèle	0,0	-2 849,7	-2 849,7	0,0	-2 417,9	-2 417,9
Titres et valeurs reçus/donnés en pension	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Obligations et autres titres à revenu fixe	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Autres produits d'intérêts et charges assimilées	696,3	0,0	696,3	459,8	0,0	459,8
<b>TOTAL PRODUITS / CHARGES D'INTÉRÊTS</b>	<b>41 910,2</b>	<b>-10 609,0</b>	<b>31 301,2</b>	<b>43 869,7</b>	<b>-10 271,7</b>	<b>33 598,0</b>

<sup>(1)</sup> Le détail des autres concours à la clientèle se décompose comme suit :

(en milliers d'euros)	31/12/2020	31/12/2019
Crédits de trésorerie	5 234,3	5 146,7
Crédits à l'exportation	10,7	25,2
Crédits d'équipement	7 328,2	8 411,6
Crédits à l'habitat	22 966,4	23 029,2
Autres crédits à la clientèle	1 399,1	1 113,3
<b>TOTAL</b>	<b>36 938,7</b>	<b>37 725,9</b>



## 2.6 Revenus des titres à revenu variable

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2020	31/12/2019
Dividendes sur actions et autres titres à revenu variable	7,8	7,4
Dividendes sur titres de participation et autres titres à long terme <sup>(1)</sup>	0,0	0,0
<b>TOTAL</b>	<b>7,8</b>	<b>7,4</b>
<i>(1) Dont revenus des parts dans les entreprises liées</i>	0,0	0,0

## 2.7 Gains nets sur opérations liées aux portefeuilles de négociation, de placement et assimilés

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2020	31/12/2019
<b>Résultat net sur portefeuille de négociation</b>		
Résultat net des opérations sur titres de transaction	0,0	0,0
Résultat sur instruments financiers à terme	5 200,6	4 657,7
Résultat net des opérations de change	1 660,5	2 290,0
<b>SOUS-TOTAL</b>	<b>6 861,0</b>	<b>6 947,8</b>
<b>Résultat net sur titres de placement</b>		
Plus-values de cession	0,0	0,0
Moins-values de cession	0,0	0,0
Dotations aux dépréciations	0,0	0,0
Reprises de dépréciations	386,0	0,0
<b>SOUS-TOTAL</b>	<b>386,0</b>	<b>0,0</b>
<b>TOTAL NET</b>	<b>7 247,0</b>	<b>6 947,8</b>



## 2.8 Dépréciations et provisions

### CRISE COVID-19

Sur l'année 2020, le caractère exceptionnel de la crise économique provoquée par la pandémie, combinée aux mesures de soutien sans précédent des gouvernements ont nécessité des ajustements dans les modèles de calcul des dépréciations et provisions pour risque de crédit pour refléter au mieux les dépréciations et provisions sur la base de nos anticipations des défauts futurs.

Au 31 décembre 2020, les situations de défaut observées restent modérées en raison de la mise en place de moratoires. Cependant, une croissance des défauts est attendue sur 2021 et 2022 et doit se refléter, dès 2020, dans le provisionnement des encours sains et des encours dégradés. En conséquence :

- les modèles et les paramètres utilisés pour estimer les dépréciations et provisions pour risque de crédit ont été révisés sur la base de nouveaux scénarios économiques décrits dans le paragraphe 4 de la Note 1 ;
- les ajustements mis en place en complément de l'application des modèles ont été mis à jour (ajustements sectoriels et ajustements lors de l'utilisation de modèles simplifiés) ;
- un nouveau critère de passage en encours dégradés (stage 2) a été mis en place.

### MISE A JOUR DES MODELES ET PARAMETRES D'ESTIMATION DES DEPRECIATIONS ET PROVISIONS POUR RISQUE DE CREDIT

Le Groupe a procédé à certains ajustements dans ses modèles pour traduire au mieux l'impact des scénarios économiques sur les dépréciations et provisions pour risque de crédit :

- Ajustement des PIB : afin de prendre en compte la croissance des défauts attendue sur 2021 et 2022, les modèles ont été révisés en retenant pour chaque trimestre des années 2020 à 2022 la moyenne des variations du PIB des 8 derniers trimestres par rapport à une base 100 en 2019.
- Ajustement du taux de marge des entreprises françaises : pour mieux traduire l'effet des mesures de soutien de l'Etat, un add-on sur le taux de marge des entreprises françaises équivalent à 2,4 points de la valeur ajoutée de 2019 a été intégré dans l'ensemble des scénarios pour l'année 2020 et le premier semestre 2021. En revanche, aucun add-on n'a été appliqué sur le reste de l'horizon de prévisions des pertes de crédit attendues.

Il est à noter que si le gouvernement devait mettre fin à une partie des mesures de soutien mises en place depuis le deuxième trimestre 2020, le Groupe serait amené à revoir à la baisse l'add-on sur le taux de marge des entreprises françaises.

### AJUSTEMENTS MIS EN PLACE EN COMPLEMENT DE L'APPLICATION DES MODELES

Pour mieux refléter la dégradation du risque de crédit sur certains portefeuilles ou secteurs d'activités, le Groupe a mis à jour les ajustements existants en complément de l'application des modèles tels que les ajustements sectoriels et les ajustements lors de l'utilisation de modèles simplifiés.

### CRITERE ADDITIONNEL DE TRANSFERT EN ENCOURS DEGRADEES

Enfin, le Groupe a mené une analyse supplémentaire au niveau de portefeuilles d'encours pour lesquels l'augmentation du risque de crédit a été jugée significative depuis leur octroi. Cette étude a conduit à réaliser des transferts complémentaires vers les encours dégradés (stage 2) pour les encours de secteurs particulièrement touchés par la crise.



### 2.8.1 Dépréciations

#### PRINCIPES COMPTABLES

Le montant de la dépréciation pour créances douteuses est égal à la différence entre la valeur brute comptable de l'actif et la valeur actualisée des flux futurs de trésorerie estimés recouvrables en tenant compte de l'effet des garanties, actualisée au taux d'intérêt effectif d'origine des créances.

Par ailleurs, le montant des dépréciations ne peut être inférieur aux intérêts enregistrés sur les encours douteux et non encaissés. Les dotations et reprises de dépréciations, les pertes sur créances irrécupérables et les récupérations sur créances amorties, sont présentées dans la rubrique Coût du risque, ainsi que les reprises de dépréciations liées au passage du temps et les variations de la valeur comptable du produit à recevoir décrit ci-dessus.

Les créances douteuses peuvent être reclassées en encours sains lorsque le risque de crédit avéré est définitivement levé et lorsque les paiements ont repris de manière régulière pour les montants correspondant aux échéances contractuelles d'origine.

De même les créances douteuses ayant fait l'objet d'une restructuration peuvent être reclassées en encours sains.

Lorsque les conditions de solvabilité d'un débiteur sont telles qu'après une durée raisonnable de classement dans les encours douteux le reclassement d'une créance en encours sain n'est plus prévisible, cette créance est spécifiquement identifiée comme encours douteux compromis.

Cette identification intervient à la déchéance du terme ou à la résiliation du contrat et en tout état de cause un an après la classification en encours douteux, à l'exception des créances douteuses pour lesquelles les clauses contractuelles sont respectées et de celles assorties de garanties permettant leur recouvrement. Sont également considérées comme créances douteuses compromises, les créances restructurées pour lesquelles le débiteur n'a pas respecté les échéances fixées.



## Dépréciation de titres

### Titres de placement

#### **Actions et autres titres à revenu variable**

A la clôture de l'exercice, les actions sont évaluées par rapport à leur valeur probable de négociation. Dans le cas des titres cotés, celle-ci est déterminée en fonction du cours de Bourse le plus récent. Aucune compensation n'est opérée entre les plus et moins-values latentes ainsi constatées, et seules les moins-values latentes sont comptabilisées par l'inscription d'une dépréciation relative au portefeuille-titres.

#### **Obligations et autres titres à revenu fixe**

A la clôture de l'exercice, les titres sont estimés sur la base de leur valeur probable de négociation et, dans le cas des titres cotés, des cours de Bourse les plus récents. Les plus-values latentes ne sont pas comptabilisées et les moins-values latentes donnent lieu à la constitution d'une dépréciation relative au portefeuille-titres, dont le calcul tient compte des gains provenant des éventuelles opérations de couverture effectuées.

Les dotations et reprises de dépréciations ainsi que les plus ou moins-values de cession des titres de placement sont enregistrées dans les rubriques Gains nets sur opérations liées aux portefeuilles de placement et assimilés du compte de résultat.

### Titres d'investissement

A la clôture de l'exercice, les moins-values latentes ne donnent pas lieu à la constitution d'une dépréciation relative au portefeuille-titres, sauf s'il existe une forte probabilité de cession des titres à court terme, ou s'il existe des risques de défaillance de l'émetteur des titres. Les dotations et reprises de dépréciations ainsi que les plus ou moins-values de cession de titres d'investissement sont enregistrées dans la rubrique Gains ou pertes nets sur actifs immobilisés du compte de résultat.

### Titres de participation et parts dans les entreprises liées

A la clôture de l'exercice, les Titres de participation, autres titres détenus à long terme et parts dans les entreprises liées sont évalués à leur valeur d'utilité représentative du prix que la société accepterait de décaisser pour obtenir ces titres si elle avait à les acquérir compte tenu de son objectif de détention. Cette valeur est estimée par référence à différents critères tels que les capitaux propres, la rentabilité, les cours moyens de Bourse des trois derniers mois. Les plus-values latentes ne sont pas comptabilisées et les moins-values latentes donnent lieu à la constitution d'une dépréciation relative au portefeuille-titres. Les dotations et reprises de dépréciations ainsi que les plus ou moins-values de cession de ces titres, incluant les résultats dégagés lors de l'apport de ces titres à des offres publiques d'échange, sont comptabilisées dans la rubrique Gains ou pertes nets sur actifs immobilisés.



(en milliers d'euros)

	31/12/2020	31/12/2019
<b>Dépréciations d'actifs</b>		
Etablissements de crédit	0,0	0,0
Crédits à la clientèle	39 075,0	41 213,8
<b>SOUS-TOTAL <sup>(1)</sup></b>	<b>39 075,0</b>	<b>41 213,8</b>
Dépréciation de titres	0,0	386,0
<b>STOCK GLOBAL DE DEPRECIATIONS</b>	<b>39 075,0</b>	<b>41 599,8</b>

<sup>(1)</sup> La variation du stock de dépréciations (hors titres) s'analyse comme suit :

(en milliers d'euros)	Stock au 31/12/2019	Dotations		Reprises / Utilisations		Autres mouvements		Stock au 31/12/2020
		par coût du risque	par autres soldes du compte de résultat	par coût du risque	par autres soldes du compte de résultat	variations de périmètre	variations de taux de change	
<b>Dépréciations sur créances douteuses</b>								
Etablissements de crédit	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Crédits à la clientèle	4 797,1	3 020,1	0,0	-3 575,0	0,0	0,0	0,0	4 242,2
<b>Dépréciations sur créances douteuses compromises</b>								
Etablissements de crédit	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Crédits à la clientèle	36 416,7	5 229,9	0,0	-6 813,8	0,0	0,0	0,0	34 832,8
<b>TOTAL</b>	<b>41 213,8</b>	<b>8 250,0</b>	<b>0,0</b>	<b>-10 388,8</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>39 075,0</b>

## 2.8.2 Provisions

### PRINCIPES COMPTABLES

#### PROVISIONS SUR ENGAGEMENTS HORS BILAN (PROVISIONS SUR ENGAGEMENTS PAR SIGNATURE)

Les provisions sur engagements hors bilan représentent les pertes probables encourues par le Groupe du Nord suite à l'identification d'un risque avéré de crédit sur un engagement hors bilan de financement ou de garantie qui ne serait pas considéré comme un instrument dérivé ni désigné comme actif financier à la juste valeur par résultat.

#### Provisions collectives pour risque de crédit (relatifs aux engagements et encours de crédit dégradés)

Sans attendre qu'un risque de crédit avéré ait individuellement affecté une ou plusieurs créances ou engagements et afin de fournir une meilleure information au regard de son activité, le Groupe Crédit du Nord comptabilise une provision pour risque de crédit sur les encours sains non dégradés, à hauteur des pertes de crédit que le Groupe Crédit du Nord s'attend à subir à horizon d'un an. Les pertes de crédit à un an sont évaluées en prenant en considération les données historiques et la situation présente. Le montant de la provision est ainsi égal à la valeur actualisée des pertes de crédit attendues en tenant compte de la probabilité de survenance d'un événement de défaut au cours de l'année qui suit et, le cas échéant, de l'effet des garanties appelées ou susceptibles de l'être.

Par ailleurs, l'identification, au sein d'un portefeuille homogène, d'une dégradation significative du risque de crédit sur un ensemble d'instruments financiers donne lieu à l'enregistrement d'une provision à hauteur des pertes de crédit que le Groupe Crédit du Nord s'attend à subir à maturité sur ces instruments.

Les pertes de crédit à maturité sont évaluées en prenant en considération les données historiques, la situation présente ainsi que des prévisions raisonnables d'évolution de la conjoncture économique et des facteurs macro-économiques pertinents jusqu'à la maturité des instruments. Le montant de la provision est ainsi égal à la valeur actualisée des pertes de crédit attendues en tenant compte de la probabilité de survenance d'un événement de défaut sur la durée de vie des instruments financiers concernés et, le cas échéant, de l'effet des garanties appelées ou susceptibles de l'être.

Les variations des provisions collectives pour risque de crédit ainsi calculées sont enregistrées en Coût du risque.

Remarques concernant l'identification d'une dégradation significative du risque de crédit :

Pour identifier les encours faisant l'objet d'une provision collective pour risque de crédit, l'augmentation significative du risque de crédit est appréciée en tenant compte de toutes les informations historiques et prospectives disponibles (scores comportementaux, indicateurs de type « loan to value », scénarios de prévisions macro-économiques, etc.).

L'appréciation de l'évolution du risque de crédit tient compte des éléments suivants :

- 1er critère : l'évolution de la note de la contrepartie (lorsque celle-ci fait l'objet d'une analyse interne) et l'évolution du secteur d'activité, des conditions macro-économiques et du comportement de la contrepartie qui peuvent être révélateurs d'une dégradation du risque de crédit ;
- 2ème critère : l'évolution de la probabilité de défaut contrat par contrat entre la date d'origination et la date de clôture ;
- 3ème critère : l'existence d'impayés de plus de 30 jours.

La satisfaction d'un seul de ces critères suffit à provisionner un contrat sur une base collective.



(en milliers d'euros)

	31/12/2020	31/12/2019
<b>Provisions</b>		
Provisions sur engagements hors-bilan	2 205,5	2 114,1
Provisions collectives pour risque de crédit	14 213,2	4 154,2
Provisions pour risques et charges	1 968,6	5 254,2
<b>STOCK DE PROVISIONS <sup>(1)</sup></b>	<b>18 387,3</b>	<b>11 522,5</b>

### PRINCIPES COMPTABLES

Au passif du bilan, le poste « Provisions » regroupe les provisions sur instruments financiers, les provisions sur les comptes et plans d'épargne logement, les provisions pour litiges et les provisions sur avantages du personnel.

Les autres provisions pour risques et charges représentent des passifs dont l'échéance ou le montant ne sont pas fixés de façon précise. Leur constitution est subordonnée à l'existence d'une obligation à l'égard d'un tiers dont il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers, sans contrepartie au moins équivalente attendue de celui-ci. Les dotations nettes aux provisions sont classées par nature dans les rubriques du compte de résultat correspondantes.

<sup>(1)</sup> La variation du stock de provisions s'analyse comme suit :

(en milliers d'euros)	Stock au 31/12/2019	Dotations		Reprises / Utilisations		Autres mouvements		Stock au 31/12/2020
		par coût du risque	par autres soldes du compte de résultat	par coût du risque	par autres soldes du compte de résultat	variations de périmètre	variations de taux de change	
Provisions sur engagements hors-bilan	1 448,2	1 142,8	- -	-385,5	-	-	-	2 205,5
Provisions collectives pour risque de crédit	8 153,8	10 937,7	- -	-4 878,3	-	-	-	14 213,2
Provisions pour litiges avec la clientèle	676,7	-	- -	-	-147,2	-	-	529,5
Provisions sur instruments financiers à terme	-	-	- -	-	-	-	-	-
Autres provisions pour risques et charges	1 243,8	-	290,0 -	-94,7	-	-	-	1 439,1
<b>TOTAL</b>	<b>11 522,5</b>	<b>12 080,5</b>	<b>290,0 -</b>	<b>-5 358,4</b>	<b>-147,2</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>18 387,3</b>

### 2.8.3 Engagements sur les contrats d'épargne logements

#### PRINCIPES COMPTABLES

Les comptes et les plans d'épargne-logement proposés à la clientèle de particuliers (personnes physiques) dans le cadre de la loi n° 65-554 du 10 juillet 1965 associent une phase de collecte de ressources sous forme d'épargne rémunérée et une phase d'emploi de ces ressources sous forme de prêts immobiliers, cette dernière phase étant réglementairement conditionnée, et dès lors indissociable, de la phase de collecte. Les dépôts ainsi collectés et les prêts accordés sont enregistrés au coût amorti. Ces instruments génèrent pour la Banque Laydernier des engagements de deux natures : une obligation de prêter au client dans le futur à un taux déterminé fixé à l'ouverture du contrat et une obligation de rémunérer l'épargne dans le futur à un taux fixé à l'ouverture du contrat pour une durée indéterminée.

Les engagements aux conséquences défavorables pour la Banque Laydernier font l'objet de provisions présentées au passif du bilan et dont les variations sont enregistrées en « Produit net bancaire » au sein de la marge d'intérêt. Ces provisions ne sont relatives qu'aux seuls engagements liés aux comptes et plans d'épargne-logement existant à la date de calcul de la provision.

Les provisions sont calculées sur chaque génération de plans d'épargne-logement d'une part, sans compensation entre les engagements relatifs à des générations différentes de plans d'épargne-logement, et sur l'ensemble des comptes d'épargne-logement qui constitue une seule et même génération d'autre part.



Sur la phase d'épargne, les engagements provisionnables sont évalués par différence entre les encours d'épargne moyens attendus et les encours d'épargne minimum attendus, ces deux encours étant déterminés statistiquement en tenant compte des observations historiques des comportements effectifs des clients.

Sur la phase crédit, les engagements provisionnables incluent les encours de crédits déjà réalisés mais non encore échus à la date d'arrêté ainsi que les crédits futurs considérés comme statistiquement probables sur la base des encours (de dépôts) au bilan à la date de calcul d'une part et des observations historiques des comportements effectifs des clients d'autre part.

Une provision est constituée dès lors que les résultats futurs prévisionnels actualisés sont négatifs pour une génération donnée. Ces résultats sont mesurés par référence aux taux offerts à la clientèle particulière pour des instruments d'épargne et de financement équivalents, en cohérence avec la durée de vie estimée des encours et leur date de mise en place.

### A. Encours de dépôts collectés au titre des comptes et plans d'épargne-logement

(en milliers d'euros)

	31/12/2020	31/12/2019
<b>Plans d'épargne-logement (PEL)</b>		
Ancienneté de moins de 4 ans	3 373,5	6 354,2
Ancienneté comprise entre 4 et 10 ans	55 085,8	57 626,9
Ancienneté de plus de 10 ans	27 235,8	22 390,1
<b>SOUS-TOTAL</b>	<b>85 695,1</b>	<b>86 371,1</b>
Comptes d'épargne-logement (CEL)	8 949,5	8 646,5
<b>TOTAL</b>	<b>94 644,6</b>	<b>95 017,6</b>

### B. Encours de crédits à l'habitat octroyés au titre des comptes et plans d'épargne-logement

(en milliers d'euros)

	31/12/2020	31/12/2019
Ancienneté de moins de 4 ans	0,0	0,0
Ancienneté comprise entre 4 et 10 ans	48,8	96,7
Ancienneté de plus de 10 ans	60,1	76,4
<b>TOTAL</b>	<b>108,9</b>	<b>173,1</b>

### C. Provisions sur engagements liés aux comptes et plans d'épargne-logement <sup>(1)</sup>

(en milliers d'euros)

	31/12/2020	31/12/2019
<b>Plans d'épargne-logement (PEL)</b>		
Ancienneté de moins de 4 ans	0,0	0,1
Ancienneté comprise entre 4 et 10 ans	97,6	102,5
Ancienneté de plus de 10 ans	1 162,3	785,8
<b>SOUS-TOTAL</b>	<b>1 259,9</b>	<b>888,4</b>
Comptes d'épargne-logement (CEL)	39,0	76,2
Prêts tirés	0,0	10,0
<b>TOTAL</b>	<b>1 298,9</b>	<b>974,6</b>

(1) Ces provisions sont comptabilisées dans les provisions pour risques et charges (cf. note 2.8.2).



## 2.8.4 Coût du risque

### PRINCIPES COMPTABLES

Le contenu de la rubrique « Coût du risque » comprend les dotations nettes des reprises aux dépréciations et provisions pour risque de crédit, les pertes sur créances irrécouvrables et les récupérations sur créances amorties.

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2020	31/12/2019
<b>Risque de contrepartie</b>		
Dotations aux provisions et aux dépréciations	-20 330,5	-16 878,4
Pertes non couvertes	-646,1	-1 026,2
Pertes couvertes	-4 264,0	-2 739,8
Reprises de dépréciations et de provisions (y compris utilisations)	15 747,2	12 725,8
Récupérations sur créances amorties	51,4	89,7
<b>SOUS-TOTAL</b>	<b>-9 442,0</b>	<b>-7 828,9</b>
<b>Autres risques</b>		
Dotations aux provisions sur litiges	-	-
Pertes non couvertes par des provisions sur litiges	-	-
Pertes couvertes par des provisions sur litiges	-	-
Reprises de provisions sur litiges (y compris utilisations de provisions)	-	40,9
Récupérations sur créances amorties	-	-
<b>SOUS-TOTAL <sup>(1)</sup></b>	<b>0,0</b>	<b>40,9</b>
<b>TOTAL</b>	<b>-9 442,0</b>	<b>-7 788,0</b>

## 2.9 Gains ou pertes sur actifs immobilisés

### PRINCIPES COMPTABLES

La rubrique Gains ou pertes sur actifs immobilisés regroupe les plus ou moins-values de cession ainsi que les dotations nettes aux dépréciations sur titres de participation et parts dans les entreprises liées, autres titres détenus à long terme, titres d'investissement.

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2020	31/12/2019
<b>Titres d'investissement</b>	-	-
<b>Titres de participation, parts dans les entreprises liées et autres titres détenus à long terme</b>	-	-
<i>Plus-values de cession</i>	-	-
<i>Moins-values de cession</i>	-	-
<i>Dotations aux dépréciations</i>	-	-
<i>Reprises de dépréciations</i>	-	-
<b>Plus et moins-values sur immobilisation</b>	-	-
<b>TOTAL</b>	-	-



## NOTE 3 Autres activités

## 3.1 Produits nets des commissions sur prestations de services

## PRINCIPES COMPTABLES

La Banque Laydernier enregistre en résultat les produits et charges de commissions sur prestations de services en fonction de la nature des prestations auxquelles elles se rapportent.

Les commissions rémunérant des services continus, telles que certaines commissions sur moyens de paiement,

les droits de garde sur titres en dépôt, ou les commissions sur abonnements télématiques, sont étalées en résultat sur la durée de la prestation fournie.

Les commissions rémunérant des services ponctuels, telles que les commissions sur mouvements de fonds, les commissions d'apport reçues, ou les pénalités sur incidents de paiement, sont intégralement enregistrées en résultat quand la prestation est réalisée.

(en milliers d'euros)	31/12/2020			31/12/2019		
	Produits	Charges	Net	Produits	Charges	Net
Opérations avec les établissements de crédit	367,9	-	367,9	448,3	-	448,3
Opérations avec la clientèle	10 264,7	-	10 264,7	12 488,7	-7,1	12 481,6
Opérations sur titres	5 286,8	-4,9	5 281,9	5 044,0	-1,9	5 042,1
Opérations de change	89,8	-	89,8	67,9	-	67,9
Engagements de financement et de garantie	1 975,5	-480,8	1 494,7	1 953,3	-31,9	1 921,4
Prestations de services et autres	20 945,4	-4 028,7	16 916,6	22 413,6	-4 537,3	17 876,3
<b>TOTAL NET</b>	<b>38 930,0</b>	<b>-4 514,4</b>	<b>34 415,7</b>	<b>42 415,8</b>	<b>-4 578,2</b>	<b>37 837,6</b>

## 3.2 Autres actifs, autres passifs et comptes de régularisation

## 3.2.1 Autres actifs et comptes de régularisation

(en milliers d'euros)	31/12/2020	31/12/2019
<b>Autres actifs</b>		
Débiteurs divers	4 577,6	5 215,9
Primes sur instruments conditionnels achetés	70,6	61,4
Comptes de règlement débiteurs sur opérations sur titres	-	-
Autres emplois divers	-	-
<b>SOUS-TOTAL</b>	<b>4 648,2</b>	<b>5 277,3</b>
<b>Comptes de régularisation</b>		
Charges payées ou comptabilisées d'avance	3 123,2	792,4
Produits à recevoir	9 581,6	7 769,6
Autres comptes de régularisation	6 747,3	4 885,4
<b>SOUS-TOTAL</b>	<b>19 452,1</b>	<b>13 447,4</b>
<b>TOTAL <sup>(1)</sup></b>	<b>24 100,2</b>	<b>18 724,7</b>

<sup>(1)</sup> Au 31/12/2020, aucun élément de ces actifs n'est mis en pension.



### 3.2.2 Autres passifs et comptes de régularisation

(en milliers d'euros)	31/12/2020	31/12/2019
<b>Autres passifs</b>		
Créditeurs divers	3 578,5	6 075,4
Primes sur instruments dérivés vendus	93,7	57,5
Comptes de règlement créditeurs sur opérations sur titres	0,0	0,4
Autres opérations sur titres	-	-
<b>SOUS-TOTAL</b>	<b>3 672,2</b>	<b>6 133,3</b>
<b>Comptes de régularisation</b>		
Charges à payer	14 686,1	18 383,9
Impôts différés	-	-
Produits constatés d'avance	2 834,4	2 864,0
Autres comptes de régularisation	2 376,0	2 655,2
<b>SOUS-TOTAL</b>	<b>19 896,5</b>	<b>23 903,1</b>
<b>TOTAL <sup>(1)</sup></b>	<b>23 568,7</b>	<b>30 036,5</b>

<sup>(1)</sup> Aucun de ces montants ne se rapporte à des éléments reçus en pension ni à des dettes représentatives de titres empruntés.

## NOTE 4 Charges et avantages du personnel

### 4.1 Frais de personnel et rémunération des dirigeants

#### PRINCIPES COMPTABLES

La rubrique Frais de personnel comprend l'ensemble des dépenses liées au personnel ; elle intègre notamment le montant de la participation et de l'intéressement des salariés se rattachant à l'exercice, les produits liés au Crédit d'Impôt Compétitivité Emploi (CICE) ainsi que les charges liées aux opérations de restructuration.

Les avantages du personnel se répartissent en quatre catégories :

- les avantages à court terme dont le règlement est attendu dans les douze mois qui suivent la fin de l'exercice au cours duquel les membres du personnel ont rendu les services correspondants, tels les salaires, les primes, les congés annuels rémunérés, les charges sociales et fiscales afférentes, ainsi que la participation et l'intéressement des salariés ;

- les avantages postérieurs à l'emploi à prestations définies ou à cotisations définies, tels que les régimes de retraite ou les indemnités de fin de carrière ;

- les avantages à long terme dont le règlement est attendu dans un délai supérieur à douze mois, tels les rémunérations variables différées payées en numéraire et non indexées, les primes pour médailles du travail ou le compte épargne temps ;

- les indemnités de fin de contrat de travail.

La charge représentative des avantages à court terme acquis par les membres du personnel est enregistrée en Frais de personnel lorsque ces derniers ont rendu les services rémunérés par ces avantages.

Les principes comptables applicables aux avantages postérieurs à l'emploi et aux avantages à long terme sont présentés dans la Note 4.2.



(en milliers d'euros)	31/12/2020	31/12/2019
Rémunérations du personnel	-14 133,6	-15 046,6
Charges sociales et fiscales sur rémunérations	-3 016,5	-3 148,5
Charges de retraite nettes - régimes à cotisations définies	-2 480,8	-2 559,0
Charges de retraite nettes - régimes à prestations définies	-107,0	460,5
Autres charges sociales et fiscales	-1 757,8	-2 216,0
Participation, intéressement et abondements	-1 981,0	-2 533,6
<i>Dont intéressement</i>	-818,9	-1 092,6
<i>Dont participation</i>	-741,6	-863,4
Transfert de charges	0,0	0,0
<b>TOTAL</b>	<b>-23 476,7</b>	<b>-25 043,2</b>

La rémunération des organes d'administration et de direction s'élève à 1508,5 milliers d'euros en 2020.

	2020	2019
<b>Effectif inscrit au 31 décembre</b>	<b>314,0</b>	<b>316,0</b>
<b>Effectif moyen du personnel en activité</b>	<b>286,0</b>	<b>294,0</b>
- Effectif Cadres	134,0	120,0
- Effectif Techniciens	152,0	174,0

## 4.2 Avantages du personnel

La Banque Laydernier peut accorder à ses salariés :

- des avantages postérieurs à l'emploi, tels que les régimes de retraite ou indemnités de fin de carrière ;
- des avantages à long terme, tels que les rémunérations variables, les médailles du travail ou le compte épargne temps ;
- des indemnités de fin de contrat de travail.

Détail des provisions sur avantages du personnel

(en milliers d'euros)	Stock au 31/12/2019	Dotations		Reprises / Utilisations		Autres mouvements		Stock au 31/12/2020
		par coût du risque	par autres soldes du compte de résultat	par coût du risque	par autres soldes du compte de résultat	variations de périmètre	variations de taux de change	
Provisions sur avantages au personnel	1 799,1	-	2 543,9	-	-61,1	163,6	-	4 445,6



### 4.2.1 Avantages postérieurs à l'emploi

#### PRINCIPES COMPTABLES

Les régimes de retraite peuvent être des régimes à cotisations définies ou à prestations définies.

#### RÉGIMES POSTÉRIEURS À L'EMPLOI À COTISATIONS DÉFINIES

Les régimes à cotisations définies sont ceux pour lesquels l'obligation de la Banque Laydernier se limite uniquement au versement d'une cotisation, mais qui ne comportent aucun engagement de la Banque Laydernier sur le niveau des prestations fournies. Les cotisations versées constituent des charges de l'exercice.

#### RÉGIMES POSTÉRIEURS À L'EMPLOI À PRESTATIONS DÉFINIES

Les régimes à prestations définies désignent les régimes pour lesquels la Banque Laydernier s'engage formellement ou par obligation implicite sur un montant ou un niveau de prestations et supporte donc le risque à moyen ou long terme. Les montants des engagements des régimes à prestations définies sont déterminés par des actuaires qualifiés indépendants.

Une provision est enregistrée au passif du bilan en Provisions pour couvrir l'intégralité de ces engagements de retraite. Elle est évaluée régulièrement par des actuaires indépendants selon la méthode des unités de crédit projetées.

Cette méthode d'évaluation tient compte d'hypothèses démographiques, de départs anticipés, d'augmentations de salaires et de taux d'actualisation et d'inflation.

Lorsque ces régimes sont financés par des fonds externes répondant à la définition d'actifs du régime, la provision destinée à couvrir les engagements concernés est diminuée de la juste valeur de ces fonds.

Les différences liées aux changements d'hypothèses de calcul (départs anticipés, taux d'actualisation...) ou constatées entre les hypothèses actuarielles et la réalité (rendement des actifs de couverture...) constituent des écarts actuariels (gains ou pertes). Ils sont comptabilisés immédiatement et en totalité en résultat.

En cas de mise en place d'un nouveau régime (ou avenant), le coût des services passés est comptabilisé immédiatement et en totalité en résultat.

La charge annuelle comptabilisée en Frais de personnel au titre des régimes à prestations définies comprend :

- les droits supplémentaires acquis par chaque salarié (coût des services rendus) ;
- le coût financier correspondant à l'effet de la désactualisation ;
- le produit attendu des placements dans les fonds de couverture (rendement brut) ;
- les écarts actuariels et des coûts des services passés ;
- l'effet des réductions et liquidations de régimes



### Régimes postérieurs à l'emploi à cotisations définies

Les régimes à cotisations définies sont ceux pour lesquels l'obligation de la Banque Laydernier se limite uniquement au versement d'une cotisation, mais ne comportent aucun engagement sur le niveau des prestations fournies.

Les principaux régimes de retraite à cotisations définies dont bénéficient les salariés de la Banque Laydernier regroupent notamment l'assurance vieillesse obligatoire et les régimes de retraites nationaux AGIRC et ARRCO, l'abondement au PERCO et les régimes multi-employeurs.

### Régimes postérieurs à l'emploi à prestations définies

Les régimes de retraite postérieurs à l'emploi comprennent des régimes offrant des prestations de retraite sous forme de rentes et des régimes d'indemnités

de fin de carrière. Les prestations sous forme de rentes viennent en complément des pensions de retraite versées par les régimes généraux et obligatoires.

#### 4.2.1.1 Réconciliation des actifs et passifs inscrits au bilan

(en milliers d'euros)	31/12/2020	31/12/2019
Rappel des provisions comptabilisées au bilan	2 490	-
Rappel des actifs comptabilisés au bilan (1) et (2)	-3 110	-780
<b>Solde net au bilan</b>	<b>-620</b>	<b>-780</b>
<b>VENTILATION DU SOLDE NET AU BILAN</b>		
A - Valeur actualisée des engagements	2 490	2 530
B - Juste valeur des actifs de régime	-	-3 310
C - Juste valeur des actifs distincts	-3 110	-
D - Effet du plafonnement d'actif		
<b>A - B - C + D = Solde net</b>	<b>-620</b>	<b>-780</b>

(1) Dont 3,1 millions d'euros d'actifs distincts présentés dans la catégorie Actifs Financiers à la Juste valeur par résultat et 0 millions d'euros au titre des excédents d'actifs inclus dans les Autres actifs.

(2) Dont 0 millions d'euros d'actifs distincts présentés dans la catégorie Actifs Financiers à la Juste valeur par résultat et 0,8 millions d'euros au titre des excédents d'actifs inclus dans les Autres actifs.

#### 4.2.1.2 Informations sur les actifs de financement des régimes et modalités de financement des

##### Variations de la juste valeur des actifs de financement (des actifs du régime et des actifs distincts)

	Actifs de régime		Actifs distincts	
	2020	2019	2020	2019
<b>Solde au 1er janvier</b>	<b>3 310</b>	<b>3 370</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
Charges d'intérêts liés aux actifs	20	40	0	0
Écarts actuariels liés aux actifs	-10	70	0	0
Conversion en devises	0	0	0	0
Cotisations salariales	0	0	0	0
Cotisations patronales	0	0	0	0
Prestations servies	-210	-170	0	0
Modification du périmètre de consolidation	0	0	0	0
Transferts et autres	-3 110	0	3 110	0
Effet du plafonnement des excédents d'actifs	0	0	0	0
<b>Solde au 31 décembre</b>	<b>0</b>	<b>3 310</b>	<b>3 110</b>	<b>0</b>

##### Informations générales sur les actifs de financement

(composition tous régimes confondus et cotisations futures)

Le régime présente un taux de couverture de 0 %.

Les excédents d'actifs de régime s'élèvent à un montant de 0 millions d'euros.



### 4.2.1.3 Principales hypothèses actuarielles

	31/12/2020	31/12/2019
Taux d'escompte	0,5%	0,7%
Taux d'inflation long terme	1,1%	1,1%
Taux de croissance net d'inflation des masses salariales		
- salariés âgés de moins de 30 ans	2,7%	2,7%
- salariés âgés de 30 à 50 ans	1,9%-1,5%	1,9% - 1,5%
- salariés âgés de plus de 50 ans	0,7%	0,7%
Durée de vie active moyenne restante des salariés (en années)	20,6	20,0
Duration (en années)	14,3	13,3

Le taux d'actualisation est issu des courbes des obligations corporate notées AA (source Merrill Lynch) : (-0.2% à 3 ans ; -0.2% à 5 ans ; 0.1% à 10 ans ; 0.3% à 15 ans). Le taux retenu pour l'évaluation est déterminé sur la base des prestations futures estimées du régime considéré.

Le taux d'inflation est fonction de la durée du régime : (1.0% à 3 ans ; 1% à 5 ans ; 1.1% à 10 ans).

La durée de vie d'activité moyenne est déterminée par régime et tient compte des hypothèses de taux de rotation.

### 4.2.2 Autres avantages à long terme

#### PRINCIPES COMPTABLES

Ce sont les avantages versés aux salariés dans un délai supérieur à douze mois après la clôture de l'exercice pendant lequel ces derniers ont rendu les services correspondants.

La méthode d'évaluation est identique à celle utilisée pour les avantages postérieurs à l'emploi.

Le solde net des autres avantages à long terme s'élève à :

*(en milliers d'euros)*

530 K€

Le montant total des charges des autres avantages à long terme s'élève à

30 K€



### 4.3 Autres frais administratifs

(en milliers d'euros)	31/12/2020	31/12/2019
<b>Impôts et taxes</b>	-1 833,6	-1 518,1
<b>Autres charges</b>		
Loyers, charges locatives et autres charges sur immeubles	-1 898,7	-1 833,3
Services extérieurs et divers	-25 527,4	-25 329,0
Charges refacturées à des tiers	6,1	6,1
Transfert de charges	0,0	0,0
<b>SOUS-TOTAL</b>	<b>-27 420,1</b>	<b>-27 156,1</b>
<b>TOTAL</b>	<b>-29 253,7</b>	<b>-28 674,3</b>

### Honoraires des Commissaires aux Comptes

(en milliers d'euros)	DELOITTE		ERNST & YOUNG		AUTRES CABINETS	
	2020	2019	2020	2019	2020	2019
Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels	33,0	32,6	33,0	32,6		
Services autres que la certification des comptes						

## NOTE 5 Impôts

### PRINCIPES COMPTABLES

#### Impôt courant

La Banque Laydernier fait partie du sous-groupe d'intégration fiscale établi entre le Crédit du Nord et certaines de ses filiales contrôlées directement ou indirectement à 95% au moins. Ce sous-groupe est lui-même intégré depuis le 01/01/2010 au groupe fiscal de la Société Générale, détentrice à 100% du Crédit du Nord. La convention retenue est celle de la neutralité.

**Impôt différé**

La Banque Laydernier utilise la faculté d'enregistrer des impôts différés dans ses comptes sociaux.

Les impôts différés sont comptabilisés dès lors qu'une différence temporaire est identifiée entre les valeurs comptables retraitées et les valeurs fiscales des éléments de bilan. La méthode appliquée est celle du report variable selon laquelle les impôts différés constatés au cours des exercices antérieurs sont modifiés lors d'un changement de taux d'imposition.

L'effet correspondant est enregistré en augmentation ou en diminution de la charge d'impôt différé. Les actifs d'impôt différé nets sont pris en compte dès lors qu'il existe une perspective de récupération sur un horizon déterminé.

Les impôts différés des sociétés françaises sont calculés en appliquant le taux d'imposition qui sera en vigueur lors du retournement de la différence temporaire.

(en milliers d'euros)	31/12/2020	31/12/2019
Charge fiscale courante	-5 300,7	-5 680,4
Charge fiscale différée	2 298,3	1 281,0
<b>TOTAL</b>	<b>-3 002,4</b>	<b>-4 399,5</b>

**Réconciliation entre le taux d'impôt normatif et le taux d'impôt effectif :**

	31/12/2020	31/12/2019
<b>Résultat net avant impôts</b> (en milliers d'euros)	<b>8 413,7</b>	<b>13 391,4</b>
Taux normal d'imposition applicable aux sociétés françaises (incluant la contribution sociale de 3,3 %)	28,92%	32,02%
Différences permanentes	335 K€ / 3,98%	17 K€ / 0,87%
Différentiel sur éléments imposés à taux réduit	0 K€ / 0%	0 K€ / 0%
Différentiel de taux d'imposition sur profits taxés à l'étranger	0 K€ / 0%	0 K€ / 0%
Redressement fiscal	0 K€ / 0%	-3 K€ / -0,02%
Divers	234 K€ / 2,78%	-2 K€ / -0,02%
<b>Taux effectif d'imposition</b>	<b>35,68%</b>	<b>32,85%</b>

Conformément aux dispositions fiscales qui définissent le taux normal de l'impôt sur les sociétés, ce dernier sera abaissé progressivement pour atteindre 25% en 2022 selon la trajectoire suivante pour les entreprises redevables réalisant un chiffre d'affaires inférieur ou égal à 250 millions d'euros (article 219 du CGI) :

- pour l'exercice ouvert du 1er janvier 2020 au 31 décembre 2020 un taux normal d'impôt sur les sociétés de 28% auquel s'ajoutera toujours la Contribution Sociale sur les Bénéfices (CSB) de 3,3%
- pour l'exercice ouvert du 1er janvier 2021 au 31 décembre 2021 un taux normal d'impôt sur les sociétés de 26.50% auquel s'ajoutera toujours la Contribution Sociale sur les Bénéfices (CSB) de 3,3%.

Les impôts différés sont calculés en appliquant le taux d'imposition qui sera en vigueur lors du retournement de la différence temporaire.

Compte tenu de la réduction progressive des taux d'ici 2022, ces derniers (incluant la Contribution Sociale sur les Bénéfices) seront :

- pour les résultats imposés au taux de droit commun : à 27.37% en 2021 et à 25,83% en 2022 et au-delà ;
- pour les résultats relevant du régime long terme à 0% sous réserve de la réintégration d'une quote-part de frais et charges de 12% : de 3,41% en 2021 et à 3,10% en 2022 et au-delà.

Les plus-values à long terme sur titres de participation sont exonérées sous réserve de la taxation au taux de droit commun d'une quote-part de frais et charges de 12% du montant de la plus-value brute uniquement si la société réalise une plus-value nette à long terme au titre de l'exercice de cession des titres de participation.

En outre, au titre du régime des sociétés mères et filiales, les dividendes reçus des sociétés dans lesquelles la participation est au moins égale à 5% sont exonérés sous réserve de la taxation au taux de droit commun d'une quote-part de frais et charges de 1% ou 5%.



## NOTE 6 Capitaux propres

## 6.1 Évolution des capitaux propres

(en milliers d'euros)	Capital <sup>(1)</sup>	Primes d'émission et de fusion	Réserves			Report à nouveau	Résultat	Provisions réglementées	Capitaux propres
			légal	statutaires	autres				
<b>BILAN AU 31 DÉCEMBRE 2018</b>	24 788,8	-	2 478,9	8 739,2	-	36 920,0	12 353,1	-	85 280,1
Augmentation de capital	-	-	-	-	-	-	-	-	-
2 <sup>ème</sup> résolution de l'Assemblée Générale Ordinaire du 24 mai 2019	-	-	-	-	-	12 353,1	-12 353,1	-	0,0
Résultat de l'exercice 2019	-	-	-	-	-	-	8 991,9	-	8 991,9
Autres Mouvements	-	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>BILAN AU 31 DÉCEMBRE 2019</b>	24 788,8	-	2 478,9	8 739,2	-	49 273,1	8 991,9	-	94 272,0
Augmentation de capital	-	-	-	-	-	-	-	-	-
2 <sup>ème</sup> résolution de l'Assemblée Générale Ordinaire du 15 mai 2020	-	-	-	-	-	8 991,9	-8 991,9	-	0,0
Résultat de l'exercice 2020	-	-	-	-	-	-	5 411,4	-	5 411,4
Autres Mouvements	-	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>BILAN AU 31 DÉCEMBRE 2020</b>	24 788,8	-	2 478,9	8 739,2	-	58 265,1	5 411,4	-	99 683,4

<sup>(1)</sup> Au 31 décembre 2020, le capital social de la Banque Laydernier, entièrement libéré, s'élève à 24.788.832 euros et se compose de 1.549.302 actions de 16 euros de nominal.

Le Crédit du Nord détient 100 % du capital de la Banque Laydernier, de ce fait, reprend par intégration globale dans ses comptes consolidés les comptes de la Banque Laydernier.

**Projet d'affectation du résultat**

Statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, l'Assemblée Générale décide de répartir le bénéfice de l'exercice s'élevant à 5.411.350,02 euros.

Le montant du bénéfice majoré du report à nouveau de l'exercice précédent, soit 58.265.086,55 euros, forme un total distribuable de 63.676.436,57 euros que l'Assemblée Générale décide d'affecter en totalité au report à nouveau.



## 6.2 Dettes subordonnées

### PRINCIPES COMPTABLES

Cette rubrique regroupe les dettes matérialisées ou non par des titres, à terme ou à durée indéterminée, dont le remboursement en cas de liquidation du débiteur n'est possible qu'après désintéressement des autres créanciers.

Le cas échéant, les intérêts courus à verser attachés aux dettes subordonnées sont portés dans un compte de dettes rattachées en contrepartie du compte de résultat.

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2020	31/12/2019
Titres subordonnés remboursables	0,0	0,0
Emprunts subordonnés	0,0	0,0
Intérêts à payer	0,0	0,0
<b>TOTAL</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>



## NOTE 7 Autres informations

## 7.1 Immobilisations corporelles et incorporelles

## PRINCIPES COMPTABLES

Les immobilisations d'exploitation et de placement sont inscrites à l'actif du bilan à leur coût d'acquisition. Les coûts d'emprunts correspondant à la période de construction des immobilisations nécessitant une longue période de préparation, sont incorporés au coût d'acquisition, de même que les frais directement attribuables.

Les subventions d'investissement reçues sont déduites du coût des actifs concernés. Les logiciels créés en interne sont inscrits à l'actif du bilan pour leur coût direct de développement, qui regroupe les dépenses externes de matériels et de services et les frais liés au personnel directement affectables à la production et à la préparation de l'actif en vue de son utilisation. Dès qu'elles sont en état d'être utilisées, les immobilisations sont amorties sur leur durée d'utilité. Le cas échéant, la valeur résiduelle du bien est déduite de sa base amortissable.

Les amortissements sont calculés en utilisant principalement la méthode linéaire sur les durées d'utilité mentionnées.

Lorsqu'un ou plusieurs composants d'une immobilisation ont une utilisation différente ou procurent des avantages économiques selon un rythme différent de celui de l'immobilisation prise dans son ensemble, ces composants sont amortis sur leur propre durée d'utilité.

Les dotations aux amortissements sont portées au compte de résultat dans la rubrique «Dotations aux amortissements».

Pour les immeubles d'exploitation, la Banque Laydernier a appliqué cette approche en retenant à minima les composants et durées d'amortissements suivants :

<b>Infrastructures</b>	Gros œuvre	50 ans
	Etanchéité, toiture	20 ans
	Façades	30 ans
<b>Installations techniques</b>	Ascenseurs	10 à 30 ans
	Installations électriques	
	Groupes électrogènes	
	Climatisation, désenfumage	
	Chauffage	
	Installations de sûreté et de surveillance	
<b>Agencements</b>	Plomberie, canalisations	10 ans
	Protection incendie	
	Finitions, second oeuvre, abords	

Concernant les autres catégories d'immobilisations, les durées d'amortissement retenues ont été déterminées en fonction des durées d'utilité des biens considérés, qui ont généralement été estimées dans les fourchettes suivantes :

<b>Matériel et outillage</b>	5 ans
<b>Matériel de transport</b>	4 ans
<b>Mobilier</b>	10 ans
<b>Matériel de bureau et informatique</b>	3 à 5 ans
<b>Logiciels créés ou acquis</b>	3 à 5 ans
<b>Concessions, brevets, licences, etc.</b>	5 à 20 ans



## 7.1.1 Détail des immobilisations

(en milliers d'euros)					Amortissements et dépréciations cumulés		Valeur nette 31/12/2020
	Valeur brute 31/12/2019	Acquisitions	Cessions	Autres mouvements	Valeur brute 31/12/2020	31/12/2019 <sup>(1)</sup>	
<b>Immobilisations d'exploitation</b>							
<b>Immobilisations incorporelles</b>							
Frais d'établissement	-	-	-	-	-	-	-
Logiciels créés	-	-	-	-	-	-	-
Logiciels acquis	831,7	-	-	-	831,7	-831,7	0,0
Autres	1 758,5	-	-	-	1 758,5	-1 758,5	-
<b>SOUS-TOTAL</b>	<b>2 590,2</b>	<b>0,0</b>	<b>-</b>	<b>0,0</b>	<b>2 590,2</b>	<b>-2 590,2</b>	<b>0,0</b>
<b>Immobilisations corporelles</b>							
Terrains et constructions	11 524,0	352,1	-	-	11 876,1	-7 002,3	4 873,8
Autres	28 658,0	2 932,7	-	-	31 590,7	-22 854,6	8 736,2
<b>SOUS-TOTAL</b>	<b>40 182,0</b>	<b>3 284,8</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>43 466,8</b>	<b>-29 856,9</b>	<b>13 609,9</b>
<b>Immobilisations hors exploitation</b>							
<b>Immobilisations corporelles</b>							
Terrains et constructions	60,7	-	-	-	60,7	-32,3	28,3
Autres	-	-	-	-	-	-	-
<b>SOUS-TOTAL</b>	<b>60,7</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>60,7</b>	<b>-32,3</b>	<b>28,3</b>
<b>TOTAL</b>	<b>42 832,9</b>	<b>3 284,8</b>	<b>-</b>	<b>0,0</b>	<b>46 117,6</b>	<b>-32 479,4</b>	<b>13 638,2</b>

<sup>(1)</sup> Détail des amortissements et dépréciations :

(en milliers d'euros)	Immobilisations incorporelles			Immobilisations corporelles d'exploitation		Immobilisations corporelles hors exploit. <sup>(*)</sup>	Total
	Logiciels créés	Logiciels acquis	Autres	Terr. & Const.	Autres		
<b>Montant au 31 décembre 2019</b>	-	<b>-818,3</b>	<b>-1 758,5</b>	<b>-6 563,9</b>	<b>-21 018,0</b>	<b>-32,3</b>	<b>-30 191,0</b>
Dotations aux amortissements	-	-13,5	-	-438,4	-1 645,3	-	-2 097,2
Amortissements afférents aux éléments	-	0,0	0,0	-	-191,2	-	-191,2
Dépréciations sur immobilisations	-	-	-	-	-	-	-
Reprises de dépréciations	-	-	-	-	-	-	-
Autres mouvements	-	-	-	0,0	-	-	0,0
<b>MONTANT AU 31 DÉCEMBRE 2020</b>	<b>0,0</b>	<b>-831,7</b>	<b>-1 758,5</b>	<b>-7 002,3</b>	<b>-22 854,6</b>	<b>-32,3</b>	<b>-32 479,4</b>

<sup>(\*)</sup> Les dotations aux amortissements sur les immobilisations hors exploitation sont incluses dans le « Produit net bancaire »



## 7.1.2 Gains ou pertes sur actifs immobilisés

## PRINCIPES COMPTABLES

La rubrique « Gains ou Pertes sur actifs immobilisés » regroupe les plus ou moins-values de cession

ainsi que les dotations nettes aux dépréciations sur immobilisation d'exploitation.

Les résultats sur immobilisations hors exploitation sont classés au sein du Produit net bancaire.

(en milliers d'euros)	31/12/2020	31/12/2019
<b>Résultat net sur titres de participations et filiales</b>		
Plus-values de cession	-	-
Moins-values de cession	-	-
Provisions sur titres	-	-
<b>SOUS-TOTAL</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>
<b>Résultat net sur cessions d'immobilisations d'exploitation</b>		
Plus-values de cession	-	-
Moins-values de cession	-	-
<b>SOUS-TOTAL</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>
<b>TOTAL</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>

## 7.2 Emplois, ressources ventilés selon la durée restant à courir

(en milliers d'euros)	Durées restant à courir au 31 Décembre 2020				Total
	Moins de 3 mois	3 mois à 1 an	1 an à 5 ans	Plus de 5 ans	
<b>EMPLOIS</b>					
Créances sur les établissements de crédit	648 948,6	60 000,0	100 000,0	220 410,0	1 029 358,6
Opérations avec la clientèle	153 129,4	237 187,4	968 464,5	1 297 262,5	2 656 043,8
Obligations et autres titres à revenu fixe					
Titres de transaction	-	-	-	-	-
Titres de placement	-	-	1 000,0	-	1 000,0
Titres d'investissement	-	-	-	-	-
<b>TOTAL</b>	<b>802 078,0</b>	<b>297 187,4</b>	<b>1 069 464,5</b>	<b>1 517 672,5</b>	<b>3 686 402,4</b>
<b>RESSOURCES</b>					
Dettes envers les établissements de crédit	65 716,5	548 604,5	277 550,7	730 997,4	1 622 869,1
Opérations avec la clientèle	1 858 737,9	81 616,2	31 809,4	298,8	1 972 462,4
Dettes représentées par un titre	25,2	-	-25,2	-	0,0
<b>TOTAL</b>	<b>1 924 479,6</b>	<b>630 220,6</b>	<b>309 334,9</b>	<b>731 296,2</b>	<b>3 595 331,4</b>



## 7.3 Résultat exceptionnel

(en milliers d'euros)

	31/12/2020	31/12/2019
Produits exceptionnels	0,0	0,0
Charges exceptionnelles <sup>(1)</sup>	-191,2	-1 758,5
<b>TOTAL</b>	<b>-191,2</b>	<b>-1 758,5</b>

(1) Au 31 décembre 2020, la Banque Laydernier a constaté une charge exceptionnelle de -191,2 milliers d'euros se décomposant en :  
- Une correction de 191,2 milliers d'euros liée à la modification de durées d'amortissement sur des immobilisations d'immeubles en location

## 7.4 Opérations en devises

### PRINCIPES COMPTABLES

Les profits et pertes de change résultant des opérations courantes conclues en devises étrangères sont comptabilisés dans le compte de résultat. Les opérations de change à terme dites « sèches » ou effectuées en couverture d'autres opérations de change à terme sont évaluées selon le cours de change à terme restant à courir de la devise concernée.

Les positions de change au comptant et les autres opérations à terme sont évaluées mensuellement selon les cours de change officiels au comptant de fin de période.

Les différences de réévaluation ainsi dégagées sont enregistrées régulièrement dans le compte de résultat.



## 7.5 Renseignements concernant les Filiales et Participations

(en milliers d'euros)

Forme Juridique	Capital	Capitaux propres (hors capital)	Quote-part de capital détenu (en %)	Valeur d'inventaire des titres détenus		Prêts et avances consentis non remboursés	Montant des cautions et avals fournis	Produit Net Bancaire 2020	Résultat de l'exercice 2020	Dividendes encaissés en 2020
				Brute	Nette					

### A. Renseignements concernant les filiales ou participations détenues, dont la valeur d'inventaire excède 1% du capital de la Banque

#### Filiales (50% au moins du capital détenu)

Filiales (50 % => du capital)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
-------------------------------	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---

### B. Renseignements globaux concernant les autres filiales ou participations

#### Filiales non reprises au paragraphe A

a) Filiales françaises (ensemble)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
-----------------------------------	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---

b) Filiales étrangères (ensemble)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
-----------------------------------	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---

#### Participations non reprises au paragraphe A

a) Participations françaises	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
------------------------------	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---

b) Participations étrangères (ensemble)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---



## VII. RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

**ERNST & YOUNG ET AUTRES**

TOUR FIRST  
TSA 14444  
92037 PARIS-LA DEFENSE CEDEX

S.A.S. A CAPITAL VARIABLE  
438 476 913 R.C.S. NANTERRE

Commissaire aux Comptes  
Membre de la compagnie  
régionale de Versailles et du Centre

**DELOITTE & ASSOCIES**

Immeuble Higashi  
106 cours Charlemagne  
69002 LYON

S.A.S. AU CAPITAL DE 2 188 160 €  
572 028 041 RCS NANTERRE

Commissaire aux Comptes  
Membre de la compagnie  
régionale de Versailles et du Centre

### Banque Laydernier

Société anonyme

10, avenue du Rhône

74000 Annecy

---

#### Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2020

---

À l'assemblée générale de la Banque Laydernier,

#### Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos assemblées générales, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la Banque Laydernier relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2020, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au conseil de surveillance remplissant les fonctions de comité d'audit.



### Fondement de l'opinion

#### Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

#### Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance, prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1er janvier 2020 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014.

#### Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note 1 « Principales règles d'évaluation et de présentation des comptes sociaux » de l'annexe aux comptes annuels qui expose les impacts du changement de méthode comptable relatif à la présentation de l'épargne réglementée centralisée résultant de la modification du règlement ANC n° 2014-07 par le règlement ANC n° 2020-10.

#### Justification des appréciations - Points clés de l'audit

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.



Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

- **Appréciation du risque de crédit et de l'évaluation des pertes de crédit attendues sur les crédits à la clientèle dans un contexte de crise globale liée à la pandémie de Covid-19.**

Risque identifié	Notre réponse
<p>Les prêts et créances à la clientèle sont porteurs d'un risque de crédit qui expose la Banque Laydernier à une perte potentielle si son client ou sa contrepartie s'avère incapable de faire face à ses engagements financiers. La Banque Laydernier constitue des dépréciations et provisions destinées à couvrir ce risque.</p> <p>Le montant des provisions collectives pour risque de crédit est évalué à hauteur des pertes attendues à horizon un an et à terminaison, calculées sur la base des encours sains non dégradés et des encours sains dégradés, respectivement. Ces provisions collectives sont déterminées à partir de modèles statistiques faisant appel au jugement lors des différentes étapes du calcul, en particulier dans le contexte d'incertitude lié à la crise mondiale liée à la pandémie de Covid-19.</p> <p>Par ailleurs, la Banque Laydernier a recours au jugement d'expert et procède à des estimations comptables pour évaluer le niveau des dépréciations et des provisions individuelles sur les encours douteux à la clientèle d'entreprises.</p> <p>Au 31 décembre 2020, le montant total des encours de prêts à la clientèle exposés au risque de crédit s'élève à 2 695,1M€; le montant total des dépréciations et provisions s'élève à -53,3M€.</p> <p>Nous avons considéré que l'impact de la crise économique liée à la pandémie de Covid-19 sur l'appréciation du risque de crédit et l'évaluation des dépréciations et provisions constitue un point clé de l'audit, ces éléments faisant appel au jugement et aux estimations de la direction, en particulier pour ce qui concerne les secteurs économiques et zones géographiques les plus fragilisés par la crise.</p> <p>Les principes comptables d'évaluation des dépréciations individuelles d'une part, et des provisions collectives d'autre part, sont présentés dans la note 2.8 « Dépréciations et provisions » de l'annexe aux comptes annuels.</p>	<p>Nous avons, avec nos spécialistes en gestion des risques et modélisation, de nos cabinets intégrés dans l'équipe d'audit, concentré nos travaux sur les encours et/ou portefeuilles de prêts à la clientèle les plus significatifs ainsi que sur les secteurs économiques les plus fragilisés par la crise.</p> <p>Nous avons pris connaissance du dispositif de contrôle interne de la Banque Laydernier et testé l'efficacité des contrôles clés manuels et informatisés relatifs à l'appréciation du risque de crédit et à l'évaluation des pertes attendues.</p> <p>Nos travaux d'audit ont notamment consisté à :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• évaluer la pertinence des projections macro-économiques et de la pondération des scénarios retenus par le Groupe ;</li> <li>• examiner les principaux paramètres pour évaluer les provisions collectives, y compris les adaptations mises en œuvre pour appréhender l'impact des mesures de soutien à l'économie ;</li> <li>• apprécier la capacité des ajustements de modèles et de paramètres ainsi que des ajustements sectoriels à apporter une couverture adéquate du niveau de risque de crédit dans le contexte de crise économique ;</li> <li>• apprécier à partir d'outils d'analyse de données la correcte évaluation des provisions collectives sur un échantillon de portefeuilles ;</li> <li>• tester, au 31 décembre 2020, sur une sélection des crédits les plus significatifs aux entreprises, les principaux critères appliqués pour la classification en encours douteux, ainsi que les hypothèses retenues pour la classification des encours en douteux, ainsi que l'estimation des dépréciations individuelles afférentes.</li> </ul> <p>Nous avons également apprécié les informations qualitatives et quantitatives présentées dans les notes 1.2 « Recours à des estimations et au jugement » et 2.8 « Dépréciations et provisions » de l'annexe aux comptes annuels, relatives au risque de crédit dans le contexte évolutif de la pandémie.</p>



#### Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Directoire et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires, à l'exception du point ci-dessous.

La sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-6 du Code de commerce appellent de notre part l'observation suivante : comme indiqué dans le rapport de gestion, ces informations n'incluent pas les opérations de banques et les opérations connexes, votre société considérant qu'elles n'entrent pas dans le périmètre des informations à produire.

Rapport sur le gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans le rapport du conseil de surveillance sur le gouvernement d'entreprise, des informations requises par les articles L.225-37-4 et L.22-10-10 du Code de commerce.

#### Autres vérifications ou informations prévues par les textes légaux et réglementaires

Désignation des commissaires aux comptes

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la Banque Laydernier par votre assemblée générale du 26 décembre 1996 pour le cabinet DELOITTE & ASSOCIES et du 3 mai 2018 pour le cabinet ERNST & YOUNG et Autres.

Au 31 décembre 2020, le cabinet DELOITTE & ASSOCIES était dans la vingt-cinquième année de sa mission sans interruption et le cabinet ERNST & YOUNG et Autres dans la troisième année.

#### Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.



Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au conseil de surveillance remplissant les fonctions du comité d'audit de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le directoire.

#### **Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels**

##### **Objectif et démarche d'audit**

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;



- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

#### Rapport au conseil de surveillance remplissant les fonctions du comité d'audit

Nous remettons au conseil de surveillance remplissant les fonctions du comité d'audit un rapport qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au conseil de surveillance remplissant les fonctions du comité d'audit, figurent les risques d'anomalies significatives que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.



Nous fournissons également au conseil de surveillance remplissant les fonctions du comité d'audit la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537-2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L.822-10 à L.822-14 du Code de commerce et dans le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le comité d'audit des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Paris-La Défense et Lyon, le 5 mai 2021

Les Commissaires aux Comptes

ERNST & YOUNG ET AUTRES

Vincent ROTY

DELOITTE & ASSOCIES

Vanessa GIRARDET



## VIII. RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

**DELOITTE & ASSOCIES**  
Immeuble Higashi  
106 cours Charlemagne  
69002 LYON  
S.A.S. au capital de € 2 188 160  
572 028 041 R.C.S. Nanterre  
Commissaire aux Comptes  
Membre de la compagnie  
régionale de Versailles et du Centre

**ERNST & YOUNG et Autres**  
Tour First  
TSA 14444  
92037 Paris-La Défense cedex  
S.A.S. à capital variable  
438 476 913 R.C.S. Nanterre  
Commissaire aux Comptes  
Membre de la compagnie  
régionale de Versailles et du Centre

### Banque Laydernier

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2020

#### Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions réglementées

A l'assemblée générale de la Banque Laydernier,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques, les modalités essentielles ainsi que les motifs justifiant de l'intérêt pour la société des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-58 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R. 225-58 du Code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions déjà approuvées par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission.

#### Conventions soumises à l'approbation de l'assemblée générale

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention autorisée et conclue au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'assemblée générale en application des dispositions de l'article L. 225-86 du Code de commerce.



**Conventions déjà approuvées par l'assemblée générale**

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention déjà approuvée par l'assemblée générale dont l'exécution se serait poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

Lyon et Paris-La Défense, le 5 mai 2021

Les commissaires aux comptes

DELOITTE & ASSOCIES

Vanessa Girardet

ERNST & YOUNG et Autres

Vincent Roty



## IX. RESOLUTIONS DE L'ASSEMBLEE GENERALE

### De la compétence d'une Assemblée Générale Ordinaire

#### **PREMIERE RESOLUTION : Approbation des comptes sociaux**

---

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance des rapports du Directoire, du Conseil de Surveillance et du rapport général des Commissaires aux Comptes sur les comptes de l'exercice 2020, approuve les opérations qui y sont retracées, le bilan arrêté au 31 décembre 2020 et le compte de résultat de l'exercice 2020.

L'Assemblée Générale arrête le résultat net après impôts à 5 411 350,02 euros.

#### **DEUXIEME RESOLUTION : Affectation du résultat**

---

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, constate :

Bénéfice de l'exercice 2020.....	5 411 350.02
Majoré du report à nouveau de l'exercice précédent .....	58 265 086.55
Soit un total distribuable de .....	63 676 436.57

L'Assemblée générale propose de ne verser aucun dividende et d'affecter en totalité au report à nouveau.

Le report à nouveau final est de 63 676 436.57 €.

Il est rappelé, conformément à la loi que les dividendes distribués au titre des trois exercices précédents ont été les suivants :

Dividendes distribués au titre des trois exercices précédents

Exercice 2019 .....	aucun dividende versé
Exercice 2018 .....	0.00 € par action
Exercice 2017 .....	6.32 €

#### **TROISIEME RESOLUTION : Conventions visées aux articles L. 225-86 et suivants du Code de commerce**

---

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, prend acte du rapport spécial établi par les Commissaires aux Comptes sur les conventions visées aux articles L 225-86 et suivants du Code de commerce, statue sur ce rapport et prend acte qu'il n'y a pas de nouvelle convention à soumettre à approbation.

#### **QUATRIEME RESOLUTION : Avis consultatif sur la rémunération versée en 2020 aux personnes visées à l'article L 511-71 du Code monétaire et financier**

---

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, connaissance prise du rapport du Conseil, consultée en application de l'article L



511-73 du Code monétaire et financier, émet un avis favorable sur l'enveloppe globale de 712 101 € des rémunérations de toutes natures versées durant l'exercice 2020 aux personnes visées par ledit article.

#### **CINQUIEME : Pouvoirs**

---

Tous pouvoirs sont donnés au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal de la présente Assemblée Générale, pour effectuer toutes formalités et publications relatives aux résolutions qui précèdent.



## X. DIRECTION ET ADMINISTRATION

### Conseil de Surveillance

**Président du C.S.**  
Jean-Louis KLEIN

**Vice-président du C.S.**  
Jean-Pierre LAMISCARRE

#### Administrateurs

**CREDIT DU NORD représenté par**  
Laurence DESCHUYTENEER

Carole DUPESSEY

Edouard TIVOLY

Michèle LECENES

Jean-Charles ROBIN

#### Administrateurs salariés

Claudine METRAL

Céline CHESNEY

#### Secrétaire du Comité d'Entreprise

Béatrice ORBOLATO

### Commissaires aux Comptes

#### Titulaires

DELOITTE & ASSOCIES  
ERNEST & YOUNG ASSCOCIES

### Direction Générale

**Président du Directoire**  
Vincent THEBAULT

**Vice-président du Directoire**  
Marc PISICCHIO

#### Directeurs de Groupe

Géraldine MONTLAHUC

Sébastien MOUTHON

Fabien CHANRON

Pierre LECLAIRE

Savoie Isère

Léman

Arve Mt Blanc

Annecy

#### Secrétaire Général

Angelo CIRANNI-TROPIA

#### Directeur des Ressources Humaines

Thierry ROCHE

#### Directeur de la Communication

Cédric JACQUIN

#### Directeur de la Gestion de Patrimoine et de l'Entreprise

Fabrice RULLIERE

#### Directeur des Risques

Christophe PICHON

#### Directeur de l'Audit

Noëlle GARDET QUESADA



## XI. LISTE DES AGENCES

**Aix les Bains 73105**

10 Place Carnot

**Albertville 73200**

14 place Grenette

**Annecy - Albigny 74000**

21 route de Vignières

**Annecy - Centrale 74997**

10 avenue du Rhône

**Annecy - Les Fins 74014**

73 avenue de Genève

**Annecy - Royale 74002**

9 ter rue Royale

**Annemasse 74103**

6 rue Marc Courriard

**Belley 01300**

9 Boulevard Verdun

**Bonneville 74130**

91 rue du Pont

**Bourg Saint Maurice 73700**

35 avenue du Centenaire

**Grand Chambéry / La Motte  
Servollex 73000**

11 avenue des Ducs de Savoie  
-Bureau au 244 av. Costa de  
Beauregard à la Motte Servollex

**Chamonix 74402**

12 Place Balmat

**Cluses / Magland / Scionzier  
74300**

26 A avenue de la Libération  
-Bureau au 1044 rue Nationale à  
Magland  
-Bureau au 7 place du Foron à  
Scionzier

**Divonne les Bains 01220**

103 avenue de Genève

**Evian les Bains 74500**

69 rue Nationale

**Faverges 74210**

15 place Joseph Serand

**Ferney-Voltaire 01210**

9 Grand'rue

**La Clusaz 74220**

5 route de la Piscine

**La Ravoire 73490**

10 rue du Bois de Leysse RN6

**La Roche sur Foron 74800**

136 rue Carnot

**La Tour du Pin 38110**

21 rue de la République

**Le Grand Bornand 74450**

Lieu-dit Villavit

**Megève 74120**

186 Place de l'Eglise

**Meythet 74960**

1 bis rue de Lathardaz

**Moutiers Tarentaise 73600**

53 Place du Marché

**Rumilly 74150**

56 avenue Gantin

**Saint Genis Pouilly 01630**

1er rue de la Petite Vie

**Saint Gervais 74170**

108 rue du Mont Blanc

**St Jean de Maurienne 73300**

26 avenue Henri Falcoz

**Saint Jorioz 74410**

Route de l'Eglise

**Saint Julien 74160**

1 -3 avenue Ternier

**Sallanches 74703**

15 rue du Mont-Blanc

**Seynod 74600**

-Place Saint Jean  
-13 Av. du Semnoz

**Thônes 74230**

4 Place de l'Hôtel de Ville

**Thonon les Bains 74200**

12 av. du Général de Gaulle

**Ville la Grand 74100**

Rue de l'Espérance

**Arve Entreprises**

2 bis avenue Charles Poncet  
74300 Cluses

**Léman Entreprises**

196 rue Georges Charpak  
74100 Juvigny

**Laydernier Entreprises**

10 avenue du Rhône  
74997 Annecy Cedex 09

**Savoie Entreprises**

10 rue du Bois de Leysse RN 6  
73490 La Ravoire



